

2014

Rapport d'évaluation du projet CLIMATE



Sommaire

1	<i>Présentation du projet CLIMATE (actions et articulation)</i>	4
1.1	Rappel des actions mises en œuvre	4
1.2	Pilotage du projet	7
2	<i>Système d'évaluation déployé</i>	7
2.1	Bilan Carbone®	8
2.2	Fiches de suivi des actions (évaluation ex-ante)	8
2.3	Questionnement évaluatif.....	9
2.4	Logigramme d'impact	9
2.5	Identification des hypothèses du projet (à partir de laquelle a été construit le projet)	9
2.6	Contribution des actions aux objectifs	10
3	<i>Monographies suite aux entretiens évaluatifs</i>	10
3.1	Action 1 : Management global du projet	10
3.2	Action 3 : les éco-activités	14
3.3	Action 4.1 : Matériauthèque écologique	19
3.4	Action 4.2 : Vitrine des énergies en Essonne	24
3.5	Action 4.3 : Guide pour la prise en compte du Développement Durable dans les documents d'urbanisme.....	29
3.6	Action 5 : MobilEssonne	33
3.7	Action 6.1 : Sensibilisation des Bailleurs à la rénovation énergétique	38
3.8	Action 6.2 : Travailleurs sociaux et écologie sociale et familiale.....	43
3.9	Action 7.1 : Comptabilité carbone	48
3.10	Action 7.2 : Charte Construire et Subventionner Durable	52
3.11	Action 7.3 : Sensibilisation des collégiens.....	57
3.12	Action 8 : Communication global du projet	61
4	<i>Constats généraux</i>	65
4.1	Évolution du Bilan Carbone	65
4.2	Questionnements évaluatifs.....	67
4.2.1	La réduction des émissions de gaz à effet de serre	67
4.2.2	Le pilotage du projet	67
4.2.3	La mobilisation des acteurs du département de l'Essonne dans la lutte contre le changement climatique.....	68
4.2.4	La valorisation du projet	69
4.2.5	Synthèse sur la plus-value européenne.	69
4.3	Critique du système de management du projet (Coordination, gestion, diffusion) ...	70
5	<i>Conclusion générale</i>	71

Abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADIL : Agence départementale pour l'information et le logement
AFFCCRE : Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe
APC : Association des Professionnels du Carbone
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH : Agence nationale de l'habitat
AORIF : Association des Organismes HLM de la Région Ile-de-France
ARENE : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
BET : Bureau d'étude
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement de l'Essonne
CDD : Contrat à durée déterminée
CEA : Commissariat à l'Energie Atomique
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CG : Conseil général
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
COTECH : Comité Technique
COPIL : Comité de pilotage
CSD : Construire et Subventionner Durable
DCB : Direction de la Construction et des Bâtiments
DCI : Direction de la Communication et de l'Information
DDDS : Délégation au Développement Durable et Solidaire
DDEPL : Direction des déplacements
DDLCC : Direction de la démocratie locale et de la contractualisation et l'animation communale
DDSPS : Direction du Développement social et de Prévention Santé
DDT : Direction départementale des territoires
DEFI : Dispositif Essonnien de Formateurs internes
DENV : Direction de l'Environnement
DG : Direction générale
DGA : Direction générale adjointe
DIDT : Direction de l'innovation et du développement des territoires
DILEE : Direction de l'Insertion de la lutte contre les exclusions et de l'emploi
DIRCULT : Direction de la Culture
DIREC : Direction de l'éducation et des collèges
DPAH : Direction des personnes âgées et handicapées
DPMI : Direction de la protection maternelle infantile
DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DSI : Direction des Systèmes Informatique
DVHC : Direction de la Ville de l'Habitat et de la Citoyenneté
ETD : Association « Entreprise et Territoires Durables »
EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale
FCDE : Fédération pour les circulations douces en Essonne
FFB : Fédération française du bâtiment
FSE : Fond de solidarité énergie
FSL : Fonds social pour le logement
GES : Gaz à Effet de Serre
GIP-FSL: Groupement d'intérêt public - Fond de Solidarité Logement
HQE : Haute Qualité Environnementale
MDH : Maison départementale de l'habitat
MDS : Maison départementale des solidarités
PCET : Plan Climat Énergie Territorial
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POLEN : Pôle d'innovation (service du Conseil général de l'Essonne)
PDE : Plan de déplacement d'entreprises
RATP : Régie autonome des transports parisiens
RSA : Revenu de solidarité active
SEMARDEL : Société d'économie mixte spécialisée dans le tri et la valorisation des déchets
SNL : Solidarité nouvelle pour le logement
teqCO₂ : Tonne équivalent carbone
VEE : Vitrine des Énergies en Essonne
ZAC : Zone d'activité concertée

1 Présentation du projet CLIMATE (actions et articulation)

Le projet CLIMATE a fait l'objet d'un conventionnement, au mois de septembre 2010, entre le Conseil général de l'Essonne et la Commission européenne dans le cadre du programme LIFE+ Environnement, dans la catégorie gouvernance.

Ce conventionnement ayant été prolongé d'un an par avenant, la période de réalisation du projet est donc de 4 ans et 3 mois.

Le montant global du projet lors du conventionnement a été estimé à 1 567 804€ avec une subvention de la Commission européenne de 50%, soit 783 902€.

Avec le projet CLIMATE, le Conseil général de l'Essonne a voulu montrer comment réduire localement les émissions de gaz à effet de serre, notamment par des mesures d'incitation ou d'accompagnement qui visent à changer le comportement, lorsque ses compétences ne permettent pas de mener lui-même des opérations structurantes. L'objectif qu'a souhaité se fixer le Conseil général de l'Essonne est une réduction de 25% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020.

1.1 Rappel des actions mises en œuvre

Le projet visait la mise en place d'une dynamique territoriale partagée ainsi que les actions présentant un caractère de démonstration intéressant au niveau européen, en matière de lutte contre le changement climatique.

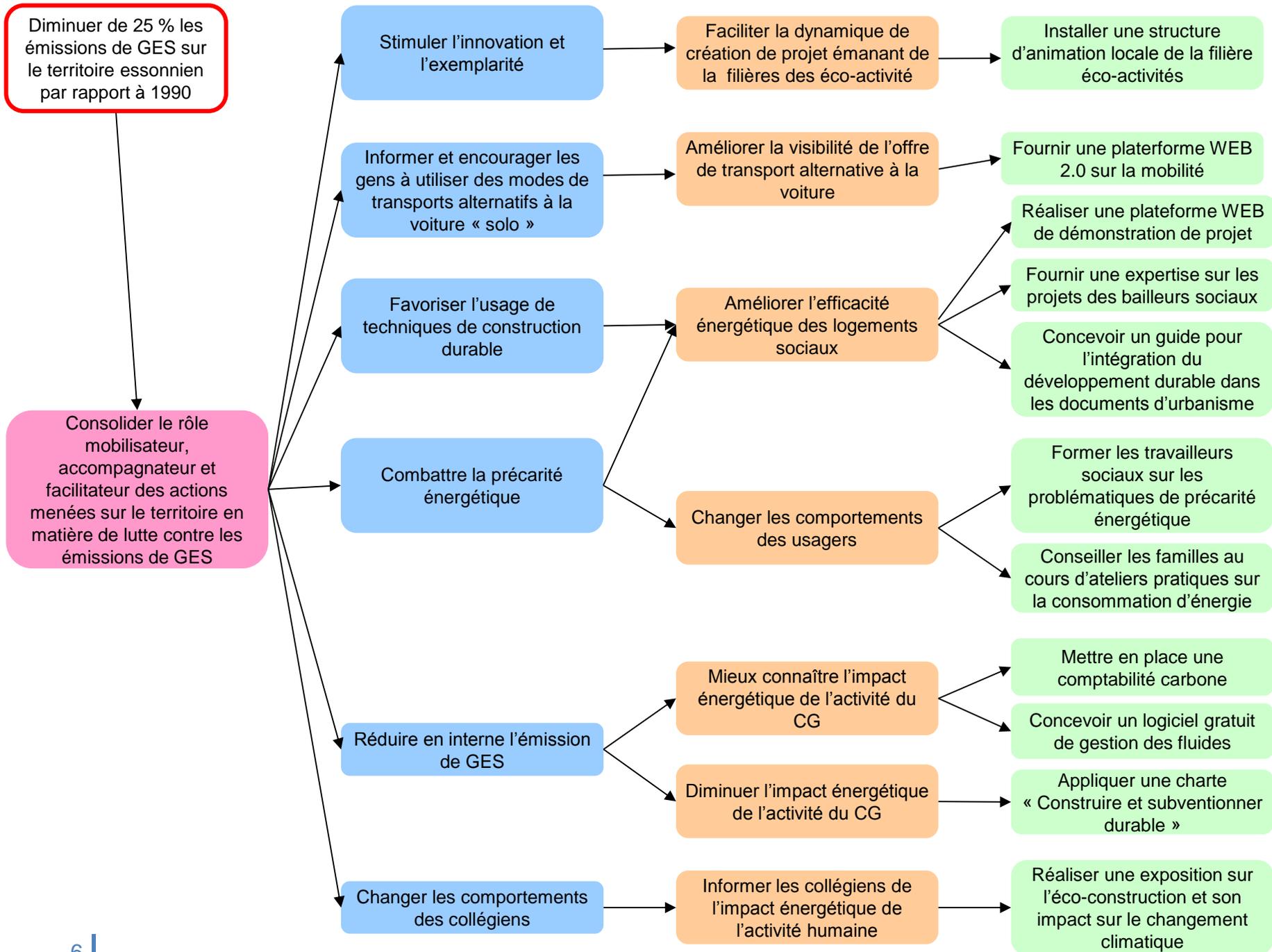
Organisées autour de 6 volets, ces actions constituent ensemble un plan assez large pour prétendre agir sur de multiples leviers de réduction du changement climatique :

1. Développer la filière des éco-activités en Essonne : accompagnement à la création et au développement des éco-entreprises, mise en lien des entreprises, des laboratoires de recherche et des structures institutionnelles, déploiement d'outils propices à l'ancrage territorial de la filière d'éco activités ;
2. Favoriser l'utilisation des techniques d'habitat durable ou des énergies innovantes par :
 - la matériauthèque écologique, lieu de démonstration des nouvelles technologies de la construction durable pour tous les publics,
 - la vitrine des énergies en Essonne, outil web regroupant des expériences de construction exemplaire sur le territoire qu'elles soient réalisées par les bailleurs, les collectivités ou les particuliers,
 - un guide méthodologique pour un urbanisme et un aménagement du territoire intégrant le changement climatique, un guide sur le logement social durable en Essonne,
3. Informer les citoyens sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo par la création d'une centrale de mobilité Web 2.0 intitulée MobilEssonne.
4. Lutter contre la précarité énergétique par la mise en place :
 - d'outils de sensibilisation des bailleurs à la construction durable pour lutter contre la précarité énergétique,
 - de modules de formation sur le repérage des situations de précarité énergétique à destination des travailleurs sociaux,
 - d'un suivi de familles en situation de précarité énergétique,
5. Réduire les émissions internes de GES de la collectivité via :
 - des formations à destination du personnel du Conseil général (pour une meilleure appréciation des demandes de subvention faisant intervenir des éco-conditionnalités), des bailleurs sociaux, des travailleurs sociaux via la charte *Construire et subventionner durable*, devenu un référentiel incontournable pour tous les projets d'aménagement des collectivités via les contrats de territoires,
 - l'expérimentation d'une comptabilité carbone sur le budget du Département,
 - des ateliers de sensibilisation à l'énergie à destination des collégiens,

6. Disséminer les résultats du projet par l'animation territoriale sur le climat à destination des collectivités via le réseau climat essonnien et par une communication adaptée aux divers publics en fonction des actions menées.

Les actions proposées dans le projet constituent des leviers majoritairement indirects pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, puisqu'elles visent avant tout à favoriser de nouveaux comportements sur un public externe au Département (habitants, entreprises, communes, bailleurs sociaux...). Les effets produits seront donc mesurables sur le long terme. Si l'impact sur le changement climatique n'est pas direct, ces actions sont néanmoins nécessaires et le niveau territorial pour les mettre en œuvre est pertinent. Le cadre territorial intermédiaire est en effet suffisamment large pour produire un réel impact et suffisamment proche pour toucher plus facilement le public.

Le logigramme présenté en page suivante synthétise les différents effets recherchés dans la mise en œuvre du projet CLIMATE.



1.2 Pilotage du projet

Le pilotage du projet a été construit autour de plusieurs instances :

Le groupe projet (constitué de 3 agents de la Délégation au développement durable et solidaire et d'un agent du Secrétariat général) en charge de la coordination et de la gestion globale administrative et financière du projet CLIMATE. Cette équipe était chargée de la remontée des pièces justificatives de tous les projets pour l'archivage, de la préparation des comités techniques et de leurs comptes rendus, de la rédaction des divers rapports d'avancement, de la préparation des visites de la Commission européenne ou du cabinet Astrale, de rendre compte des avancements en comité de direction, et lors des commissions permanentes du Conseil général de l'Essonne et de l'accompagnement de certaines directions dans les phases délicates de l'avancement de leur action. Au cours du déroulement du projet, l'équipe de pilotage a mis en place des outils de pilotage adaptés à la spécificité du projet et des porteurs de projets.

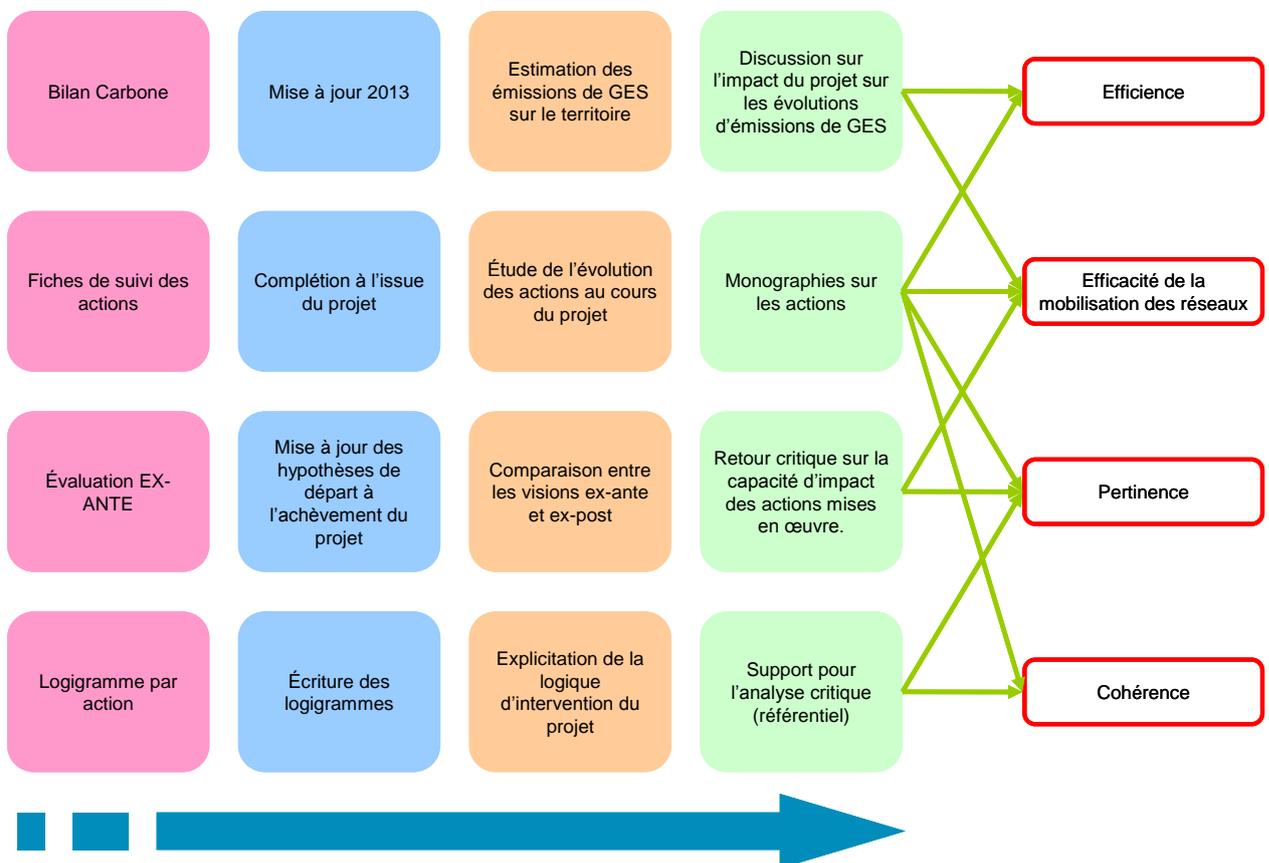
Un comité technique, composé de l'ensemble des chefs de projet impliqués dans CLIMATE, se réunit trimestriellement pour faire état de l'avancement des actions du projet, des difficultés rencontrées et des leviers d'actions mis en œuvre. Ces comités techniques ont également permis de favoriser la transversalité et les articulations entre les différentes composantes du projet.

Des présentations en comité de Direction générale et en comité de direction ont permis de faire le point sur l'avancement global du projet et de réorienter certaines actions.

Un comité d'élus s'est réuni en début de projet, lors du renouvellement de l'Exécutif départemental (en 2011) afin de coordonner les politiques publiques liées au projet CLIMATE. Il a été réuni également pour la présentation des résultats du Bilan Carbone en décembre 2013. Par ailleurs, un bilan d'avancement du projet a été présenté chaque année à la Commission permanente.

2 Système d'évaluation déployé

Afin de réaliser l'évaluation, le Conseil général de l'Essonne s'est appuyé sur plusieurs outils qualitatifs et quantitatifs détaillés ci-dessous.



2.1 Bilan Carbone®

Le Bilan carbone® est un système de quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) développé par l'ADEME et l'Association des Professionnels du Carbone (APC). Il permet une vision par grands postes d'activité des GES sur un périmètre donné. Le calcul des émissions de GES se fait sur un périmètre à un moment donné. Les émissions sont comptabilisées sur la base de grands postes d'émissions, de sous postes et d'indicateurs. Pour chaque indicateur existe des facteurs d'émissions permettant de transformer des données de diverses unités en « tonne équivalent CO₂ » (teqCO₂). Les données sont recueillies par trois grands moyens :

- une donnée réelle comme la consommation d'électricité sur une facture,
 - une donnée globalisée comme les résultats d'une enquête sur les déplacements domicile travail reportés ensuite à l'ensemble du personnel,
 - une donnée statistique comme par exemple l'équivalent d'un poids carbone moyen par repas.
- Chacune de ces données possède un facteur d'incertitude. L'ensemble de ces mesures permet de donner un profil carbone du périmètre.

Le Conseil général de l'Essonne a réalisé cet exercice en 2008 sur le périmètre du département de l'Essonne. Les résultats ont permis d'identifier les postes d'activités les plus émetteurs et de mettre en place un programme d'actions intitulé plan climat énergie territorial (PCET) constitué de 7 volets thématiques et 42 actions avec pour objectifs de réduire les émissions de GES sur le territoire de 20% d'ici à 2020 (par rapport à 2008). C'est sur la base de programme d'actions que le projet CLIMATE a été constitué. En effet, il reprend les actions les plus innovantes du PCET avec pour objectif de montrer comment un Département peut par l'incitation et l'animation territoriale être moteur de la réduction des émissions de GES sur un territoire.

En 2013, la réalisation du Bilan Carbone® a été renouvelé afin d'identifier les évolutions sur le territoire.

Ce Bilan Carbone® est donc un exercice d'évaluation quantitative des actions menées en matière de réduction des émissions de GES sur le territoire et constitue le volet quantitatif de l'évaluation du projet CLIMATE.

Les résultats et analyses sont présentés au paragraphe [4.1](#) du document.

2.2 Fiches de suivi des actions (évaluation ex-ante)

Après la validation de la candidature par la Commission européenne, le Conseil général de l'Essonne a fait appel à un prestataire (Enviropéa) afin de mettre en place un système de suivi de l'avancement des actions prospectif.

La fiche d'évaluation ex ante correspond à un fichier Excel comportant deux onglets :

Le premier onglet est découpé en 3 volets :

- Le premier volet permet de renseigner à intervalle de temps régulier l'avancement des indicateurs sélectionnés en début de projet.

Au vu de l'indicateur renseigné à l'instant t, on identifie si sa valeur est « pessimiste », « médiane » ou « optimiste » par rapport aux projections envisagées en début de projet ;

- le deuxième volet présente de manière graphique l'évolution globale de l'action au vu des indicateurs renseignés ;

- le troisième volet est un tableau de tâches à réaliser sur l'intervalle de temps de mesure de l'indicateur. Il est à remplir en même temps que les indicateurs et permet d'identifier si les tâches sont « faites », « en cours » ou « à faire » en les comparant à leur projection modélisée en début de projet.

Ces trois volets permettent d'appréhender de manière facile, rapide et pédagogique l'avancement de l'action par rapport à un scénario projeté en début de projet. Il est par ailleurs assez facile de s'en emparer pour le porteur de projet devant les remplir à intervalle régulier.

Ces fiches de suivi, remplies par chaque porteur de projet depuis le début du conventionnement avec la Commission européenne, permettent une lecture quantitative et qualitative de l'activité générée ainsi que l'écart entre l'activité initialement projetée et celle réalisée. Les principaux résultats de l'activité générée sont présentés dans les monographies au paragraphe 3.

2.3 Questionnement évaluatif

Le bureau d'étude Enviropea a également construit un tableau de 14 questions évaluatives au regard des impacts imaginés pour chaque action dans le projet. Ce tableau a donc été complété en début de projet et l'exercice a été de nouveau mené en fin de projet. Ce travail permet de mesurer qualitativement l'impact de chaque action au regard des questions évaluatives. L'analyse de l'ensemble de ces entretiens est précisée au paragraphe 3.

2.4 Logigramme d'impact

Logigramme par action

Un logigramme d'impact a été réalisé pour chaque action du projet. Il précise par une suite logique d'effets comment les éléments de la candidature ont été pensés par rapport aux impacts attendus.

Logigramme global

Un logigramme d'impact global a également été construit pour présenter les interactions entre les diverses actions permettant d'atteindre les objectifs initialement envisagés.

Leur analyse permet d'identifier les freins et les leviers mis en œuvre tout au long du projet pour atteindre les objectifs initiaux. Chaque logigramme d'impact est intégré au début des monographies au paragraphe 3.

L'analyse de l'ensemble de ces éléments appuyés par les questions évaluatives proposées dans la trame du rapport final proposé par la Commission européenne a permis de réaliser des monographies de chaque action. Ces monographies ont donc été construites à partir d'entretiens bilatéraux de deux heures avec les chefs de projet pour présenter rétrospectivement leur projet et les évolutions qu'ils ont connu tout au long de la durée du conventionnement avec la Commission européenne, soit 4 ans.

L'ensemble de ces documents permet de réaliser une évaluation qualitative et quantitative du projet CLIMATE.

2.5 Identification des hypothèses du projet (à partir de laquelle a été construit le projet)

Le Bilan carbone 2008 a permis d'évaluer les différents postes d'émissions de gaz à effet de serre induites par les activités du territoire essonnien. Il a constitué l'état initial à partir duquel le Conseil général de l'Essonne a établi son premier programme d'action pour la préservation du climat. Ce dernier visait à réduire les émissions induites par la collectivité elle-même mais aussi à encourager les acteurs locaux à en faire de même. Conjuguant les leviers d'exemplarité, de financements et d'animation du Département, il portait sur des thématiques aussi variées que bâtiments, énergie, transports, consommation, déchets, urbanisme, développement économique, agriculture, biodiversité...

La candidature du Département de l'Essonne est partie du postulat que la collectivité, même si elle ne détenait pas les compétences clés des agglomérations ou des régions en matière de développement économique, de formation ou de transports, pouvait créer des effets d'entraînement significatifs sur les acteurs locaux (communes et intercommunalités, bailleurs, entreprises, particuliers,...). Elle proposait la création d'une boîte à outils pour les collectivités mobilisées pour la lutte contre le changement climatique correspondant aux principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre : activités économiques, habitat, mobilité, patrimoine départemental,... Le projet CLIMATE a ainsi regroupé les actions les plus innovantes du Plan Climat Energie départemental et propices à la dissémination. Il combine des actions directes (sous maîtrise d'ouvrage départementale) et indirectes (incitation des partenaires à intégrer cet enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Les objectifs initiaux visaient à faire mieux que les directives européennes du 1^{er} paquet énergie climat (3* 20 en 2020) avec une réduction globale de 25% des émissions de gaz à effet de serre en 2020 (soit 10% à la fin du projet).

2.6 Contribution des actions aux objectifs

Mobilisant 12 directions du Département de l'Essonne, le projet CLIMATE est constitué de cinq volets correspondant à 5 leviers de la collectivité sur les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre :

- 1- Développer des éco-activités en Essonne : accompagnement et mise en lien des entreprises, laboratoires de recherche et structures institutionnelles, déploiement d'outils propices à l'ancrage territorial de la filière d'éco activités ;
- 2- Favoriser l'utilisation des techniques d'habitat durable :
 - a. conseil aux professionnels et particuliers par un architecte et un ingénieur énergie au sein de la matériauthèque écologique ;
 - b. valorisation des opérations exemplaires en matière d'énergie via la Vitrine des Énergies en Essonne (VEE) ;
 - c. promotion d'un urbanisme plus durable ;
- 3- Informer les citoyens sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture solo : création d'une centrale de mobilité collaborative ;
- 4- Lutter contre la précarité énergétique :
 - a. Mobilisation des bailleurs sociaux sur les performances énergétiques des logements (rendez-vous techniques, guide et exposition sur des opérations de logement social exemplaires) ;
 - b. Accompagnement des bailleurs sociaux associatifs pour améliorer la qualité environnementale des opérations de logements très sociaux en acquisition-amélioration ;
 - c. Formation des travailleurs sociaux pour développer les actions de sensibilisation des ménages précaires à l'énergie dans leur logement (guides, ateliers,...) ;
 - d. Ateliers de maîtrise des charges d'énergie et d'eau à destination des locataires de logements sociaux en partenariat avec les bailleurs ;
- 5- Réduire des émissions internes de GES :
 - a. Mise en place d'un système de comptabilité carbone au sein des services départementaux pour suivre les émissions internes de gaz à effet de serre par site départemental ;
 - b. Installation d'un logiciel de suivi des consommations des fluides (électricité, gaz, eau et chaleur) et diffusion ;
 - c. création d'un référentiel Construire et Subventionner Durable (CSD) pour conditionnaliser les aides à l'investissement départementales, à la fois pour les bâtiments et les espaces publics ;
 - d. sensibilisation des collégiens à l'énergie et la ville durable.

Ces actions contribuent chacune à créer les conditions de transformation des pratiques des acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises, particuliers,...) pour un territoire plus sobre en carbone. Les effets attendus portent à la fois sur le court, moyen et long termes.

3 Monographies suite aux entretiens évaluatifs

3.1 Action 1 : Management global du projet

Direction pilote : Délégation au développement durable et solidaire (DDDS)

Quels ont été les partenariats (interne et externe) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

Les 12 directions du comité technique ainsi que la Direction des Systèmes Informatiques (DSI), la Direction Générale des services (DG), la Direction de la Démocratie Locale, de la Contractualisation et de l'animation Communale (DDLCC), ainsi que la Direction du Développement Social et de la Prévention Santé (DDSPS).

Externe

L'Association Île-de-France Europe et le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont été des soutiens dans la constitution du dossier de candidature à l'appel à projet LIFE+ en 2009-2010 et lors de la visite de la Commission en 2012.

Quelles sont les parties prenantes engagées dans la démarche ?

Enviropea a accompagné le Conseil général dans la définition et la mise en place du système de suivi d'évaluation ex-ante.

Comment était structuré le pilotage des acteurs ? Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

- Le groupe projet constitué initialement de la Mission Europe et de la Délégation au Développement Durable et Solidaire pour la constitution du dossier de candidature a préfiguré l'équipe de management (l'équipe a ensuite évolué suite au départ du chargé de Mission Europe et à l'intégration d'un chef de projet Evaluation du Secrétariat général),
- Un comité d'élus qui s'est réuni en 2011 et en 2013, présidé par Claire Robillard, Vice Présidente en charge du Développement durable et solidaire, de l'Environnement et de l'Agriculture.
- Le comité technique constitué de l'équipe projet réuni lors de réunions trimestrielles,
- les visites annuelles de monitoring (avec cabinet ASTRALE, les élus impliqués...),
- un suivi annuel en Commission permanente du Conseil général,
- un binôme d'évaluation (rencontre en début de projet pour construction tableau questionnement spécifique et ensuite en 2012 pour la mise à jour des fiches d'évaluation ex-ante, puis en 2013 et 2014 sur l'évaluation ex post en réunions bilatérales avec les chefs de projets de chaque action),
- un comité de pilotage particulier pour la plupart des actions,

La rédaction d'une lettre de mission pour chaque chef de projet a permis d'identifier clairement son rôle dans le projet CLIMATE et le temps à y investir et de légitimer ainsi cette activité auprès de la hiérarchie.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- le temps passé à prendre en compte la gestion administrative propre au projet s'ajoutant à la collectivité,
- la difficulté du double pilotage des projets par le groupe projet et la Direction impliquée,
- l'organisation du circuit administratif,
- la déresponsabilisation sur les comptes à rendre liée au fait que le financement n'est pas spécifiquement attribué aux Directions impliquées mais intègre une enveloppe globale de recettes,
- la stabilité des équipes et des procédures.

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

- Le pilotage par l'organisation de relances et la mise en place d'actions correctives tout au long de la gestion de projet,
- L'assistance personnalisée aux directions en difficultés.

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

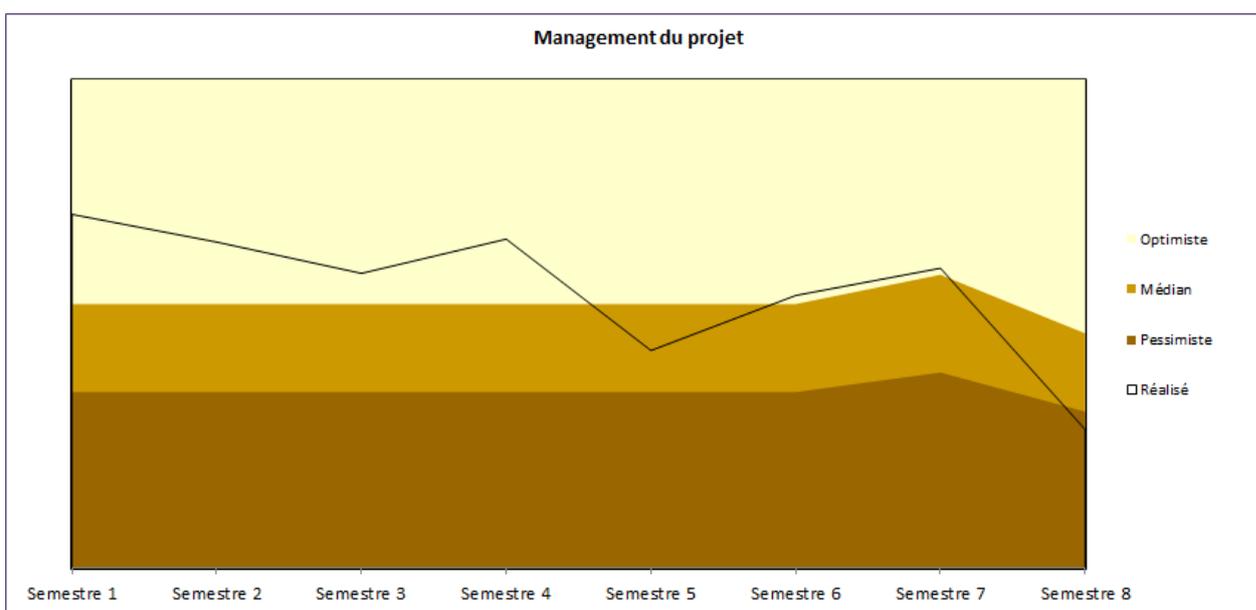
Quelle a été l'activité générée ?

- un partage d'expériences en interne (DDSPS, Secrétariat général, Direction Générale Adjointe à l'Équipement et l'environnement dans le cadre dans leur revue de projets),
- le soutien aux directions présentes dans le projet et présentes au comité technique,
- une importante communication en interne dans les diverses parutions web et journaux internes.

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14		Semestre 8 juil 14 - déc 14	
	Réalisé	Scénario														
Accompagnements spécifiques aux partenaires (pb sur actions)	5	O	4	O	4	O	3	O	2	O	1	M	1	M		
Sollicitations des directions (en interne)	7	O	5	O	4	M	0	P	1	P	1	P	1	P	1	P
Directions présentes aux COTECH (sur un max de 9)	10	M	10	M	9	M	9	M	8	M	10	O	7	M	1	P
Mesures correctives mises en place	9	O	4	P	3	O	5	O	5	O	4	O	0	O	2	O
Articles parus au journal interne	4	O	1	M	2	O	1	M	1	M	4	O	4	O	2	O
Présentations du projet dans les instances du CG	3	M	2	O	2	O	4	O	1	P	2	M	0	P	1	P

Comment la situer au regard des objectifs initiaux ?

Le pilotage a été bien pris en compte et a réussi à se maintenir tout au long du projet



Le scénario du semestre 8 s'explique par le biais lié aux indicateurs imaginés initialement. En effet il y a eu logiquement moins de sollicitations de la part des directions lors du dernier semestre, consacré à l'évaluation, que pour les autres semestres.

Par ailleurs, il n'y a pas eu beaucoup de présentations dans les instances car il est envisagé de communiquer principalement après l'évaluation et la rédaction du rapport.

Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

La variation de la participation au comité technique est notamment liée aux organisations des services et leur évolution au sein du Conseil général de l'Essonne.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- En externe, d'autres collectivités sont intéressées par le projet.
- Des outils diffusés et utilisés vont permettre la montée en compétence des chefs de projets.

3-Analyse :

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

Le projet a généré des innovations essentiellement en termes de procédures et d'organisation au sein du Conseil général (comité technique pérenne, lettre de missions, suivis de projets semestriels par indicateurs, point annuel en Commission permanente, exercice d'audit).

Quels ont été les facteurs décisifs du management de projet ?

- La ténacité et un système de management rigoureux en amélioration continue.
- La recherche de convergences avec d'autres dynamiques en cours dans la collectivité.

Des facteurs limitants ont-ils été identifiés ?

Les procédures se surajoutent (procédures administratives du Conseil général de l'Essonne et de la Commission européenne ainsi que des procédures particulières à chaque service).

Comment chiffre-t-on l'engagement du Conseil général de l'Essonne sur cette action ?

Le Conseil général de l'Essonne finance le projet CLIMATE globalement à hauteur de 50% du coût global de l'assiette subventionable.

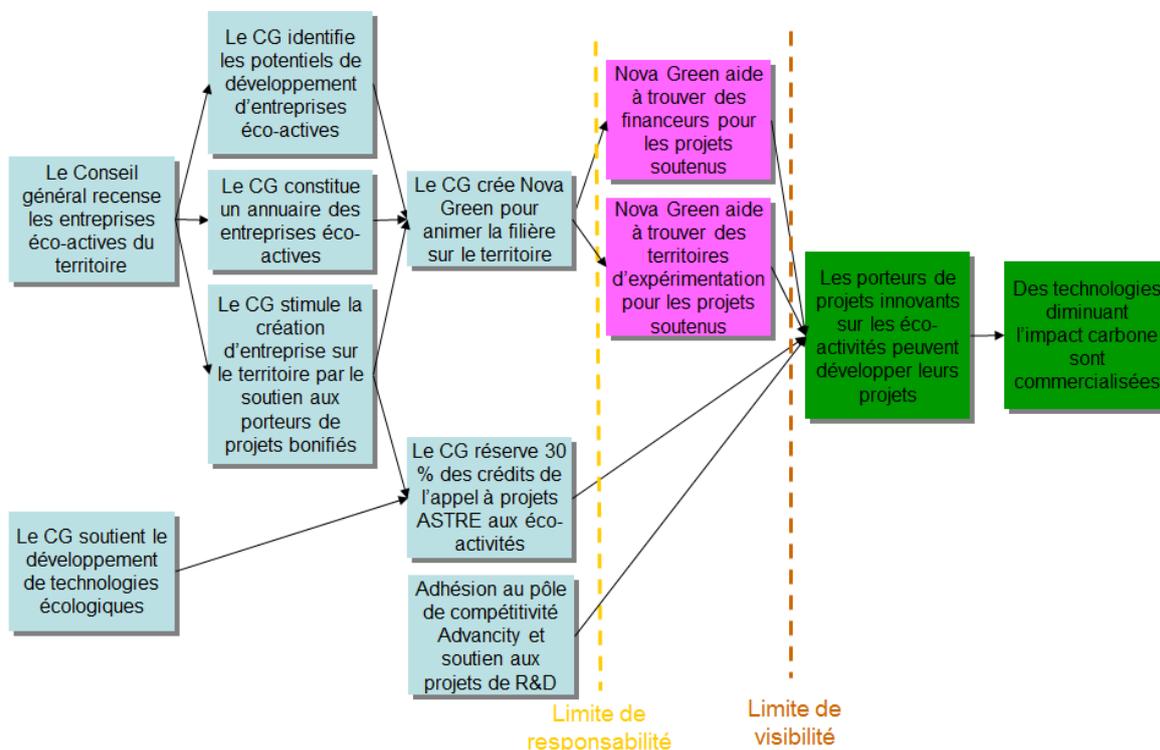
La part dédiée au management du pilotage est estimée à 1800 heures (consacrées par le groupe projet à la coordination du projet).

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

- Les conclusions du deuxième bilan carbone montrent que les actions doivent être poursuivies et amplifiées : ce sera l'objet du 2^{ème} PCET avec une dimension partenariale.
- Il est envisagé de reproduire en interne le système de suivi/évaluation pour d'autres projets comme le programme d'actions de la 3^{ème} étape de l'Agenda 21.

3.2 Action 3 : les éco-activités

Diagramme logique d'impact des éco activités



1-Système de management de l'action:

Direction pilote : Direction de l'Innovation et du Développement des Territoires (DIDT)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Externe

- Le financement par le Conseil général de structures œuvrant dans l'accompagnement de jeunes entreprises innovantes et pôle de compétitivité Advancity.
- Mise en lien entre les porteurs de projets, et les laboratoires et/ou autres entreprises du département pour permettre un développement de relation type client fournisseur ou pour conquérir de nouveaux marchés collectivement.
- OPTICS VALLEY qui a développé la filière éco activité l'embauche une personne dédiée afin d'aider ses membres à se tourner vers le marché des éco activités.
- Agence pour l'économie en Essonne qui a recensé les laboratoires de recherche publics et les formations relevant de la filière des éco-activités sur le territoire
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne via les forums de la croissance au Synchrotron Soleil et à l'Université Paris sud (le premier sous forme de convention d'affaire et le deuxième, de groupes de travail thématiques). Elle a également réalisé l'annuaire des éco-entreprises de l'Essonne.
- Le jumelage du Conseil général avec la ville de WUHAN (Chine) concerne notamment la thématique des éco-activités (pour la DIDT) : une délégation de jeunes entreprises innovantes est partie au mois de novembre 2014 sur la thématique de la « Ville durable ».
- Partenariat avec des agglomérations de l'Essonne soit par l'intermédiaire de dispositifs existants comme le PACTE de développement territorial du Sud Essonne (développement de la réflexion agro matériaux, liens avec les élus, avec le PNR du Gâtinais français et l'animation d'un réseau des producteurs) ou pour l'accompagnement de la CA du Val d'Orge autour de la

- Cité Val vert (mise en lien avec des entreprises ou parties prenantes) ou la Communauté de Commune du Val d'Essonne autour du projet de plateforme de valorisation innovante des déchets.
- Coordination par Nova Green d'un projet sur la gestion des eaux hospitalières du Centre hospitalier Sud-Francilien à Evry qui mobilise 4 PME.
- Implication du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Saclay sur la thématique du climat notamment.

Quelles parties prenantes engagées dans la démarche ?

- Pôle ADVANCITY,
- DURAPOLE, structure déjà qui intervient dans l'animation d'un réseau de jeunes entreprises innovantes de la filière des éco-activités. ,
- la SEMARDEL (création d'une plateforme pour faciliter la création d'entreprises dans le secteur de la valorisation innovante des déchets). L'éco site de Vert-le-Grand constitue un lieu unique par sa taille et par le fait que la société gère l'ensemble de la chaîne de gestion des déchets. La SEMARDEL a une réflexion globale de développement durable : comment maximiser la valorisation des déchets sur les territoires. La mise au point de petits projets innovants sur le site démontrera la viabilité des projets en grandeur nature (la SEMARDEL en 2013 a proposé une convention permettant de financer l'équivalent temps plein d'une personne sur la plateforme de démonstration).
- NOVA GREEN

Comment était structuré le pilotage des acteurs ?

- En 2009, le Conseil général a défini pour favoriser l'émergence et la structuration de la filière des éco activités sur son territoire. Cette politique a permis de mettre en place des outils de financement de structures et de dispositifs comme par exemple la création de l'association NOVA GREEN et l'appel à projet Astre entreprises.
-

Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

La complémentarité entre DURAPOLE et NOVA GREEN a mis du temps à se construire (difficultés de coordination en particulier pour valoriser de manière commune des actions menées sur le terrain en faveur des entreprises).

L'Agence pour l'Economie en Essonne est intervenue en début de projet pour déterminer le potentiel de l'Essonne en matière de recherche publique et de formation pour la filière des éco-activités. Aujourd'hui, NOVA GREEN travaille en lien étroit avec l'association OpticsValley pour la détection et le suivi de projets de R&D, notamment pour le compte du Conseil général via son dispositif ASTRE.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- La difficulté à trouver des territoires qui acceptent d'expérimenter de nouvelles technologies, soit du fait de risque juridique, soit par manque de ressources humaines. Aujourd'hui, l'innovation ne fait pas partie de la culture de toutes les collectivités.
- La chaîne de création d'activités est parfois prête mais il manque une dynamique commune pour finaliser les éléments manquants, ce qui nécessite énormément de temps (exemple : développement de véhicule électrique dans une collectivité mais il n'y a pas de borne de recharge et les budgets sont épuisés).
- Les travaux d'aménagement du show room : ce projet ne correspondait pas aux attentes des jeunes entreprises innovantes (public cible). Il a fallu réorienter le projet.

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

1-Le Show-room a été revu dans le concept. Quand des entreprises ont des prototypes, elles n'ont pas les moyens de les mobiliser pour la démonstration.

2- Le lieu n'était pas très visible pour les entreprises. Les travaux de rénovation des locaux ont commencé en novembre 2014 dans les locaux de NOVA GREEN, avec une expérimentation d'un fil de lumière, des panneaux végétaux de purification de l'air.

3- Une convention liant Nova Green avec l'Institut d'Optique Graduate School (propriétaire des locaux) précise que les locaux non utilisés par NOVA GREEN pourront être mis à disposition de jeunes entreprises de la filière des éco activités.

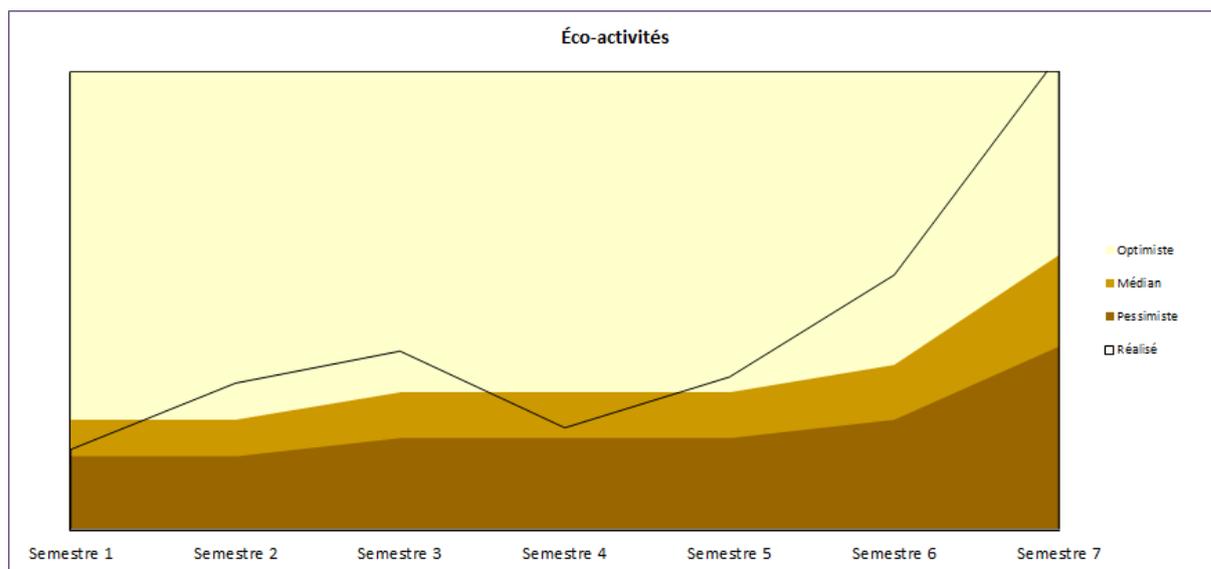
2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

Quelle a été l'activité générée ?

L'équipe de NOVA GREEN a mis du temps à se constituer. Le soutien à l'association par d'autres acteurs locaux s'est développé à partir de 2012. NOVA GREEN a assuré un rôle de plus en plus important d'accompagnement pour le montage de dossiers en réponse à des appels à projets pour les entreprises du territoire. L'appel à projet ASTRE Entreprise a connu un grand succès lors de sa première année de mise en œuvre. Des emplois ont effectivement été créés sur le territoire à l'issue du projet CLIMATE.

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14	
	Réalisé	Scénario												
Nouveaux projets collaboratifs de recherche technologique soutenus par semestre	1	M	5	O	3	O	2	M	0	P	3	M	4	O
Visites "techno" (tous les RDV qu'il fait avec les entreprises) organisées par Novagreen en Essonne auprès des partenaires	1	P	0	P	18	M	28	O	27	O	31	O	25	O
Technologies présentées dans le showroom sur le semestre											5	M	5	M
entreprises implantées au sein du démonstrateur (SEMARDEL)													1	P
Acteurs locaux et régionaux mobilisés par Novagreen et le CG par semestre pour le dvpt des éco-activités	4	M	4	P	24	O	21	M	33	O	27	M	20	M
Filières d'écotechnologies couvertes par Novagreen	2	O	2	M	4	O	4	M	5	O	6	O	8	O
Entreprises bénéficiant de l'aide de la plateforme (projet partenariaux montés par nova green et projet d'expérimentation) par semestre					0	P	0	P	11	O	20	O	21	O
Entreprises créées sur les incubateurs (mesuré en fin de projet)													10	P
Emplois créés dans les entreprises créées ou accompagnées dans le cadre des poles de compétitivité (mesuré en fin de projet)													66	O

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?



Au cours du projet, de plus en plus d'éléments ont été mesurés permettant de déterminer le nombre d'entreprises et le nombre d'emplois créés plus précisément. Il est intéressant de remarquer que sur la fin du projet le scénario est devenu optimiste de manière exponentielle. Cela

est dû au temps nécessaire pour donner de la lisibilité et de la visibilité à la l'association NOVA GREEN. De plus, les projets de R&D sur cette filière se font généralement en moyenne sur 2,5 ans, d'où des retombées plus importante en fin de projet CLIMATE.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- L'appui sur les relais locaux (OpticsValley, Nova Green, CCI E....) notamment pour présenter, expertiser et suivre les projets ASTRE entreprises,
- Le réseau des acteurs du territoire,
- L'appel à projet régional « AIXPE », outil régional d'expérimentation (des entreprises sollicitent NOVA GREEN pour aider au montage du projet),
- NOVA GREEN était présent au Salon Pollutec en 2011 et à organiser le stand « Essonne » pour l'ensemble des partenaires du territoire
- NOVA GREEN se rapproche d'IncubAlliance et de DURAPOLE ainsi que d'autres incubateurs d'entreprises Site Internet et newsletters de NOVA GREEN.

3-Analyse :

Y-a-t-il eu des bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

De tels bénéfices sont difficiles à quantifier à ce jour ;

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**

Par le soutien de la filière des éco activités, action directe sur la création d'emploi (incubateur d'entreprises et soutien au pôle de compétitivité Advancity). Sur le long terme cette politique doit être créatrice d'emplois.

- **la santé ;**

Les projets liés à la qualité de l'air et de l'eau notamment permettent de développer de nouvelles technologies visant à réduire les risques sanitaires.

- **l'intégration / l'égalité ?**

Dans l'appel à projet ASTRE, il est accordé un bonus « développement durable et solidaire » pour récompenser les efforts des porteurs de projets en la matière.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**

- **« des opportunités commerciales » ;**

Ceci est facilité via des dispositifs tel que ASTRE qui vise notamment à favoriser le transfert de technologie vers le monde économique, et via les actions portées par des structures telles que NOVA GREEN (recherche de partenaires).

- **le développement local ?**

La structuration de la filière des éco-activités sur le territoire permet un maillage des différents acteurs du secteur notamment les éco entreprises du territoire.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**

Identification d'applicateurs finaux des technologies sur le territoire liés aux enjeux énergie climat Développement des technologies moins consommatrices d'énergie.

- **la prévention ;**

- **les problèmes environnementaux ?**

Le Conseil général et l'association NOVA GREEN sont dépendants des projets qui leur sont présentés mais participent concrètement au traitement du problème environnemental via le financement ou l'accompagnement des projets.

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

Le soutien à la filière des éco activités sur le territoire est source de nombreuses innovations technologiques, le territoire de l'Essonne ayant un potentiel très riche en matière d'entreprises et de laboratoire de recherche public (Il représente 15 % de la recherche nationale) .

Des innovations procéduriales ont émergé notamment grâce au projet sur les eaux usées hospitalières. De nouvelles procédures ont pu être mises en place permettant de mieux gérer la pollution des eaux hospitalières

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Nova Green est maintenant reconnu sur le territoire comme accompagnateur de la filière des éco activités.

Des entreprises et des emplois ont été créés via l'action des incubateurs en matière de création d'entreprises innovantes et le soutien des projets de R&D du pôle de compétitivité Advancity.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

- Le portage de la politique éco-activités par le Conseil général de l'Essonne,
- Le projet ASTRE permet de donner un souffle aux entreprises,
- il existe un important potentiel en matière d'éco activités sur le territoire essonnien grâce à un réseau d'acteur de premier plan : Ecoles d'ingénieur, 2 universités, des centres de recherche (CEA, CNRS,...) et de nombreux entreprises innovantes.

Des facteurs limitant ont-ils été identifiés ?

- Les territoires sont nécessaires comme vitrine de présentation des éco activités.
- Il est actuellement encore difficile de mettre en œuvre l'intégralité de la chaîne pour avoir la démonstration par l'exemple.
- Pour faire adhérer des entreprises, l'association Nova Green, doit être en capacité de proposer un service complémentaire à ce qui existe déjà sur le territoire en termes d'accompagnement des entreprises. Aujourd'hui, d'autres acteurs sur le territoire s'emparent de nombreux services. Cependant, NOVA GREEN a su trouver sa place en matière de coordination et d'accompagnement de projets.
- Il est essentiel d'avoir un réseau de partenaires suffisant pour pouvoir faciliter réellement la mise en lien sur le territoire.

Comment chiffre-t-on l'engagement du Conseil général sur cette action ?

- Moyen humain : poste de chef de projet éco-activités (50 000€ sur le temps du projet),

- Financement de NOVA GREEN décliné comme suit :

2010 : 625 000 € en Investissement et 40 000 € en fonctionnement,

2011 : 281 000 € en fonctionnement,

2012, 2013, 2014 : 250 000 € chaque année en fonctionnement.

- Financement de l'appel à projets Astre décliné comme suit :

2011 = 5 projets pour un montant global de 469 586 €,

2012 = 3 projets pour un montant global de 304 277 €,

2013 = 3 projets pour un montant global de 95 780 €.

NB : Poste du chef projet de NOVA GREEN, non comptabilisé dans le cadre de CLIMATE.

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

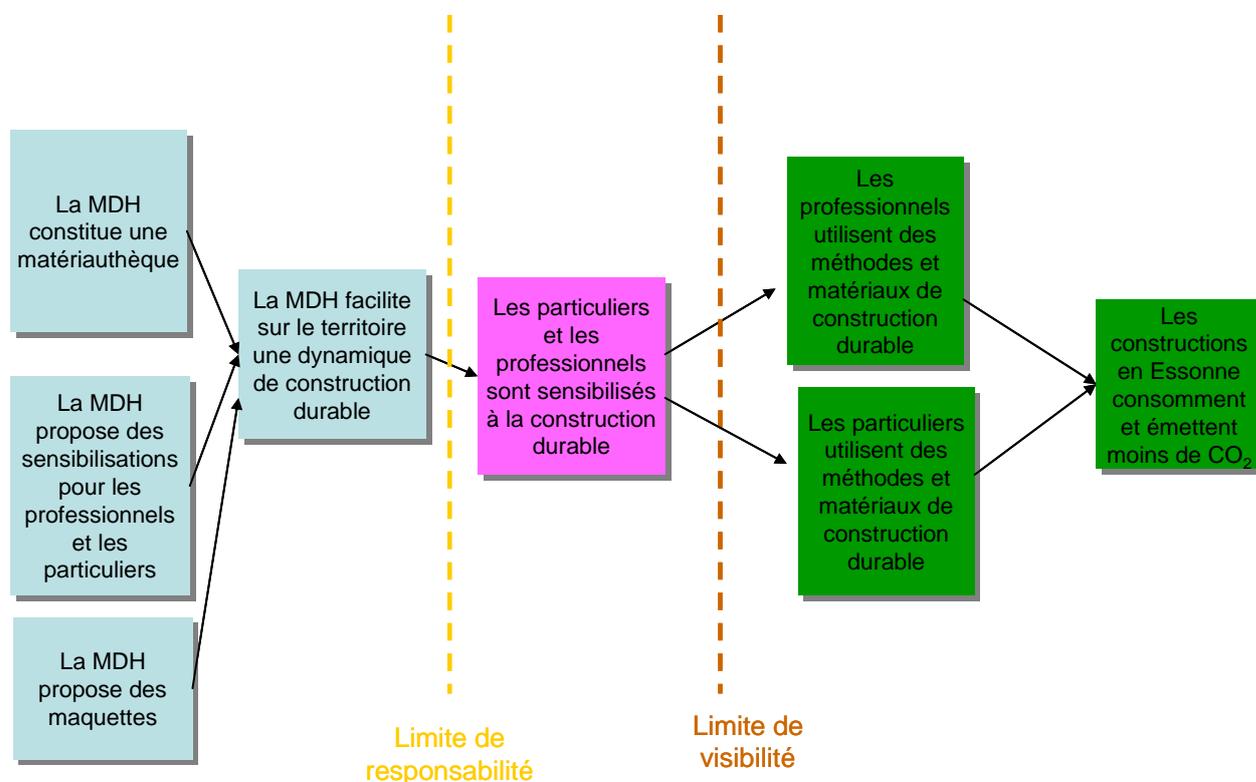
La politique des éco activités du Conseil général lancée fin 2009 va être poursuivie au-delà du projet CLIMATE, notamment par la mise en œuvre du centre de démonstration sur la valorisation innovante des déchets et les actions de l'association Nova Green. L'appel à projets ASTRE et le soutien aux projets de R&D du pôle de compétitivité ADVANCITY sont également maintenus.

Reproductibilité

- Dans le Nord Pas de Calais, NOVA GREEN a été invité à présenter le modèle de fonctionnement de l'association et ses activités pour montrer comment mettre en place un lien entre les collectivités et les entreprises innovantes sur un territoire.

3.3 Action 4.1 : Matériauthèque écologique

Diagramme logique d'impact initial de la Matériauthèque



1-Système de management de l'action:

Direction pilote : Direction de la Ville, de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) / Maison Départementale de l'Habitat (MDH)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

- La Direction de la ville de l'habitat et de la citoyenneté (DVHC),
- La Direction de la communication et de l'information pour les supports de valorisation de la MDH (DCI).

Externe

- Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Essonne (CAUE),
- L'Agence nationale de l'habitat (ANAH),
- L'Agence Départementale pour l'Information et le Logement (ADIL),
- la Fédération Française du Bâtiment (FFB),
- De nombreux bailleurs sociaux et intervenants qui ont permis de rendre concrets les ateliers pratiques.

Comment ont-ils vécu au cours du projet ?

Ces partenariats se sont structurés autour du projet pour aboutir sur un projet plus global : la plateforme « rénover malin » qui fédère collectivités, entreprises, associations autour de la rénovation énergétique des logements.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

Au-delà du conseil et de l'information, difficulté à faire passer les particuliers à l'acte (équilibre économique difficile à trouver).

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

La MDH a initié en 2013, avec les fédérations professionnelles du bâtiment (FFB, CAPEB, URSCOOP,...) et les acteurs du logement, un projet de plateforme web « Rénover Malin » et une organisation pour accompagner de manière globale (depuis l'autodiagnostic jusqu'à l'achèvement des travaux) les particuliers qui souhaitent rénover leur logement. Cet outil a été inauguré le 9 octobre 2014.

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

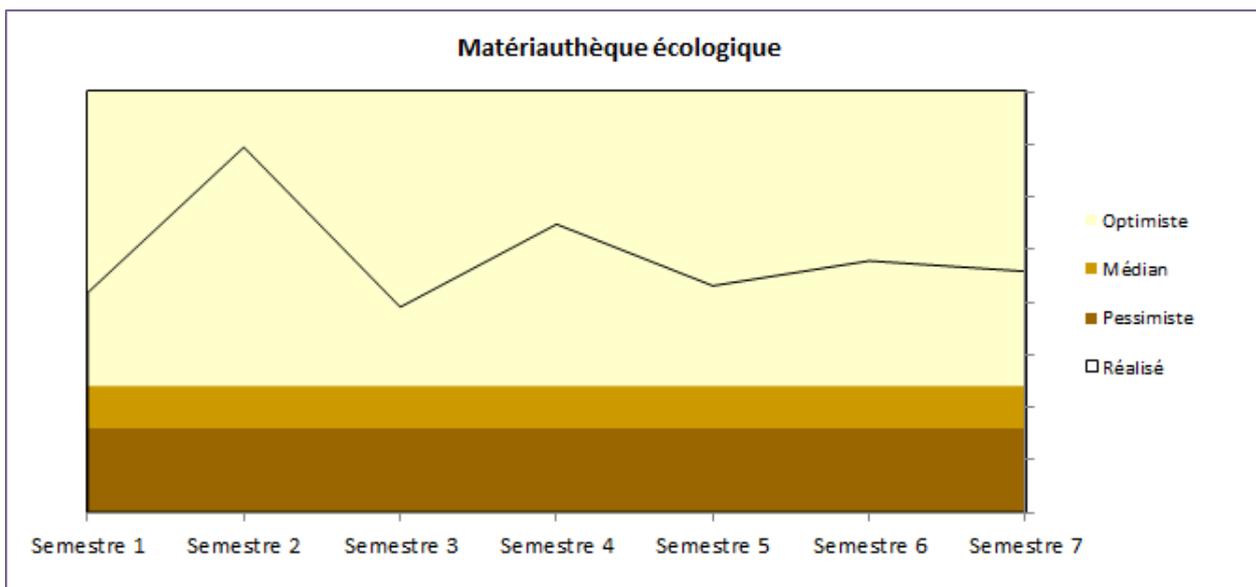
Quelle a été l'activité générée ?

- 650 références de matériaux, 820 ouvrages en incluant les brochures, 13 maquettes,
- 30 « samedis pratiques » touchant plus de 500 participants aux ateliers,
- 84 actions de sensibilisation à la construction durable avec plus de 3000 participants,
- Plus de 8 000 visiteurs à la matériauthèque.

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14	
	Réalisé	Scénario												
Visiteurs à la matériauthèque par semestre	1050	O	1386	O	1377	O	1207	O	2412	O	1051	O	non suivi	O
Contacts téléphoniques par semestre	60	M	35	P	53	M	80	O	87	O	160	O	non suivi	O
Ateliers pratiques organisés	5	M	4	O	4	P	3	M	3	M	2	P	9	O
Participants aux ateliers	59	M	58	M	66	O	72	O	48	M	77	O	133	O
Maquettes présentées (cumulé)	6	M	8	M	8	M	11	M	13	O	14	O	13	M
Nouvelles références de matériaux (cumulé)	361	O	478	O	558	O	635	O	647	O	647	O	647	O
Acquisition de nouveaux ouvrages (cumulé)	91	O	147	O	210	O	265	O	325	O	325	O	368	O
Actions de sensibilisation	8	O	13	O	14	O	7	O	13	O	8	O	21	O
Participants aux actions de sensibilisation	284	O	548	O	363	O	422	O	546	O	327	O	590	O

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Au vu du graphique des scénarios des fiches évaluation ex-ante, nous pouvons dire que les objectifs atteints apparaissent bien meilleurs que les objectifs initiaux, sachant par ailleurs qu'ils ont été revus à la hausse lors de la mise à jour des indicateurs d'évaluation ex-ante au début de l'année 2013.



Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre ?

La thématique de l'éco-construction est en France une actualité de plus en plus prégnante.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- Une dissémination a été assurée via un onglet spécifique sur le site Internet essonne.fr (le site institutionnel du Conseil général de l'Essonne).
- Une diffusion des programmes trimestriels au format papier dans l'ensemble des principaux sites administratifs du Conseil général de l'Essonne.
- Via une mailing liste rappelant régulièrement les événements à la Maison départementale de l'habitat.

3- Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- l'emploi ;

Par la valorisation des artisans et la contribution à l'amélioration de leur formation dans la construction durable, la MDH contribue au développement des emplois locaux sur le territoire.

- la santé ;

La matériauthèque écologique promeut des matériaux sains, meilleurs pour la santé des occupants.

- l'intégration / l'égalité ?

Le conseiller de la matériauthèque a pu sensibiliser des bailleurs très sociaux à l'utilisation de matériaux et techniques d'éco construction.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- des dépenses ;

- « des opportunités commerciales » ;

- le développement local ?

Par la contribution à la valorisation des techniques de l'habitat durable, la Maison départementale de l'habitat contribue à la promotion des artisans qualifiés dans ces domaines (voire à la formation de ces derniers en lien avec les fédérations professionnelles) et émergence de filières locales autour de l'« éco construction » (filière chanvre et filière bois par exemple, sur le PNR du Gâtinais français).

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**

Par la valorisation des technologies innovantes et par la valorisation de matériaux biosourcés, la MDH contribue à l'application de technologies plus respectueuses de l'environnement en matière de construction durable.

- **la prévention ;**

De nombreuses études préviennent des risques sanitaires liés à l'utilisation de certains produits dans les matériaux de construction (plomb, amiante...). La MDH par la valorisation de matériaux biosourcés contribue à encourager le développement de produits présentant moins de risques sanitaires.

- **les problèmes environnementaux ?**

Les matériaux et pratiques présentés par la matériauthèque écologique visent en particulier une meilleure gestion des ressources naturelles et la minimisation des impacts environnementaux (analyse du cycle de vie).

**Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ?
Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?**

Le projet a abouti avec l'ensemble des autres actions menées par la Maison départementale de l'habitat à la réalisation d'une plateforme de rénovation énergétique, outil innovant en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

La MDH est reconnue, grâce à sa matériauthèque écologique comme un lieu ressource sur l'éco construction à la fois par les particuliers, les professionnels et les maîtres d'ouvrage.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

- Le positionnement de la MDH comme espace info énergie.
- Les partenariats avec les acteurs du bâtiment, les collectivités essonniennes mobilisées (Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, Parc naturel régional du Gâtinais français) et les partenaires institutionnels (DDT91, ANAH) et associatifs (ADIL91, CAUE91, Pact Essonne,...) du secteur du logement.
- La réponse à l'appel à projet de l'ADEME en 2014 pour la plateforme de rénovation énergétique.

Quels facteurs limitants ont été identifiés ?

La continuité de la dynamique a été globalement maintenue, malgré des chefs de projets qui se sont succédés pour l'animation de la matériauthèque.

Aujourd'hui, beaucoup d'architectes, de maîtres d'œuvre, de collectivités viennent prendre des renseignements mais encore trop peu de particuliers.

La difficulté pour les particuliers de trouver aujourd'hui des matériaux biosourcés et des artisans formés pour la rénovation/construction avec ce type de matériaux et des taux de retours sur investissement encore peu intéressants. Les retours d'expériences sont donc encore difficiles à valoriser. Les filières locales ont encore du mal à émerger.

Comment chiffre-t-on l'engagement du Conseil général sur cette action ?

Au total, plus de 200 000€ correspondant aux salaires des chefs de projets impliqués dans CLIMATE (répartis sur l'ensemble des activités de la Maison départementale de l'habitat à savoir également l'ensemble du volet précarité énergétique). Ces dépenses ne prennent pas en compte les frais de personnels de la directrice et des personnes chargées de l'accueil.

En terme de dépenses, l'espace matériauthèque écologique a depuis 2010 réalisé plus de 100 000€ de dépenses liées aux abonnements, aux prestations diverses d'intervenants, de réalisation de maquettes, d'articles, de visites...

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

Ce projet s'inscrit à présent plus largement dans le cadre du nouveau service de la rénovation énergétique essonnien *Rénover malin*. Ce projet phare du Conseil général de l'Essonne est suivi de près par l'ADEME. En effet, la plateforme de la rénovation énergétique est un intégrateur de métiers et compétences (organisme de formation, acteurs financiers, EIE, et PRIS, Artisans) qui a pour objectif de structurer un parcours de travaux coordonnés avec un plan d'ingénierie technique et financier. Actuellement en France, seules 4 structures ont été sélectionnées pour pouvoir remplir ce rôle dont la Maison départementale de l'habitat.

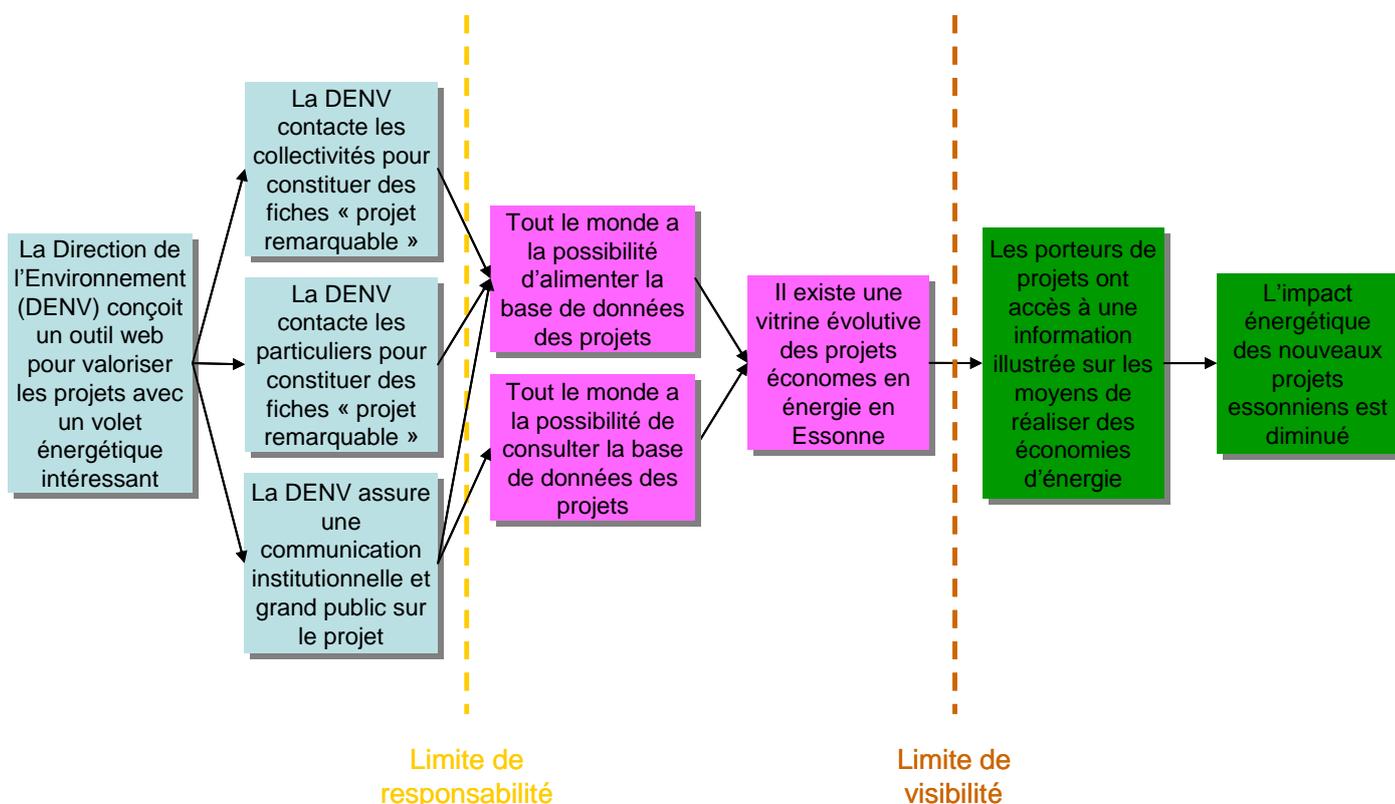
Ce nouvel outil en cours de mise en œuvre à l'échelle de la France facilitera la rénovation des bâtiments tant pour les particuliers que pour les professionnels.
La matériauthèque écologique s'inscrit désormais dans ce nouveau cadre.

Reproductibilité

Dans l'absolu, le projet de matériauthèque écologique est assez reproductible. Il ne comprend pas de difficultés particulières. Elle doit être adaptée au contexte local. Il est par contre essentiel que la matériauthèque soit à la bonne échelle territoriale associée à des compétences professionnelles d'ingénierie de l'énergie et de la construction afin de jouer son rôle de conseil et d'animation grâce à des intervenants pertinents et efficaces.

3.4 Action 4.2 : Vitrine des énergies en Essonne

Diagramme logique d'impact



1-Système de management de l'action :

Direction pilote : Direction de l'Environnement (DENV)

Quels ont été les partenariats (interne et externe) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

- La Direction de la construction des bâtiments (DCB),
- La Direction de la Ville de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC),
- La MDH pour la visibilité (représentation dans les salons) et pour l'alimentation via leur retour d'expérience sur l'identification de nouvelles actions,
- La Direction de la Communication et de l'Information avec son webmaster surtout sur l'aspect infrastructure de la vitrine (accompagnement à la rédaction du cahier des charges),
- La Direction des Systèmes d'Information (DSI).

Externe

- Le CAUE91 sur la visibilité et l'identification des opérations exemplaires sur l'habitat (notamment via Essonne aménagement exemplaire),
- L'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Énergies (ARENE) a fait remonter des projets (remontée de projet mais également de visibilité lors de réunions),
- La mobilisation via les espaces info énergie.

Quelles parties prenantes ont été engagées dans la démarche ?

E-magineurs via le marché public transversal permettant la conception de la vitrine sur le site www.essonne.fr.

Collectivités essonniennes dans leurs événements autour de l'éco habitat ou du développement durable (Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart en Essonne, CA Val d'Orge, PNR du Gâtinais,...).

Comment était structuré le pilotage des acteurs ?

Un chef de projet qui a changé deux fois pendant les 4 ans du projet, l'accompagnement de deux CDD (Nicolas KONE et Moise SARR) et 2 stagiaires sur la durée du projet pour identifier les opérations exemplaires et les intégrer sous forme de fiches, en partenariat avec le CAUE91.

Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

- Les partenariats internes ont crû au cours du projet (DVHC, DCB, DDDS, DIDT, DDLCC...).
- Les partenariats externes sont plus récents : le Conseil général travaille de plus en plus en lien avec le CAUE sur un processus gagnant/gagnant puisque le CAUE91 a besoin de visibilité et la VEE a besoin d'une remontée d'informations sur les projets.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- La difficulté de mobilisation des partenaires (Établissements Public de Coopération Intercommunale et communes) pour alimenter ou faire connaître cette base de données. C'est une difficulté majeure car les EPCI sont parties prenantes dans l'aménagement du territoire et les communes parties prenantes sur l'urbanisme. C'est donc un vivier potentiel de retour d'expériences que le Conseil général a du mal à valoriser.
- La vitrine a été ouverte au mois de février 2012, donc les difficultés sont apparues au bout d'un an ; la DENV s'est ensuite attachée à mettre en place des solutions.
- Le changement de pilote a pénalisé les résultats finaux bien que le Conseil général ait pu assurer une continuité sur le projet.
- La prestation a été réalisée par un prestataire de la DSI dans le cadre de marchés publics transversaux préexistants, ce qui a limité la capacité d'innovation du projet.
- Il y a eu très peu de remontées par les particuliers eux-mêmes (peu d'intérêt à mettre son projet en ligne alors que les bailleurs sociaux sont plus intéressés).

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

- Pour permettre la remontée des projets du territoire via les EPCI et les communes, des courriers ont été envoyés à l'ensemble des maires et des collectivités pour faire remonter les informations,
- Pour mobiliser les acteurs externes, la DENV a mené un travail de repérage puis d'accompagnement des particuliers pour les aider à mettre leur fiche en ligne. Les contacts avec les bailleurs, qui ont vu par rapport à cet outil une forme de valorisation de leur activité, a également permis un meilleur retour de fiches externes.
- Une fusion complète de la VEE dans la plateforme limitant les gammes de projets présentées par la VEE, il est donc plutôt envisagé de créer un lien sur la plateforme vers la vitrine. Via la plateforme *Rénover malin*, il sera possible d'éviter le risque de publicité puisque le site pourra valoriser les entreprises « reconnue garante de l'environnement ».
- Il est également envisagé de continuer à valoriser les projets des collectivités dans le cadre de leur programme d'actions de type PCET.

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

Quelle a été l'activité générée ?

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13- juin 13		Semestre 6 juil 13-déc 13		Semestre 7 jan 14- juin 14	
	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario
Nombre d'utilisateur par semestre					836	M	901	P	1458	P	1170	P	2394	M
Fiches projets cumulés (tous les projet externes et internes)	4	P	35	M	35	P	40	P	43	P	46	P	93	P
Fiches externes (cumulé) c'est des externes qui mettent les fiches									2	M	5	M	12	M
Demandes d'information complémentaires par semestre					5	P	2	P	3	P	5	P	14	M
Action de valorisation (cumulé annuel)					4	M	8	M	2	O	7	P	5	M

Les fiches projets cumulées sont au nombre de 93 avec un bond lié au partenariat avec le CAUE91 et à la fin du projet CLIMATE (colloque de clôture en particulier).

De nombreux outils de communication type www.essonne.fr, matériauthèque écologique, article dans la gazette du CAUE91, ont été utilisés pour faire connaître la VEE.

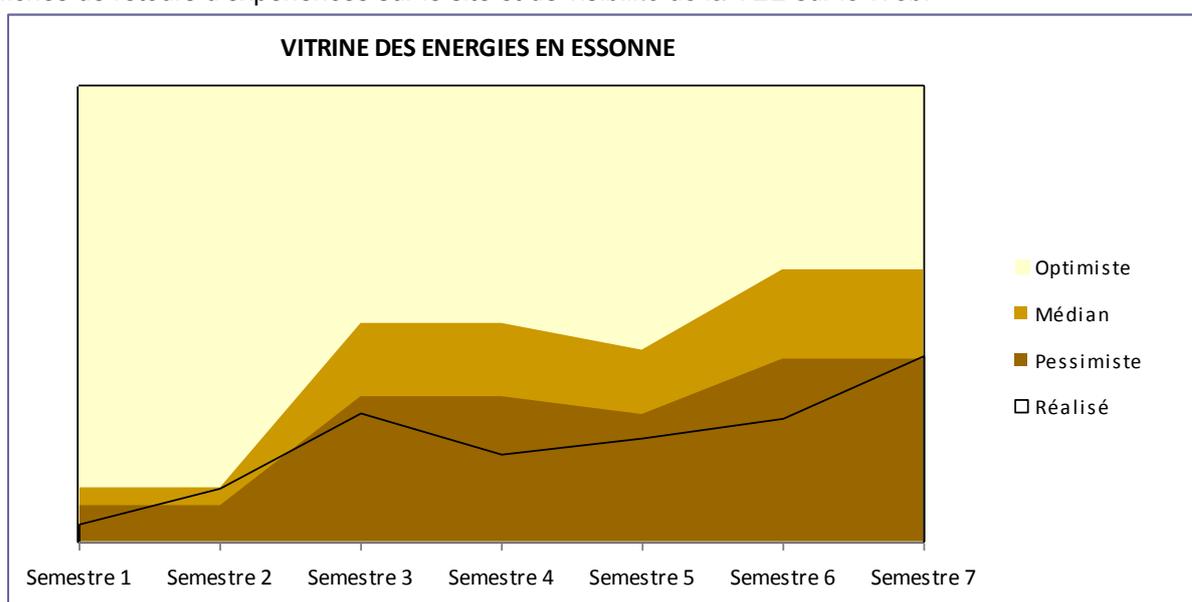
L'augmentation importante sur les semestres 5 et 7 (semestre 6 comprenant 2 mois « blancs » sur juillet et août) en termes de visites est assez significative.

Sur le semestre 7, des informations complémentaires ont été demandées sur le fonctionnement de la vitrine...

Le gain carbone est estimé à 77 780 tonnes équivalent CO₂ évitées par ces 93 opérations (calcul à partir des données sur le site essonne.fr).

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Après un démarrage modeste de la VEE, les partenariats tant internes qu'externes et la capacité à identifier des solutions pour chaque problème soulevé ont permis d'atteindre des objectifs raisonnables bien qu'inférieurs à ceux imaginés initialement en termes notamment de nombre de fiches de retours d'expériences sur le site et de visibilité de la VEE sur le Web.



Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- la Maison départementale de l'habitat, et les partenaires comme le CAUE91,
- la réalisation de kakémonos et de flyers,
- les événements autour de l'éco habitat.

Il est possible de voir que chaque fois qu'une action de communication est réalisée, une augmentation des visites sur le site est constatée, ce qui confirme l'intérêt que ce type d'outils peut avoir.

Globalement une stratégie de dissémination a été mise en place avec en plus l'idée de l'intégrer dans les indicateurs de suivi du projet comme un indicateur fort de la réussite du projet.

3-Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

La dynamique de reproductibilité avait pour objectif de mettre en œuvre de nouvelles constructions sur le territoire et donc une réduction des émissions de GES.

Possibilité de comptabiliser via le compteur d'émission de GES sur les constructions valorisées dans la vitrine par contre sur le territoire l'impact est très difficilement mesurable.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- l'emploi ;
- la santé ;

- **l'intégration / l'égalité ?**

Il est actuellement difficile d'identifier si les constructions valorisées dans la vitrine ont été réalisées via des artisans locaux mais l'enjeu de qualification des artisans locaux pour les mettre en capacité de répondre à ces nouvelles demandes de rénovation énergétique – et donc de maintenir voire développer l'emploi - a bien été pris en compte par la plateforme *Rénover Malin*.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**
- **« des opportunités commerciales » ;**
- **le développement local ?**

La visibilité des opérations visant la sobriété énergétique sur cette plateforme peut potentiellement constituer un argument commercial.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**

La Vitrine présente de nombreuses technologies nouvelles telles que l'évolution des systèmes d'énergies renouvelables, le suivi des consommations par les « smart buildings », les principes de récupération des eaux grises d'un bâtiment, les méthodologies de concertation locale ou les approches Haute Qualité Environnement et bioclimatique

- **la prévention ;**
- **les problèmes environnementaux ?**

L'évaluation des gains carbone (réduction des émissions de GES) constitue également une nouveauté.

**Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ?
Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?**

La plateforme web collaborative en elle-même est une innovation technologique et procédurale dans le cadre d'un Conseil général. Elle induit également un nouveau positionnement du Département et des nouvelles formes de partenariats. Elle valorise à la fois le Conseil général et tous les acteurs du territoire impliqués.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Le site est opérationnel, visité, avec une centaine de fiches présentées et finalisées.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

- Le partenariat solide avec le CAUE permettant une alimentation régulière,
- Une personne à plein temps pour alimenter le site avec de nouvelles fiches et l'animer.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

Après deux ans de mise en œuvre de la VEE, de nombreux freins identifiés ont été surmontés ou contournés. Cependant, il a été nécessaire d'améliorer les outils techniques :

- meilleure compatibilité de la VEE avec d'autres outils (plateforme, site Internet essonne.fr) et suppression de bugs informatiques,
- amélioration de la performance du système de calcul des émissions de gaz à effet de serre,
- pédagogie et ergonomie de l'interface « utilisateur » (sur le vocabulaire et sur le poids des émissions évitées) pour simplifier les modalités de remplissage des fiches.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

- Investissement financier de départ pour la mise en œuvre du site (19 000€),
- Mise à jour et maintenance du site par le personnel de la DSI et de la DCI,
- Investissement humain pour la communication, la pédagogie, l'accompagnement au remplissage des fiches, soit 27 000€ par les chefs de projet de l'équipe CLIMATE ainsi que l'appui de deux stagiaires.

Reproductibilité

- Elle est avérée car d'autres plateformes se mettent en place (l'ARENE, le Comité Local des Énergies Renouvelables par exemple).
- La principale difficulté pour la reproductibilité est le temps humain pour faire vivre l'outil, la capacité technique des outils informatiques.

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

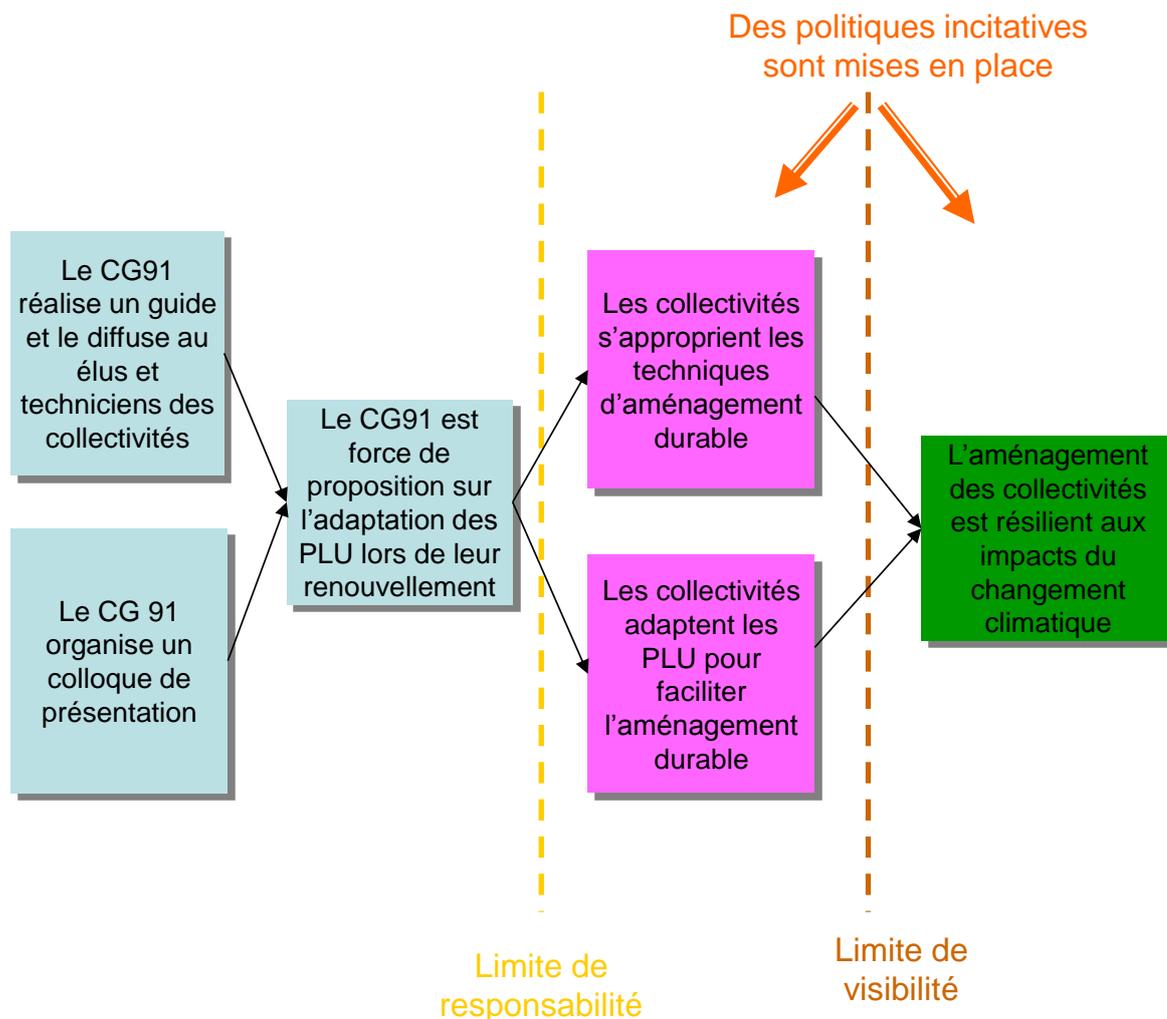
Actuellement le Département est fortement mobilisé pour promouvoir et valoriser l'habitat durable donc il est important de mettre en avant les projets exemplaires pour susciter l'envie de développer ce type de projet.

Aujourd'hui, la page « potentiel d'énergies renouvelables » en Essonne est essentielle à valoriser au vu de l'actualité de la transition énergétique et de la croissance verte.

Ce projet étant maintenant en ligne, hormis le financement de la maintenance, c'est principalement l'investissement humain qui est nécessaire pour assurer le développement et la visibilité de la vitrine. Avec la plateforme de rénovation *Rénover malin* et la volonté de poursuivre la valorisation de constructions durables, le projet présente encore tout son intérêt.

3.5 Action 4.3 : Guide pour la prise en compte du Développement Durable dans les documents d'urbanisme

Diagramme logique d'impacts



1 - Système de management du programme :

Direction pilote : Direction de l'Innovation et du Développement des Territoires (DIDT)

Quels ont été les partenariats (interne et externe) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

En interne

- La Délégation au Développement Durable et Solidaire (DDDS),
- la Direction de l'Environnement (DENV).

Y a-t-il eu des parties prenantes engagées dans la démarche ?

Le bureau d'étude URBAN ECO (urbanisme) et le Cabinet Laurence Hubert (volet juridique)

Comment était structuré le pilotage des acteurs ?

Le projet est parti d'un besoin des communes sensibles au développement durable qui cherchaient les clés pour intégrer ces principes dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), les bureaux d'étude sélectionnés n'étant pas à même de répondre à cette attente. Des stagiaires ont préalablement défriché le sujet mais la collectivité souhaitait s'appuyer sur un livrable fiable juridiquement. Un cahier des charges a été rédigé en ce sens.

Après un appel d'offre et la sélection d'un prestataire, un comité de pilotage a été mis en place pour suivre la démarche : 8 réunions avec le bureau d'études, des représentants de la DENV et de la DDD. Cette instance a alimenté le bureau d'étude pour construire le guide adapté au contexte essonnien particulier : agricole au sud et urbain au nord.

Comment aurait-il vécu au cours du projet si ce dernier avait été mené à son terme ?

Si le Bureau d'études (BET) avait donné satisfaction, plusieurs directions auraient pu être associées pour ajouter des éléments dans leur champ d'intervention (DCB, DDEPL, DDLCC). Le CAUE91 qui accompagne aussi les communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU aurait également pu participer à la démarche.

Il était prévu de présenter le guide aux élus locaux et chargés de mission urbanisme lors d'un colloque qui aurait détaillé les modalités d'accompagnement proposé par le Département en matière de Développement durable.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- Publication longtemps attendue des décrets d'application des lois Grenelle, retardant le lancement de la mission.
- Un manque de compétences du BET, après la phase de diagnostic, pour rédiger les fiches de recommandations attendues et répondre à la mission.
- Une difficulté du BET à se positionner en amont des projets et à imaginer plusieurs scénarios possibles sur un aménagement de manière pédagogique.
- Difficultés d'adaptation au contexte essonnien du BET tenant compte de la diversité des territoires de l'Essonne et de la diversité des communes (population...).
- Désengagement progressif du Département en matière d'urbanisme (recentrage sur les compétences obligatoires).
- La prestation a finalement été stoppée en 2013.

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

- Demande de contrat de renfort pour la réalisation en interne du guide à la DGA de l'Équipement et de l'Environnement,
- Plusieurs réunions de recadrage du bureau d'étude,
- Participation en interne à la rédaction des fiches,
- Interventions lors de rencontre sur l'urbanisme durable (table ronde dans le cadre du Réseau Climat Essonnien avec le Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse et le Direction Départementale des Territoires au mois de novembre 2013, ateliers de Cergy en septembre 2014,...).

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

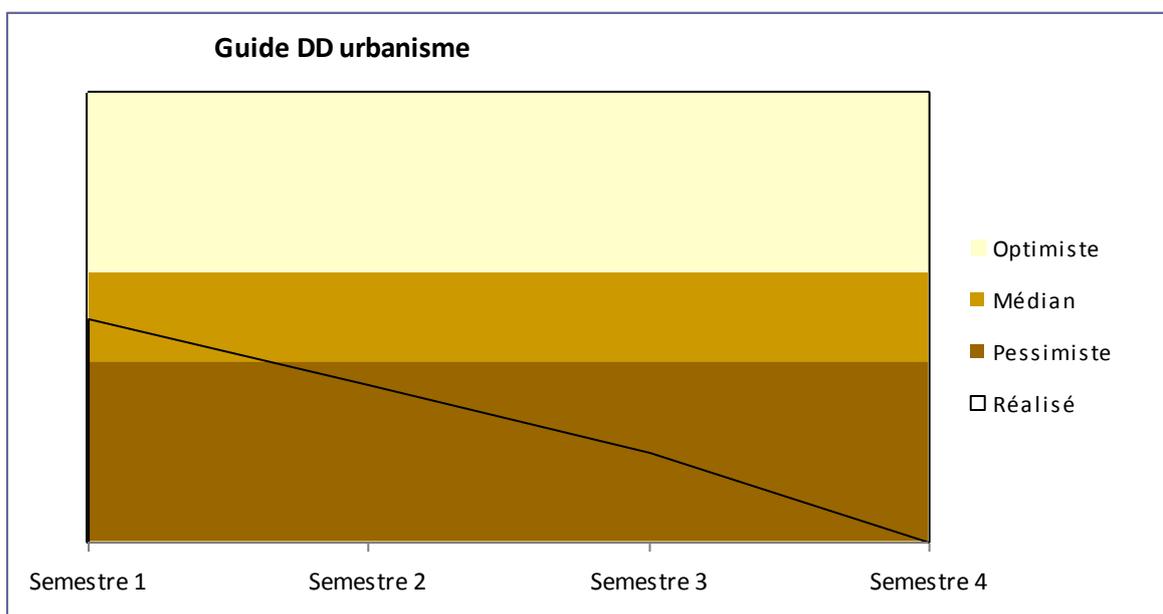
Quelle a été l'activité générée ?

- Rencontres en interne autour du guide,
- Prestation pour la réalisation du guide comprenant un diagnostic (réalisé) et des fiches pédagogiques (non abouties).

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12	
	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario
État d'avancement de la réalisation du guide en %	20	M	30	P	30	P	30	P
Prise en compte des mesures du Grenelle II relatives à l'urbanisme en %	0	M	30	M	30	P	30	P
Exemplaires imprimés	0	M	0	M	0	M	0	P
Demandes d'information complémentaires de la part de communes essonniennes par semestre	0	M	0	M	0	M	0	P

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Initialement, le guide devait être réalisé en interne et le colloque et l'impression des guides par une prestation externe.



Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

Après avoir externalisé cette mission dans un objectif de sécurité juridique, le Conseil général de l'Essonne s'est rendu compte finalement qu'il est plus difficile pour un bureau d'études de réaliser la prestation qu'en interne car les agents ont une meilleure connaissance du territoire et du jeu d'acteurs que n'importe quel prestataire.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- Lors de l'élaboration ou la révision des plans locaux d'urbanisme, le Département reste une personne publique associée et rappelle à cette occasion les enjeux du développement durable.

- Via la rencontre du Réseau Climat Essonnien en novembre 2013

3- Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

L'action n'ayant finalement touché que peu de communes et concernant de toutes façons le long terme, les bénéfices environnementaux (développement des énergies renouvelables, maîtrise de l'étalement urbain, réduction des déplacements,...) ne peuvent être quantifiés.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**
- **la santé ;**
- **l'intégration / l'égalité ?**

Les bénéfices sociaux se traduisent dans la prise en compte du logement social, de l'accessibilité au transport en commun, du rapprochement habitat/emploi,...

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**
- **« des opportunités commerciales » ;**
- **le développement local ?**

L'action aurait pu avoir un impact sur le développement local et l'attractivité du territoire.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**
- **la prévention ;**
- **les problèmes environnementaux ?**

Préservation des ressources naturelles principalement

Quelles ont été les évolutions législatives issues du projet ?

Aucune. C'est sur la base d'évolutions législatives (les lois Grenelle entre autres) que le projet a été mis en œuvre.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Les objectifs d'accompagnement collectifs ont été ramenés à des actions d'accompagnement individuel principalement.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

L'insuffisance des facteurs décisifs positifs a conduit au recentrage de l'action sur l'accompagnement des communes.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

Sur une compétence non obligatoire et dans un contexte global de restriction de moyens, le manque de temps humain dédié n'a pas permis de surmonter les difficultés du prestataire à répondre au cahier des charges.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

La prestation, soit à peu près 27 000€, ainsi que 25 000 € de frais de salaire du chef de projet pour le guide et les réunions de concertation avec le bureau d'étude, la DENV et la DDDS.

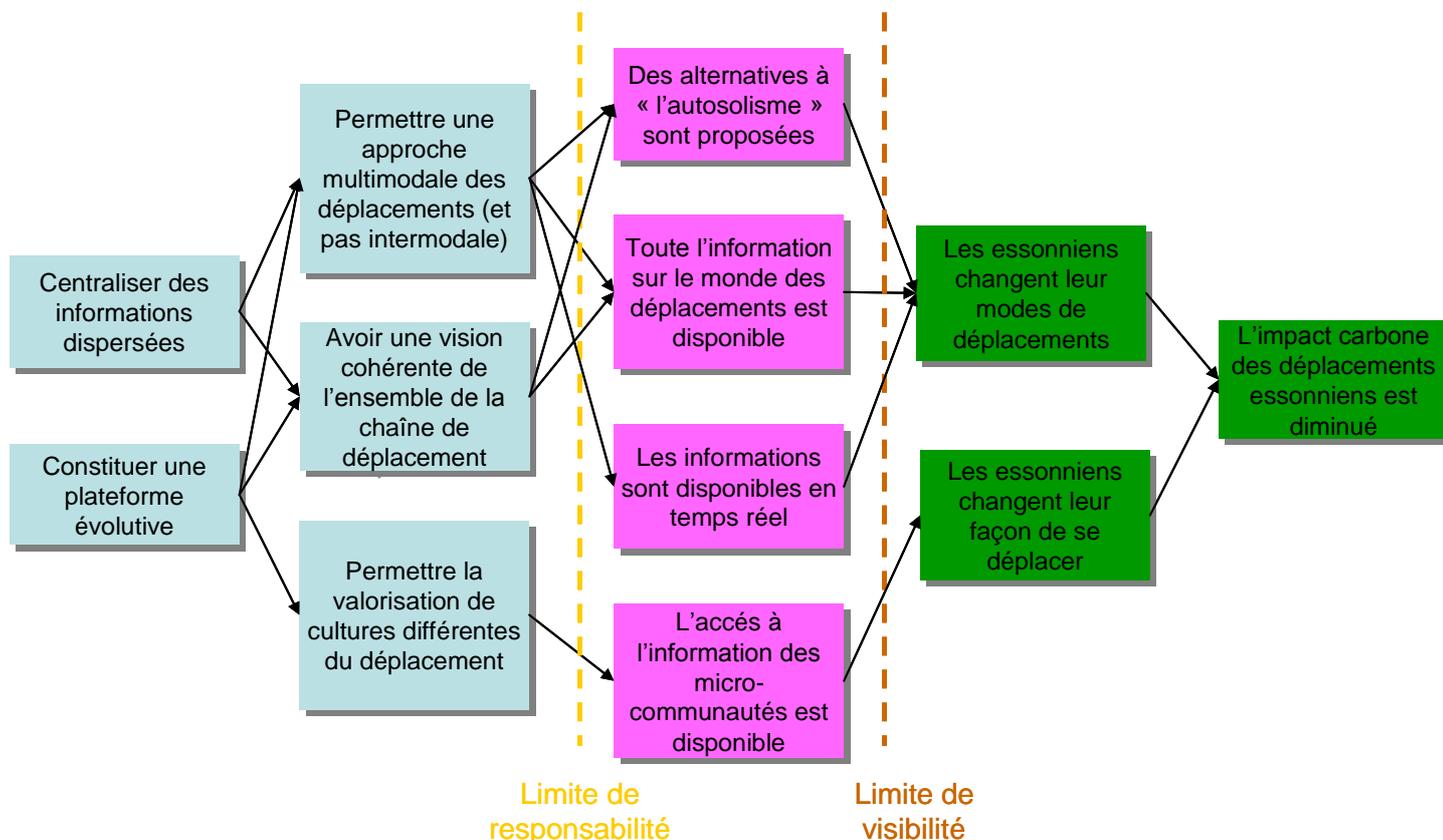
Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

Le Conseil général de l'Essonne recentre aujourd'hui, au vu des évolutions réglementaires, ses compétences et ses avis en tant que personne publique associée.

D'autres collectivités comme le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (conformément à sa charte de Parc) ou la Région Midi Pyrénées (dans la lignée de son schéma d'aménagement durable de territoire) ont mis en place ce type de guide, qui reste par ailleurs une demande de la part des élus.

3.6 Action 5 : MobilEssonne

Diagramme logique d'impact



1-Système de management du programme:

Direction pilote : Direction des Déplacements (DDEPL)

Quels ont été les partenariats (interne et externe) mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ?

Interne

- La Direction des systèmes d'information (DSI) pour la réalisation des marchés,
- Le Pôle d'innovation (POLEN) pour le volet innovation de la centrale de mobilité,
- La Délégation au Développement Durable et Solidaire (DDDS) pour la participation aux Comités techniques (COTECH), aux comités de pilotage (COPI), aux groupes de travail,
- La Direction de la communication et de l'information (DCI),
- La Direction de l'environnement (DENV) pour les itinéraires doux,
- La Direction de l'innovation et du développement des territoires (DIDT) pour la valorisation du territoire,
- La Direction des personnes âgées et handicapées (DPAH) pour l'enjeu de mobilité solidaire.

Externe

- La Région Île-de-France : soutien financier à hauteur de 184 000 €,
- Le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), par convention
- La société Open Street Map (OSM) pour son système de cartographie libre, Vtrafic, Vélo Open street planner, Sytadin
- La Fédération pour les Circulations Douces en Essonne (FCDE) lors des cartoparties,
- Les EPCI (réunions avec les EPCI) : Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne, Communauté de communes de l'Arpajonnais, SAN de Sénart en Essonne, Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (l'objectif étant de mutualiser les informations de

- l'ensemble des systèmes de transport tels que le Syndicat Mixte de Transport Intercommunal du Centre Essonne qui possède la délégation de transport pour certains EPCI),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE),
- La société PAM91, pour la mobilité des personnes en situation de handicap en Essonne.

Pour conclure on distingue les partenariats avec les fournisseurs de données et les partenariats pour l'utilisation de l'outil (sachant que l'utilisateur peut aussi être fournisseur d'informations).

Quelles ont été les parties prenantes engagées dans la démarche ?

- MT3, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour définition de la centrale de mobilité,
- IXXI, filiale de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), pour la réalisation de la centrale de mobilité.

Comment était structuré le pilotage des acteurs ?

- L'équipe projet autour de la DSI, le POLEN et la DDEPL a permis de rendre plus transversal le projet et de lui donner tous les aspects collaboratifs qui ont été décisifs sur le projet,
- Le Comité de pilotage (COFIL) avec les élus, les Directeurs Généraux Adjointes, et les partenaires externes,
- Le Comité technique (COTECH) avec uniquement les personnes internes,
- Les différents Groupes de Travail.

Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

Le pilotage s'est d'abord focalisé en 2011 sur la consultation pour le choix de l'AMO (MT3) puis, après l'étude de définition, le choix du prestataire en 2013 (IXXI) pour la réalisation qui doit continuer jusqu'en 2016.

Ce projet novateur implique des évolutions au fur et à mesure de ses avancées, ce qui a nécessité plusieurs ajustements (intervention de spécialistes des usages TIC par exemple). Aujourd'hui même si les retards pris ont entraîné des reports des COFIL et COTECH, le projet continue de progresser.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- Difficultés liées à la mise en place d'un système nouveau et au manque d'expérience du prestataire (pour le souffleur ou la création de micro communautés par exemple). IXXI a traité plus de 300 bugs, pour finaliser la plateforme de manière satisfaisante à la fois sur la version Internet et la version « smartphone ».
- Faible expérience de la collectivité sur ce type d'outil de NTIC en mode collaboratif,
- Importance des moyens humains pour alimenter et consolider le système d'information,
- Evolution de la méthode initiale (organisation d'un site Internet avec un système de briques ajoutées progressivement) car la structuration du site exigeait de faire évoluer l'ensemble des briques en même temps avec des moyens humains et financiers adéquats,
- Nécessité d'avancer vite dans un projet de ce type pour ne pas être doublé par d'autres opérateurs privés et conserver la pertinence de la plateforme.
- Réglementation en termes de communication des collectivités en période pré électorale (6 mois avant les élections de mars 2015) qui retarde la communication massive au grand public).

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivis :

Quelle a été l'activité générée ?

- mise en place des partenariats : le nombre de conventions et d'accord de partenariats est assez important, ce qui montre l'intérêt des multiples acteurs sur le territoire.
- collecte des données pertinentes (réseaux de transports, itinéraires doux, équipements publics, lieux touristiques, etc.).
- ouverture progressive des différentes fonctionnalités à partir du deuxième semestre 2013 (avec différentes périodes).
- prestation de définition, conception et réalisation de la centrale et à présent d'exploitation et développement.
- L'obtention d'un prix dans le cadre des trophées de l'innovation en matière de transport en 2012

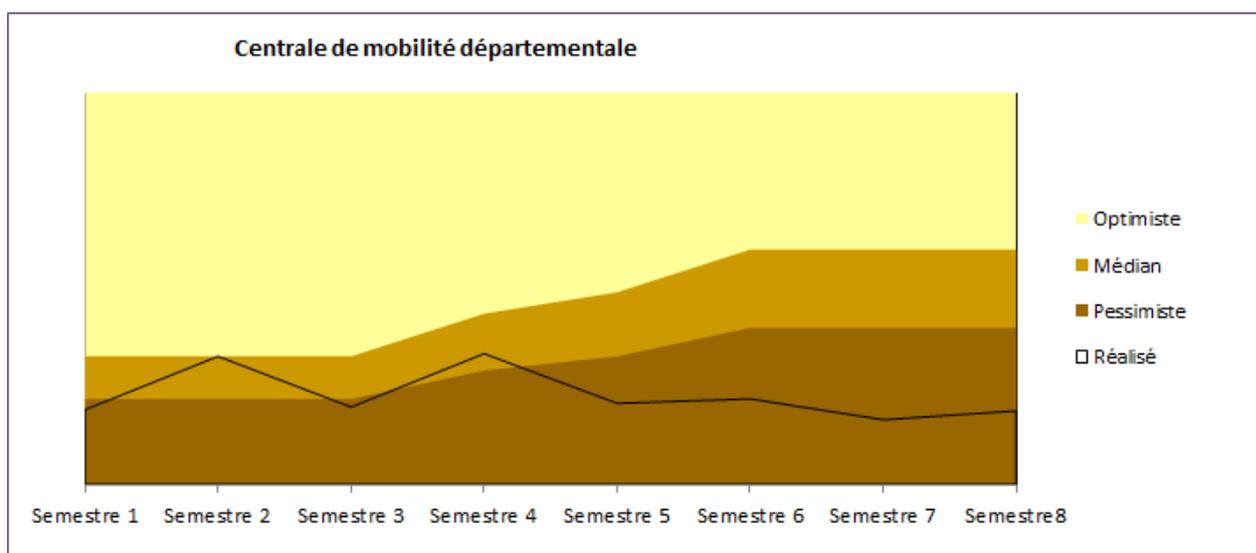
Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Le nombre de conventions et d'accords de partenariat est important, en revanche la création des comptes personnels et les connexions sont plus faibles que prévu, du fait du retard pris par le projet (mise en ligne de la plateforme au grand public seulement depuis le 18 octobre 2014). Aujourd'hui des améliorations sur le souffleur (système proposant une adresse à partir des premières lettres tapées par l'internaute) sont encore en cours pour rendre la plateforme encore plus ergonomique.

Cependant l'engagement du Conseil général en matière de ressources humaines et de financement a dû être revu à la hausse par rapport à la candidature auprès de la Commission européenne.

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - dec13		Semestre 7 jan 14 - juin 14		Semestre 8 jul 14 - jdec 14	
	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario								
Connexions mensuelles non cumulées (moyenne) sur la centrale interne	8	P	56	O	28	P	30	P								
Rubriques sur essonne.fr	4	M	6	M	6	P	6	P								
Rubrique sur la centrale définitive (volet statique) - 14 max ouverture 17 décembre							10	M	10	M	12	M	14	M	14	M
nbe de conventions et accords et partenariats avec les partenaires (en cumulé)							1	M	2	P	4	M	4	P	5	P
Nbe de comptes (cumulé)											0	P	8	P	20	P
Connexions mensuelles sur la centrale définitive							10	O	40	P	40	P	1 000	P	1 200	P

Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?



Satisfaction sur la mobilisation de nos partenaires pour le projet ce qui montre un intérêt territorial, Le projet a pris du retard qui s'est ensuite accentué du fait des élections locales (mars 2014) puis départementales (mars 2015).

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- Communication envers les professionnels pour présenter l'innovation technologique : Trophée de l'innovation des transports publics en 2012, interventions au colloque de l'ATEC (association sur les transports intelligents) en janvier 2014, au colloque de clôture CLIMATE en juin 2014 (table ronde avec le projet européen Superhub porté par Barcelone et Milan), et au colloque du Comité 21 « Innovons ensemble pour des territoires durables » le 19 novembre 2014.
- Communication à destination des acteurs locaux : dans le cadre de la rencontre du réseau Climat essonnien du 18 septembre 2014 mais aussi préalablement lors des comités de pilotage et des groupes de travail avec les intercommunalités (suite au courrier officiel du Vice-

président aux transports, Pascal Fournier à tous les Présidents d'EPCI les invitant à collaborer à la plateforme).

- Communication à destination du grand public : la période test de la version bêta s'étant prolongée au printemps 2014, l'information massive au grand public s'est trouvée perturbée par les différentes échéances électorales. Par ailleurs, la bonne complémentarité entre le site www.essonne.fr et « MobilEssonne » reste à assurer, en lien avec la Direction de la communication et de l'information.

3-Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

Les effets produits sont indirects et ne peuvent aujourd'hui être quantifiés de façon fiable.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**
- **la santé ;**
- **l'intégration / l'égalité ?**

« MobilEssonne » permet par une information très locale d'optimiser les trajets pour les publics fragiles dits captifs (non motorisés), notamment pour l'accès à l'emploi et à la formation.

A terme un meilleur accès à l'information facilitera les déplacements en milieu rural peu dense et mal desservi par les transports en commun et donc améliorera l'accès à l'emploi et aux services publics. Le co-voiturage peut permettre d'améliorer à la fois la mobilité et le lien social.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**
- **« des opportunités commerciales » ;**
- **le développement local ?**
- Mettre en capacité à terme les essonniens de réduire leurs consommations d'essence
- Mieux faire connaître l'ensemble des centres d'intérêts proches de chez soi, les commerces, services publics...
- Informer sur l'offre de transports pour rendre le territoire plus attractif pour les employeurs (permet parfois de favoriser l'implantation d'entreprises (accès facilité aux salariés)).
- Favoriser le développement des systèmes d'autopartage ou des véhicules électriques en informant sur la localisation des bornes de recharge.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**
- **la prévention ;**
- **les problèmes environnementaux ?**

Les utilisateurs de la plateforme peuvent comparer les différentes alternatives de déplacements du point de vue du temps, du coût et des émissions de GES. Ils sont en capacité de faire les choix de déplacement qui vont réduire leur impact carbone. En outre, la centrale leur fournit les informations sur leur environnement immédiat - via la carte collaborative d'Open street map (commerces, équipements publics, arrêt de bus, autopartage, ...) - qui leur permet d'exploiter au mieux les ressources à proximité et d'optimiser leur déplacement.

Les bénéfices environnementaux relèvent à la fois de la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de la réduction des polluants nocifs pour la santé (respiration...).

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

« MobilEssonne » constitue une innovation pour la collectivité dans la gestion d'un projet de TIC collaboratif (utilisant des informations venant des acteurs de terrain et un moteur de recherche local) avec une cartographie ouverte. Il implique en outre une culture différente des déplacements avec une ambition plus large (transversalité à ce qui est liée à la mobilité).

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Le projet offre bien, comme prévu initialement, une information complète pour éclairer les essonniens dans leurs choix de déplacements.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

- Le choix d'Open Street Map, logiciel libre de cartographie support du mode collaboratif,
- La mutualisation des données existantes déjà organisées et regroupées sur un seul site accessible par Internet ou smartphone,
- Le principe d'une infrastructure numérique évolutive,
- La fiabilité du calculateur d'itinéraires et le recours à un souffleur,
- Le calculateur d'itinéraire n'est pas fiable,
- Une communication efficace vers le grand public (à poursuivre en 2015).

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

- La difficulté de l'innovation technique d'un projet en perpétuelle évolution : il faut au moins se situer dans la moyenne de fiabilité de l'ensemble des logiciels qui fonctionnent aujourd'hui pour communiquer massivement sur la plateforme,
- La difficulté de concilier sécurité administrative et nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- L'investissement humain et financier sous évalué, dans un contexte de moyens contraints.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

Aux moyens identifiés dans la candidature (poste de Gilles BESNARD, soit 120 000€ et 220 000 € actuellement de dépenses pour la prestation, estimée actuellement à 453 000 euros en prestation sans compter les prestations complémentaires représentant les coûts unitaires des journées complémentaires de prestations), il faut ajouter le temps passé par :

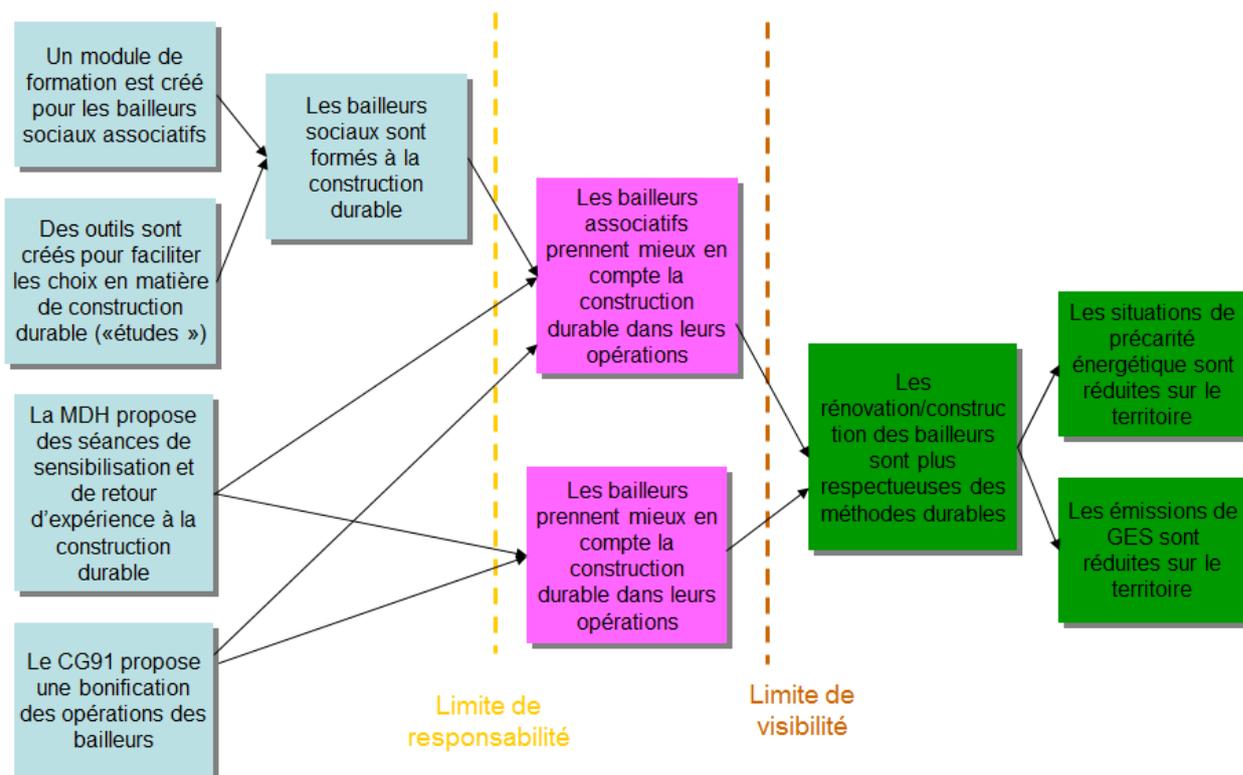
- Patricia CALATAYUD, l'assistante de direction de Gilles Besnard, depuis le début du projet
- Didier FAUVAGE nouveau chef de projet de la Direction des déplacements impliqué dans le projet pour le volet « développement »,
- une apprentie recrutée en 2013,
- l'ensemble de l'équipe projet: Jean-Christophe FRACHET du POLEN sur le volet innovation de la centrale, Cyril ARMAND de la DSI,
- et les membres du COTECH.

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

Initialement l'AMO devait suivre le projet jusqu'à la fin 2015 mais il a utilisé en deux ans ce qui était prévu sur 4 ans. IXXI poursuit sa mission au moins en 2015. L'embauche d'un nouvel apprenti en 2014 permet également d'envisager la consolidation du projet.

3.7 Action 6.1 : Sensibilisation des Bailleurs à la rénovation énergétique

Diagramme logique d'impact initial



1-Système de management de la sensibilisation des bailleurs :

Direction pilote : Direction de la Ville, de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) / Maison départementale de l'Habitat

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

La Direction de la Ville de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) / Service Habitat

Externe

- Immobilière 3F (bailleur social),
- AORIF (Association des Organismes HLM de la Région Ile-de-France),
- La Fédération Française du Bâtiment,
- Association Solidarités Nouvelles par le Logement (SNL),
- Le CAUE91.
- Le PACT Essonne
- Le CNDB (comité national pour le développement du bois)

Prestations externes :

- Jean-Pierre MOYA dans le cadre de l'étude technico-économique pour les bailleurs associatifs,
- Agence Latitude 48° (Louise Ranck et Viviana Comito) pour la rédaction du guide sur les 10 opérations de logement social durable exemplaires.

Comment les partenariats ont-ils vécu au cours du projet ?

En début de projet, la mise en place de rendez-vous techniques visant à avoir un échange privilégié avec les bailleurs sur les opérations en cours de réalisation a permis d'identifier les opérations de logement social exemplaires sur le Département et parallèlement de proposer des visites d'opérations sur le territoire, favorisant ainsi la valorisation de ces opérations et le retour d'expériences.

Les rendez-vous du logement social durable ont par ailleurs permis d'avoir des relations privilégiés avec certains bailleurs associatifs sur le département notamment SNL.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- La prise de retard sur la délibération Habitat du Conseil général de l'Essonne visant à éco-conditionner les subventions pour les opérations de logements sociaux a limité la capacité d'être force de proposition.
- Il est difficile pour le Département d'intervenir très en amont des projets, notamment sur les projets des « grosses opérations ».

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

Le projet d'étude technico économique a été reformulé afin de mieux répondre aux attentes identifiées par les petits bailleurs comme SNL. C'est pourquoi ce projet a abouti à une formation pratique et théorique ainsi qu'une étude de cas sur une opération type en Essonne. Ce travail a permis de répondre aux attentes précises des bailleurs associatifs qui n'ont pas la même capacité humaine et financière que les gros bailleurs.

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

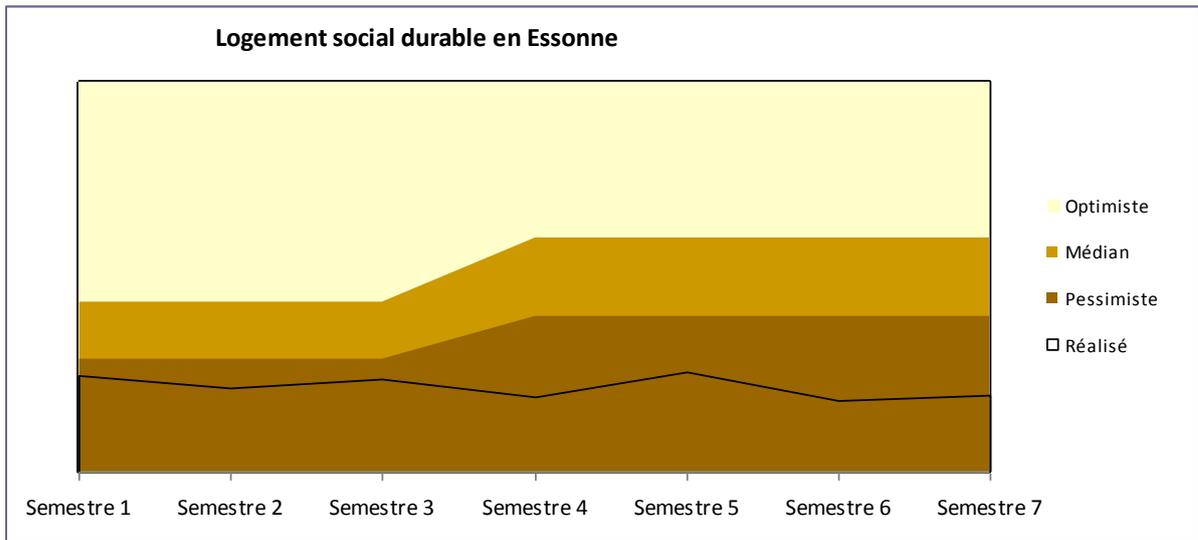
Quelle a été l'activité générée ?

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14	
	Réalisé	Scénario												
Opérations sélectionnées Cumule / Guide "10 opérations exemplaires"	0	P	5	O	6	M	9	M	11	M				
Projets accompagnés par Essonne info énergie (pdt le semestre)	9	O	1	P	1	P	0	P	0	P	0	P	0	P
Réunions avec les bailleurs (par semestre)	10	P	1	P	2	P	0	P	2	P	1	P	0	P
"Rendez-vous du logement social durable" (par semestre)	6	O	2	M	5	O	2	M	5	O	2	M	2	P
Participants par rendez-vous	35	O	23	M	30	M	28	M	36	O	23	M	58	O
Lieux d'exposition par semestre							0	P	0	P	1	P	2	P

- Réalisation d'une exposition « 10 logements sociaux durables exemplaires en Essonne »,
- 16 réunions techniques avec les bailleurs sociaux,
- 24 rendez-vous du logement social durable avec 750 participants,
- Formation/action et étude technico-économique pour les bailleurs sociaux associatifs en vue d'améliorer la qualité environnementale des opérations de logements très sociaux.

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Au regard des objectifs initiaux, nous sommes dans un scénario plutôt pessimiste.



Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

Le scénario pessimiste s'explique par les raisons suivantes :

1 - la délibération Habitat visant à financer le logement social avec des critères écologiques de la Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté votée en décembre 2012 n'a pas donné lieu à une montée en puissance de l'accompagnement des bailleurs sociaux de la Maison départementale (contexte de difficultés financières pour les bailleurs).

2 - Il reste encore aujourd'hui difficile d'identifier des opérations de rénovation/restructuration réellement exemplaires en Essonne, ce qui a conduit à un retard dans la réalisation de l'exposition et du guide.

3 - Les rendez-vous du logement social durable ont en revanche sur tout le long du projet répondu à une attente des professionnels de la construction dans le logement social puisque le nombre de participants a augmenté.

4 - Le nombre de RDV du logement social correspond aux objectifs de la convention avec la Commission européenne. La MDH ensuite mobilisée sur la mise en place de la plateforme de rénovation énergétique (plus ambitieuse que les ateliers du RDV) a ralenti l'organisation de ces rencontres.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- Au niveau départemental :
 - o communication assurée sur le web via une rubrique spécifique sur le site Internet www.essonne.fr (site institutionnel du Conseil général de l'Essonne)
 - o diffusion des programmes trimestriels au format papier dans l'ensemble des principaux sites administratifs du Conseil général de l'Essonne
 - o mailing liste rappelant régulièrement les événements à la Maison départementale de l'habitat
- Au niveau régional et national : la MDH a présenté régulièrement son activité à d'autres collectivités et dans les réseaux régionaux (ARENE Ile-de-France) ou nationaux (IDEAL connaissances).

3-Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

Les bénéfices environnementaux sont indirects et non quantifiables.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**

Il est important de proposer aux bailleurs associatifs un accompagnement aux méthodologies de construction durable dans leurs opérations d'acquisition-amélioration de logements très sociaux. Ces bailleurs ont des marchés souvent plus accessibles à des artisans locaux, qui favorisent le maintien de l'emploi voire la montée en compétences des artisans locaux sur l'éco construction.

- **la santé ;**

Une étude de la Fondation Abbé Pierre et d'autres études par ailleurs ont montré les liens entre l'état de santé et les situations de précarité énergétique. En encourageant la construction durable et une meilleure qualité dans les choix des matériaux, la MDH contribue à améliorer l'état de santé des personnes au sein des bâtiments.

- **l'intégration / l'égalité ?**

La capacité des bailleurs sociaux à réaliser des projets de construction durable prenant en compte les performances énergétiques et la qualité de vie permet de donner à tous l'accès à des logements de meilleure qualité et de prévenir pour les plus pauvres des situations de précarité énergétique.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**

- **« des opportunités commerciales » ;**

- **le développement local ?**

Par la contribution à la valorisation des techniques de l'habitat durable pour les bailleurs sociaux, la Maison départementale de l'habitat contribue à la promotion des artisans qualifiés dans ces domaines et l'émergence de filières locales.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**

Par la valorisation des technologies innovantes et de matériaux biosourcés, la MDH contribue à la diffusion de technologies plus respectueuses de l'environnement en matière de construction durable.

- **la prévention ;**

De nombreuses études démontrent les risques sanitaires liés à l'utilisation de certains produits dans les matériaux de construction (plomb, amiante...). La MDH par la valorisation de matériaux biosourcés contribue à encourager le développement de produits présentant moins de risques sanitaires.

- **les problèmes environnementaux ?**

Par la promotion des technologies innovantes et de matériaux biosourcés, la MDH contribue à la diffusion de pratiques moins énergivores et plus sobres en gaz à effet de serre.

**Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ?
Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?**

La rédaction de l'étude technico-économique a permis de faire prendre conscience aux bailleurs associatifs de nouveaux modes de faire dans la construction et la réhabilitation.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Les objectifs ont été atteints dans la mesure où la Maison départementale de l'habitat a su créer une dynamique de construction durable entre les acteurs de la construction et particulièrement les bailleurs. La Maison départementale est aujourd'hui reconnue à l'échelle départementale pour son expertise dans ce domaine de l'éco construction.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

La structuration de la Maison départementale de l'habitat, accueille également d'autres structures de la construction et de la rénovation (CAUE91, ADIL91, Pact Essonne) a permis de monter des partenariats plus facilement dans le cadre de la plateforme Rénover malin. La connaissance des problématiques des bailleurs sociaux par la Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté depuis de nombreuses années et le travail mené depuis le début du projet CLIMATE par rapport aux bailleurs sociaux, leurs attentes et leurs problématiques liées à la construction durable a permis de répondre concrètement aux besoins des bailleurs sociaux.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

Le premier facteur limitant est le fait que les subventions (et des éventuelles bonifications) du Conseil général de l'Essonne restent faibles par rapport au budget global des opérations, ce qui met le Conseil général en difficulté pour être très exigeant avec les grands bailleurs.

Pour les bailleurs associatifs, les difficultés sont différentes : ces derniers ont souvent peu d'expertise et de budget pour leurs opérations. L'analyse par un AMO HQE des opérations est donc délicate car elle augmente le prix de la prestation globale sur des budgets très serrés.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

En termes de dépenses - sans compter celles de personnel (qui pour partie sont intégrées dans le volet habitat durable) -, les dépenses liées à la sensibilisation des bailleurs aux performances énergétiques s'élèvent à 47 500€.

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

L'ensemble des activités de la Maison départementale se restructure aujourd'hui autour de la plateforme *Rénover malin*. L'action du Conseil général de l'Essonne dans cette plateforme est de faire évoluer les compétences des artisans en matière de formation (en partenariat avec la FFB), de valoriser les actions exemplaires en matière de construction durable et de faciliter l'accès au parcours de travaux pour les particuliers. L'action de sensibilisation des bailleurs sociaux va donc s'inscrire de manière logique dans les travaux de ce nouveau service public.

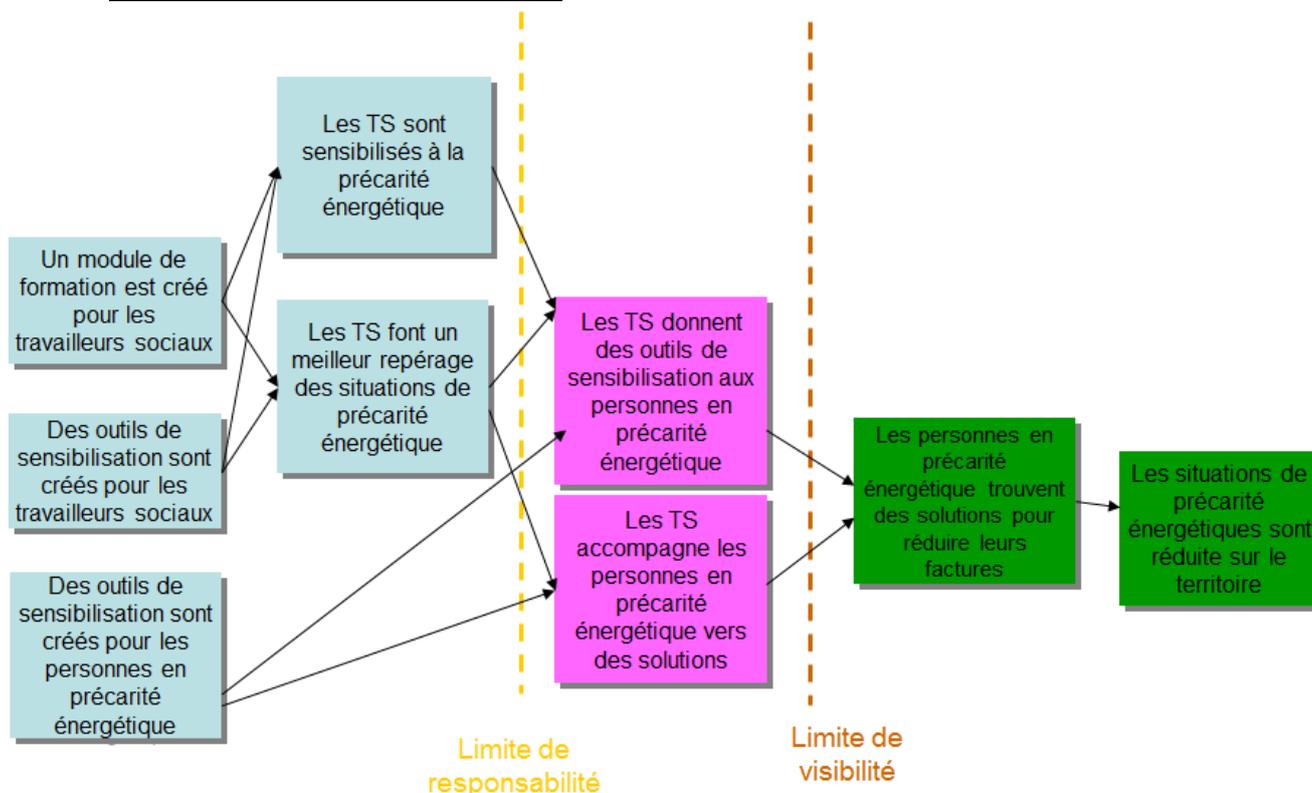
Reproductibilité

Aujourd'hui la plateforme de rénovation énergétique est lauréate d'un appel à projet mené par l'ADEME (avec 4 autres plateformes en France). Cette action est donc reproductible à l'échelle de la France. Au niveau européen, il est essentiel de connaître les jeux d'acteurs afin d'identifier la pertinence de la reproductibilité de ce type d'outil.

En matière de sensibilisation des bailleurs sociaux, le repérage d'opérations exemplaires, l'organisation de journées et d'ateliers sont également reproductibles.

3.8 Action 6.2 : Travailleurs sociaux et écologie sociale et familiale

Diagramme Logique d'Impact initial



1-Système de management de la sensibilisation/formation des travailleurs sociaux:

Direction pilote : Direction de la Ville de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) / Maison départementale de l'Habitat (MDH)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

- La Délégation au développement durable et solidaire (DDDS),
- La Maison départementale des solidarités Arpajon/Marcoussis,
- Le GIP FSL (Fonds Social pour le Logement),
- La Direction de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions (DILEE)
- La Direction de la Communication et de l'Information (DCI)

Externe

Un groupe d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Prestations

- Animations et formations par l'association « Sollicités »,
- Animations de l'association « Les p'tits débrouillards ».

Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

Le pilotage a évolué progressivement selon les phases du projet :

- action pilote avec la Maison Départementale des Solidarités (MDS) d'Arpajon/ Marcoussis pour concevoir les guides et questionnaires (coopération MDH/DDDS) ;
- test avec les allocataires du RSA (en association avec la DILEE) ;
- formation collective à la MDH ouverte à tous les travailleurs sociaux des MDS ;
- sensibilisation des travailleurs sociaux dans les MDS.

Depuis la présentation aux élus du bilan des actions du Département en la matière en mai 2013, la prévention de la précarité énergétique fait l'objet d'un comité de pilotage dédié, coordonné par la DDDS avec la DVHC, la DDSPS (qui pilote les MDS), la DILEE, la DENV, le GIP FSL. Le comité de pilotage se réunit 2 à 3 fois par an pour mieux articuler les actions sur le bâti et à destination des ménages.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

La mobilisation des travailleurs sociaux s'est avérée progressive car ces derniers ne se déplacent plus ou très peu au domicile des personnes suivies et n'ont que très peu de leviers d'amélioration du logement (les ménages sont très majoritairement locataires).

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

Les actions de sensibilisation/ formation ont été organisées dans les Maisons des Solidarités (Evry, Ris-Orangis, Draveil, Etampes) obligeant à une démultiplication des actions, ainsi que dans les réseaux des conseillères en économie sociale et familiale et du CLIL. En outre les gardiens s'avérant avoir un rôle clé dans la diffusion des éco gestes, des actions de formation spécifiques ont également été mises en place à leur intention.

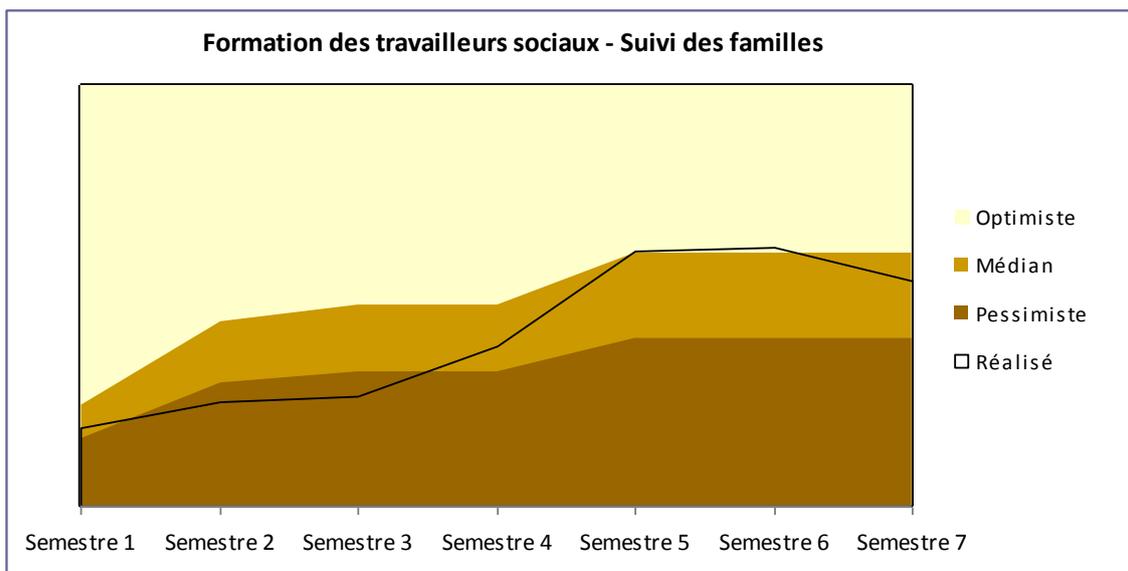
2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

Quelle a été l'activité générée ?

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14	
	Réalisé	Scénario												
Participants MDS aux modules de formation (par semestre)	0	P	20	O	0	P	0	P	90	O	15	P	17	P
Nombre de MDS Sensibilisées									3	M	1	P	1	P
Participants hors-MDS aux modules de formation (par semestre) des travailleurs sociaux sur leur territoire			58	O	0	P	0	M	54	O	43	O	33	O
Visites à domicile (cumulées)	14	O	0	P	0	P	0	P	0	P	0	P	0	P
Nb d'animations auprès des locataires "Ateliers de maîtrise des charges d'énergie et d'eau"			1	P	2	M	2	M	2	M	2	M	6	O
Nb de participants (cumulé sur le semestre)			40	M	40	M	170	O	30	P	101	O	68	O
Nb de bénéficiaires d'une aide au titre des impayés d'énergie FSE reçus par l'ingénieur énergie de la matériauthèque			0	P	14	M	7	P	6	P	2	P	4	P

- Réalisation de deux guides « Astuces pour dépenser moins » sur les thématiques de l'électricité et de l'eau,
- Rédaction d'une plaquette sur les aides en matière d'énergie et d'eau pour les allocataires du RSA (en partenariat avec la DILEE),
- 330 travailleurs sociaux et du secteur para-social sensibilisés,
- 2 sessions de formation à la Maison Départementale de l'Habitat pour les travailleurs sociaux puis sensibilisations dans 4 MDS et 3 formations à l'attention des gardiens d'immeubles.

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?



L'activité générée pour la formation des travailleurs sociaux est contrastée et donne un scénario médian par rapport aux objectifs initialement envisagés. Cependant, il est important de constater que la courbe de réalisation est en croissance sur toute la durée du projet. Ceci reflète la capacité de la MDH à avoir identifié les freins des travailleurs sociaux et trouver des solutions adéquates à leurs attentes en matière de précarité énergétique.

Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

1- Un travail mené avec la MDS d'Arpajon Marcoussis

Deux sessions de travail ont abouti à créer des outils à destination des travailleurs sociaux : guide « Astuces pour dépenser moins d'énergie » et questionnaire de diagnostic du logement testé auprès d'une vingtaine de ménages (mais qui créait trop d'attentes de la part des locataires et laisser sans solutions les travailleurs sociaux).

2- Formation des travailleurs sociaux

La formation initialement envisagée organisée à la MDH n'a pas mobilisé massivement les travailleurs sociaux : ce n'était par leur préoccupation principale parce qu'ils visitent de moins en moins les familles à domicile. Une solution a été trouvée : la mise en place de modules d'1h30 pour les travailleurs sociaux dans les MDS spécifiquement pour préparer des actions collectives à destination des familles.

3- Identification d'une vingtaine de ménages à accompagner

Initialement, l'idée était de s'appuyer sur les données du FSL (Fonds Solidarité Logement) et du FSE (Fonds Solidarité Energie) ainsi que sur les informations détenues par les travailleurs sociaux dans les MDS mais la diffusion des coordonnées personnelles, très encadrée, n'a pas été possible.

- Il a donc été convenu d'envoyer une lettre à toutes les bénéficiaires du FSE. Cette action n'a pas été bien comprise car d'une part, les impayés sont directement versés aux fournisseurs d'énergie d'autre part, la Maison départementale de l'Habitat située à Evry s'avère éloignée pour bon nombre des familles concernées.
- L'action a donc été réorientée vers des ateliers de maîtrise des charges à l'occasion du relogement des locataires après une opération de rénovation énergétique de leur immeuble, ce qui a permis de toucher 200 personnes par an dans les logements sociaux.
- Une nouvelle action est en cours et qui répond mieux aux attentes et aux impacts envisagés : la formation des gardiens du parc social pour inciter les locataires à être plus responsables en matière de consommation d'eau et d'énergie. Actuellement une trentaine de gardiens ont été formés.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

Les guides ont été distribués dans les Maisons départementales des solidarités et les principaux équipements publics du Conseil général de l'Essonne (réseaux des bibliothèques départementales,...) et aussi par des structures comme l'ADIL, des CCAS de communes....

3- Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

L'action relève du changement de pratiques dont les effets sur l'environnement ne sont pas directement quantifiables.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- l'emploi ;
- la santé ;
- l'intégration / l'égalité ?

En lien avec le GIP FSL (Fonds Solidarité Logement), le conseiller info énergie de la MDH a rencontré des ménages en situation de précarité énergétique pour une sensibilisation aux questions énergétiques dans leur logement.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- des dépenses ;
- « des opportunités commerciales » ;
- le développement local ?

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- l'application de technologies ;
- la prévention ;
- les problèmes environnementaux ?

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

Ce projet a généré une innovation procédurale dans la capacité d'adapter l'action pour atteindre ces objectifs.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Sensibilisation des travailleurs sociaux

Suite aux premières sessions en 2010 et 2011 à destination des travailleurs sociaux le format de ces formations s'est avéré ne correspondre ni aux attentes, ni aux modes de fonctionnement des travailleurs sociaux. Il a donc été imaginé de nouveaux formats plus courts et plus concrets sur des sites déconcentrés. Ces nouveaux temps de formation, plutôt axés sur de l'information/sensibilisation à la précarité énergétique ont rencontré un franc succès.

Atelier de maîtrise des charges

Le repérage des familles s'étant avéré plus difficile qu'initialement envisagé, des partenariats avec les bailleurs sociaux ont été mis en place afin d'aller au plus près des familles pour réaliser des séances de sensibilisation sur site.

Vidéos sur la précarité énergétique

Des courts métrages de 5 minutes ont été réalisés sur les thématiques de l'énergie et de l'eau en vue d'une diffusion dans les salles d'attente des Maisons départementales des solidarités afin de toucher, sur des temps d'attente, les personnes en difficultés.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

La capacité de réorientation des actions conçues initialement a permis de répondre effectivement aux attentes des diverses cibles du projet.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

Les facteurs limitants sont liés à la difficulté de captation des publics « travailleurs sociaux » et les personnes fragiles et précaires dans un contexte de crise économique et sociale prolongée.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

23 000€ de dépenses sur ces trois volets sur 4 ans ainsi que le temps d'animation (part du salaire du conseiller info énergie).

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

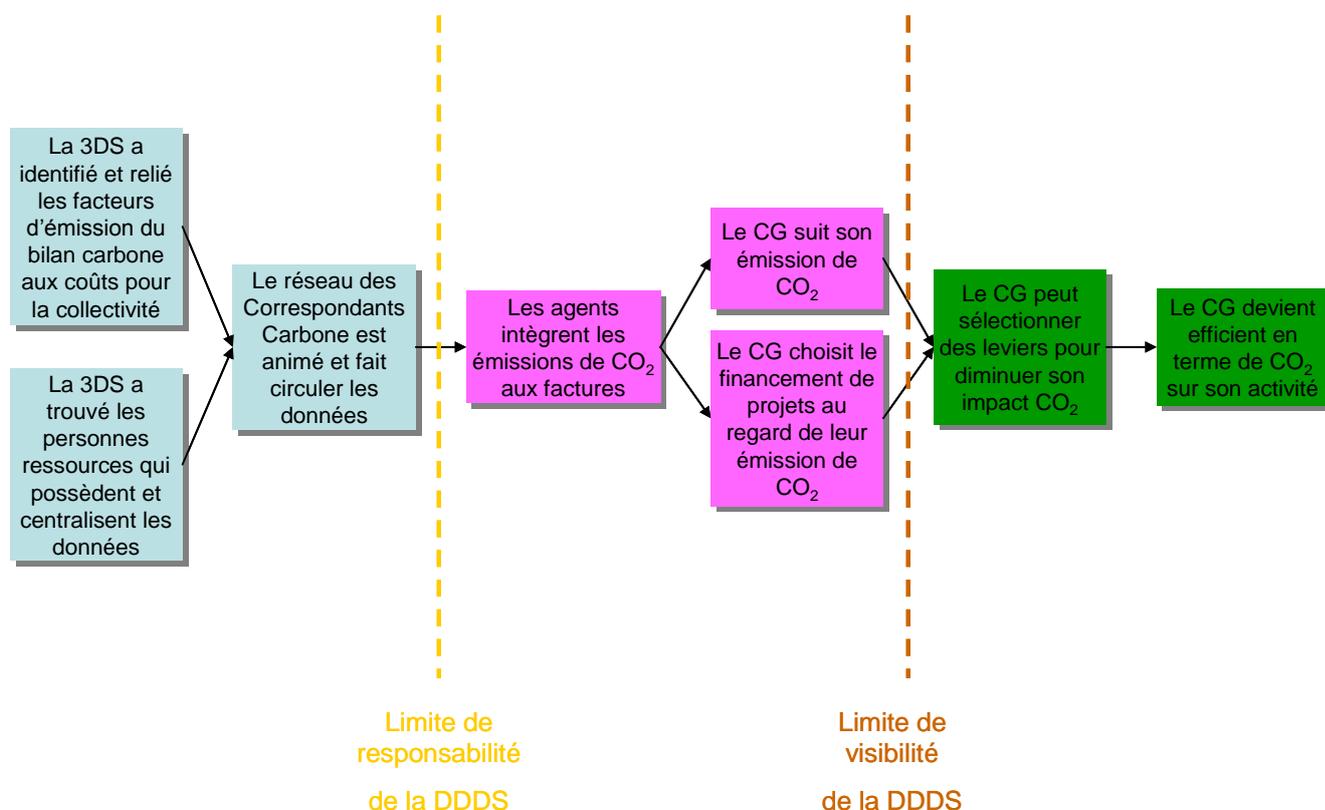
Le projet sera poursuivi dans le sens du fait de la compétence sociale du Département et de la montée en puissance du phénomène de précarité énergétique dans les problématiques sociales.

Reproductibilité

Le projet est reproductible puisqu'il ne fait pas appel à du matériel sophistiqué particulier. Cependant, des adaptations sont nécessaires au contexte de chaque structure. En effet, les attentes de publics relevant de problématiques de précarité énergétique sont variables selon les territoires (enjeu de logement, enjeu de mobilité,...), ce qui nécessite des adaptations pour y répondre.

3.9 Action 7.1 : Comptabilité carbone

Diagramme Logique d'impact initial



1- Système de management de la comptabilité carbone:

Direction pilote : Délégation au développement durable et solidaire (DDDS)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

- La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a co-construit le marché avec la DDDS pour l'acquisition de la solution Alliance Carbone,
- Les directions des personnes sources engagées dans la démarche pour le processus de collecte (Direction des Moyens généraux : services auto, achats et marchés, imprimerie, Direction des ressources humaines, Direction de la construction des bâtiments),
- Les directions ayant identifié des « correspondants carbone » chargés de l'animation sur site :
 - o La Direction des déplacements (DIRDEPL),
 - o La Direction de l'éducation et des collèges (DIREC),
 - o La Direction de l'environnement (DENV),
 - o La Direction de la protection maternelle infantile (DPMI),
 - o La Direction de la ville de l'habitat et de la citoyenneté (DVHC),
 - o La Direction du Développement Sociale et de la prévention santé (DDSPS),
- Dans le cadre du processus d'acquisition de la compétence en interne, le service formation (DRH) via le Dispositif Essonnien de Formateur Interne (DEFI).

Externe

- Les Services Départementaux de l'Education nationale pour les collèges (mobilisation des gestionnaires)
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies (ADEME) par son cofinancement,

Prestations

Les sociétés Eco act et Ivalua en groupement solidaire.

Comment était structuré le pilotage des acteurs ?

Le projet est structuré par :

- une équipe projet constituée du chef de projet informatique (DSI) et du chef de projet utilisateur (DDDS),
- un comité technique constitué avec les principales directions parties prenantes du projet (réuni trimestriellement pendant la construction du projet puis semestriellement après sa mise en œuvre pour présenter et discuter des résultats),
- un comité de pilotage constitué par les représentants de la DSI, de la DDDS et des deux prestataires (trimestriellement puis semestriellement sur le même rythme que le comité technique),
- Une réunion plénière rassemblant les personnes sources et les « correspondants carbone »,
- Des réunions avec les personnes sources avant chaque déploiement pour identifier les risques et les leviers sur les données à collecter.

Comment a-t-il vécu au cours du projet ?

- L'équipe constituée par la DSI et la DDDS a d'abord mené de nombreuses réunions bilatérales avec les personnes sources et les « correspondants carbone » pour l'expérimentation et la définition du cahier des charges.
- Le comité technique a été important au début pour orienter le projet.
- Le comité de pilotage a permis d'assurer le bon déroulement de la prestation.
- Les réunions avec les personnes sources et les « correspondant carbone » ont permis une appropriation du projet par les acteurs concernés.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

Le principal problème est la multiplicité des fichiers de données et la non homogénéisation des données entre les directions (problématique de la nomenclature commune des sites).

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

Il a été demandé au prestataire dans le cahier des charges de créer un « inter-fichier » permettant de transcrire les noms de sites d'un logiciel vers la base de données du logiciel Alliance Carbone.

2- Activités et résultats au regard des fiches de suivi :

Quelle a été l'activité générée ?

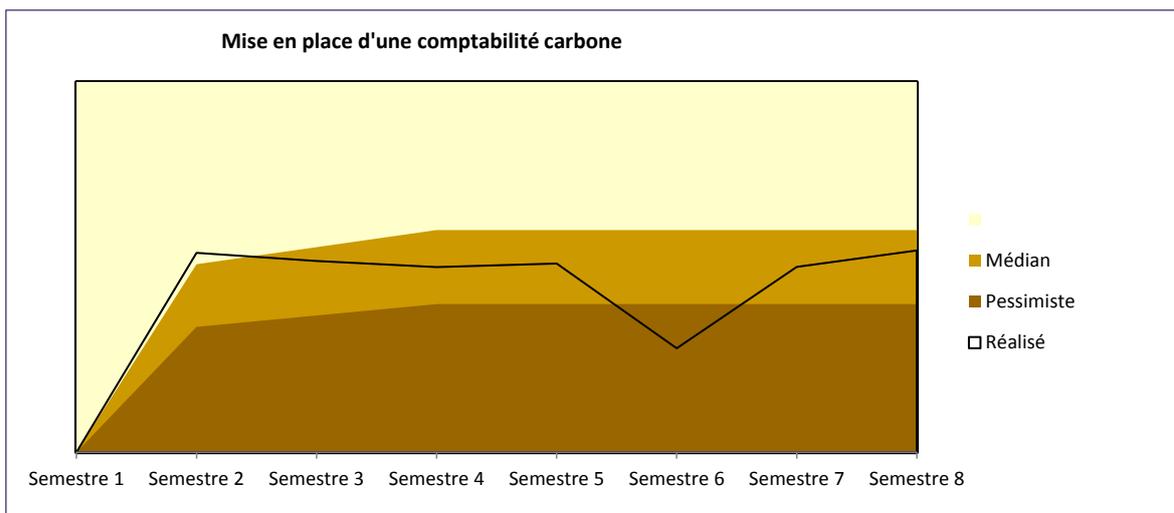
- L'expérimentation sur 4 sites,
- La réalisation du marché,
- La construction du logiciel avec le prestataire,
- La formation d'un formateur
- La formation de 14 personnes sources,
- La formation de 9 correspondants carbone
- Le suivi de 17 sites
- Le suivi sur ces 17 sites de 19 indicateurs (€ et CO2)
- Une animation en interne de la démarche

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14		Semestre 8 juil 14 - Dec 14	
	Réalisé	Scénario														
Nombre de bâtiment concerné par la comptabilité carbone			4	M	4	M	4	M	4	M	4	P	17	O	17	O
Nombre de personnes sources formées (cumulée)			10	O	12	O	12	M	13	M	10	P	10	P	10	P
Nombre de correspondants formés (cumulé)			2	M	4	M	4	M	4	M	4	P	9	P	14	M
Nbe de facteurs d'émission suivi			16	M	19	M	19	O								

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Le projet a été construit dans un scénario inversé par rapport à la candidature mais plus ambitieux et avec des impacts sur le long terme plus puissants. En effet initialement il était prévu de suivre 2

ou 3 indicateurs sur tous les sites du Département ; or, par la réflexion sur l'éco responsabilisation des sites, il est apparu pertinent de suivre plus d'indicateurs sur moins de sites.



Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

En interne :

- article dans le Tangram (journal interne du Conseil général de l'Essonne),
- interview d'un correspondant carbone dans le guide des agents éco responsables du Conseil général de l'Essonne,
- guide à l'attention des utilisateurs du logiciel.

En externe :

- Présentation à l'occasion de diverses réunions dans les réseaux nationaux (Energy Cities, 4D,...),
- Article dans la newsletter d'Eco Act,
- Présentation dans la newsletter du Comité 21,
- Présentation en accès libre lors du Colloque de clôture le 26 juin 2014.

3-Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

Cette action ne produit pas d'effet direct car il s'agit d'un outil de suivi des émissions GES qui permet de vérifier si les actions mises en place réduisent les émissions.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**
- **la santé ;**
- **l'intégration / l'égalité ?**

Valorisation de certains postes de personnes sources ou de correspondant carbone via la réalisation de cette activité, qui a nécessité de simplifier l'acquisition de certaines données et du travail qu'ils avaient à faire

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**

Le principe est d'avoir une meilleure maîtrise de nos dépenses

- **« des opportunités commerciales » ;**

Cet outil est subventionné par l'ADEME comme un outil innovant et nécessaire pour les collectivités. Le travail réalisé avec le prestataire est susceptible de créer de nouvelles opportunités commerciales pour ce dernier.

- **le développement local ?**

A long terme, une efficacité de l'utilisation des fonds publics via un suivi rigoureux par le logiciel permettrait de donner de meilleures réponses aux attentes des usagers sur le territoire (particulièrement pertinent dans un contexte où les finances sont en baisse).

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- l'application de technologies ;
- la prévention ;
- les problèmes environnementaux ?

Le principe est de pouvoir développer à moyen terme un onglet dans le logiciel permettant d'évaluer au regard de critères financiers et environnementaux les projets du Conseil général dans une logique d'aide à la décision. Cet outil vise à faire émerger la notion de centre d'éco responsabilité (optimisation des consommations énergétiques, déplacements, achats, déchets).

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

Cet outil a permis de travailler en mode projet avec plus de 10 directions sur 24 du Conseil général et d'avancer ensemble pour améliorer dans un premier temps le système d'information sur l'ensemble des émissions de GES induites par l'activité d'un site du Conseil général et d'imaginer dans un second temps les mesures d'amélioration pertinentes.

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

Les objectifs initiaux ont été dépassés dans la mesure où la solution technique ainsi conçue peut aujourd'hui être déployée massivement.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

L'implication de la DSI à la fois pour la rédaction du marché et le suivi de ce dernier s'est révélée déterminante.

La progression par étape de la démarche (expérimentation pour construire le prototype puis conception d'un outil standardisé) s'est également avérée pertinente.

Le travail de concertation permanente avec l'ensemble des parties prenantes pour prendre en compte leur capacité à collecter et analyser les données a aussi été un facteur de réussite.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

- le manque d'homogénéité des données dispersées dans de nombreuses directions dans des systèmes d'information différents
- l'organisation complexe de sites importants comme l'Hôtel du département (partagés avec d'autres administrations) où il est plus difficile de définir les périmètres d'activité et de dépenses par directions pour mettre en place des plans d'action efficace.
- la valorisation financière et/ou l'intégration dans les fiches de poste des agents concernés des missions des personnes sources et correspondants carbone.

Comment l'engagement du CG sur cette action est-il chiffré ?

85 000€ pour le logiciel, la formation et les licences (chiffres établis au mois de septembre 2014).

30 000 € de temps agents de la DDDS sur la durée du projet européen.

10% du temps du chef de projet informatique lors de la préparation du cahier des charges, son analyse, sa mise en œuvre.

Le temps passé des personnes sources et des correspondants carbone pour remplir et analyser les données dans le logiciel.

Le temps agent de tous les participants aux réunions, comités techniques, comités de pilotage...

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

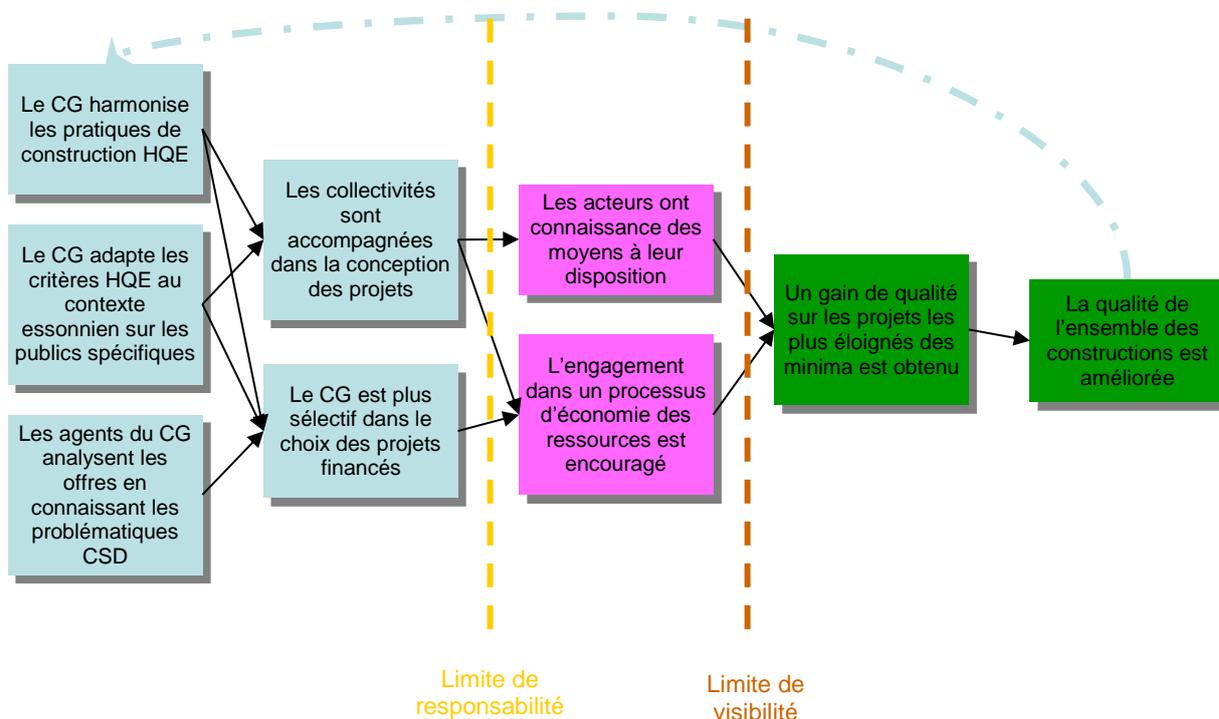
Ce projet est poursuivi jusqu'à la fin du marché, à savoir 2017. Un bilan sera ensuite nécessaire pour identifier les bénéfices à long terme de ce projet. Il reste à faire évoluer le coût des licences au cours du déploiement.

Quel est le caractère reproductible de l'action ?

L'ADEME Ile-de-France a financé le projet car un tel outil constitue une aide à la décision précieuse pour toutes les collectivités obligées ou désireuses de suivre les émissions de GES.

3.10 Action 7.2 : Charte Construire et Subventionner Durable

Diagramme logique d'impact initial



1. Management de l'action

Direction pilote : Délégation au développement durable et solidaire (DDDS)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Internes

- La Direction de la démocratie locale, de la contractualisation et de l'animation communale (DDLCC) dans le cadre de la réforme des contrats de territoire en 2012 qui a été l'occasion d'intégrer la charte comme un critère d'éco conditionnalité,
- La Direction de l'Environnement (DENV) intéressée pour intégrer de manière cohérente ses propres politiques (eau, déchets, assainissement,...) dans le référentiel,
- La Direction de la Ville, de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) avec la Maison Départementale de l'Habitat en tête de pont de l'éco construction et une politique « habitat » ambitieuse avec des philosophies proches (certifications CERQUAL plus ambitieuses),
- La Direction de la Construction des Bâtiments (DCB) qui avait déjà formalisé ses propres process internes visant la qualité environnementale des bâtiments (des passerelles ont été trouvées entre les pratiques de la DCB et le formalisme du référentiel CSD),
- La Direction des Personnes âgées et Handicapées (DPAH) et la Direction de la culture (DIRCULT) plus à la marge mais qui ont contribué ponctuellement à la définition du référentiel par rapport aux spécificités liées à leurs actions.

Externes

- Le CAUE91 pour la pédagogie (plus value dans l'accompagnement des porteurs de projet à l'utilisation du référentiel),
- La Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (DDT 91) dans une moindre mesure,
- La Région Île-de-France: dialogue à plusieurs reprises sur la confrontation des approches : à l'échelle d'un quartier ou d'une ZAC pour la Région et à l'échelle du bâtiment pour le Département.
- Les ENR et Quendall, les prestataires de la réalisation de la charte

Quelle a été la plus-value de ces partenariats ?

Ces partenariats ont permis de développer une culture commune autour de la construction durable sur le territoire essonnien et de montrer la cohérence de cette approche.

Comment ont-ils vécu au cours du projet ?

Les partenariats sont mouvants au vu des évolutions des politiques du Département (DCB et Schéma Départemental de l'Énergie) mais aussi du fait des élections municipales (période pendant laquelle les échanges avec les intercommunalités ont été un peu suspendus) ou des changements de majorités politiques locales et des évolutions liées à la réforme territoriale.

Deux réunions des référents développement durable des territoires ont eu lieu (en 2013 et 2014) pour présenter le référentiel Construire et subventionner durable.

En interne, un espace collaboratif a été mis en place pour essayer de centraliser les bonnes pratiques et les retours d'expériences, cependant de nombreuses problématiques informatiques limitent actuellement l'optimisation de cet outil.

Le pilotage de l'action s'appuie aujourd'hui essentiellement sur la DDLCC : après une phase de formation, il leur reste encore difficile actuellement de faire l'analyse technique des pré-diagnostic, et des bilans d'opération. La plus-value est qu'auprès des élus locaux, la Direction est porteuse du référentiel car elle y a été associée, qu'elle a contribué à sa création, et qu'elle se l'est appropriée. Il reste que la logique transversale de l'instruction peut encore être améliorée.

2. Activités et résultats au regard des fiches de suivi

Quelle a été l'activité générée ?

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan14 - juil 14	
	Réalisé	Scénario	Réalisé	Scénario										
Outils communs créés (cumulé)	1	O	6	O	9	O	12	O	14	M	14	M	14	M
Opérations intégrant la charte externe (cumulé)	0	M	31	O	38	O	40	M	77	O	90	O	99	O
Opérations intégrant la charte interne (cumulé)	1	O	2	M	4	M	6	M	10	O	11	M	11	M
Nbe de visite de la page CSD					156	M	353	M	928	O	924	O	825	O

Activité financée : formation des équipes et conception de 14 outils (pré-diagnostic, guide, référentiels, bilans... pour les opérations bâtiments, espaces publics et voirie)

Définition d'un process qui se déploie à présent sur un maximum d'opérations internes ou externes. CLIMATE nous a permis dans le cadre de la réforme des contrats de territoire, de disposer des outils nécessaires à systématiser ces éco conditionnalités. Ce concours de circonstances favorable a par ailleurs fait évoluer le périmètre de la charte, élargi à la voirie (initialement seuls les bâtiments et les espaces publics étaient concernés).

Aujourd'hui :

Les référentiels comportent 10 objectifs sur la charte pour les bâtiments, 5 sur les espaces publics et 3 sur la voirie montrant ainsi la nécessité de décliner les outils et les adapter à chaque fois au contexte.

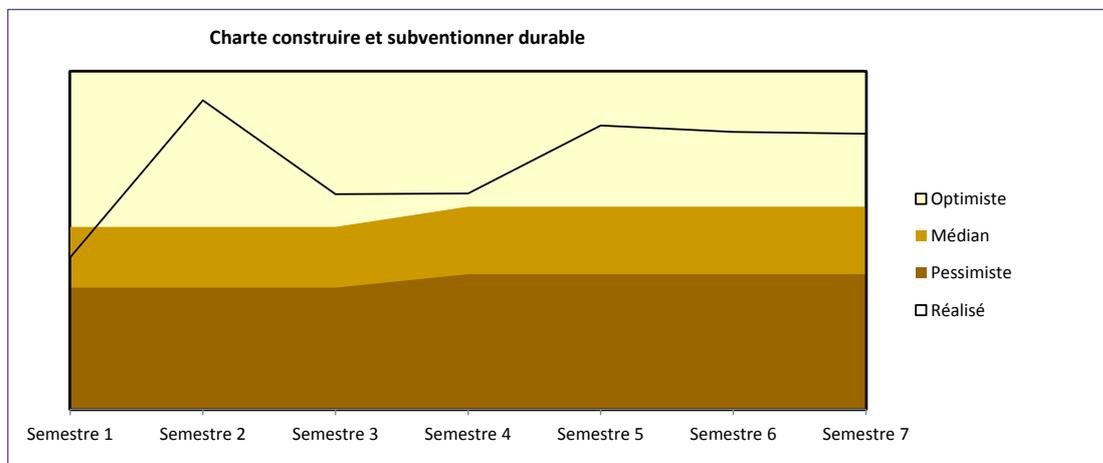
Une cinquantaine de personnes ont été formées à la logique de la démarche. Les deux tiers de ces personnes sont encore au même poste. La formation avait entre autres pour objectifs de faire partager les principaux repères en matière de Haute Qualité Environnementale et d'harmoniser les pratiques d'instruction. Sous forme de formation action elle a en outre permis de définir et produire des outils sur mesure. Un retour auprès des équipes a vérifié la bonne adéquation avec les attentes.

Aujourd'hui, les porteurs de projet sont de plus en plus nombreux à utiliser les outils produits. En 2015, il apparaît nécessaire de réaliser un bilan et de faire évoluer les pratiques pour tenir compte des difficultés rencontrées.

En interne, le travail avec la DCB a conduit à trouver des équivalences dans les process pour décliner le référentiel CSD en cohérence avec le schéma départemental de l'Énergie et de manière adaptée au contexte de la collectivité (aujourd'hui ¼ des opérations internes relèvent de grosses rénovations d'établissements scolaires).

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Au regard de la candidature initiale de CLIMATE, les objectifs ont été atteints et ont répondu au-delà du projet puisque le référentiel CSD s'est substitué à la charte devenant ainsi un outil incontournable du financement des collectivités locales en Essonne.



Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction des moyens mis en œuvre pour la corriger ?

Le Conseil général de l'Essonne a finalement mené le projet sur une base plus ambitieuse qu'initialement envisagée car des référentiels associés à la voirie et l'aménagement d'espace public ont été réalisés. En revanche, le déploiement de la démarche s'est trouvé limité par le contexte économique difficile pour les porteurs de projets, limitant les opérations concernées et par voie de conséquence les impacts recherchés.

Le travail réalisé avec la Région pour essayer d'homogénéiser les référentiels et les messages permet d'essayer de parer à la limite d'intervention du Département qui n'est qu'un cofinanceur parmi d'autres.

3. Analyse

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

La charte CSD contribue à réduire les écarts entre les objectifs présentés dans les opérations de construction et la réalité. Cependant l'évaluation des bénéfices environnementaux directs reste délicate à quantifier.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- l'emploi ;
 - la santé ;
 - l'intégration / l'égalité ?
- si la logique de maintien – voire de développement – de l'emploi prévaut dans le cadre de la plateforme essonnoise de rénovation énergétique, la CSD incite également les entreprises à monter en compétences sur les questions de construction durable.
 - En matière de santé, du fait des compétences départementales fortement liées au social (équipements à destination de la petite enfance, des personnes handicapées, des personnes âgées), plusieurs axes du référentiel insistent sur la qualité de l'air intérieur, le confort acoustique de l'occupant ou l'usage de matériaux sains.
 - En matière d'égalité, les porteurs de projet sont invités à soigner l'ergonomie des lieux pour tous les publics (signalétique adaptée pour des publics porteurs de handicap,...).
 - L'intégration de clauses sociales, dans les marchés publics d'études ou de travaux, de clauses sociales est également valorisée.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- des dépenses ;
- « des opportunités commerciales » ;

- le développement local ?

Il paraît difficile d'identifier des bénéfices spécifiquement économiques. Seul un raisonnement en coût global à moyen terme peut montrer l'intérêt économique d'une telle approche : les études amont plus complètes mais plus coûteuses peuvent permettre des économies ultérieures en phase d'exploitation/maintenance.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**
- **la prévention ;**
- **les problèmes environnementaux ?**

Dans le cadre de la charte CSD, des objectifs liés à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sont pris en compte (gestion différenciée, continuité écologique...). En termes de prévention, une attention particulière est accordée, à la fois dans la conception, la phase chantier et les usages, des enjeux liés à l'eau, à l'énergie, aux déchets...

Le Conseil général de l'Essonne ne présente pas de problématiques environnementales aiguës spécifiques sur son territoire (montagne, mer, risque industriel particulier). C'est davantage la qualité environnementale globale de l'opération et la préservation des ressources, en particulier la réduction des émissions de GES qui sont visées.

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

L'innovation majeure correspond à un changement de positionnement de la collectivité désormais financeur exigeant à la fois dans le dialogue amont et la vérification des opérations. La nouveauté consiste également à prendre en compte les questions de maîtrise d'usages dans les performances environnementales d'une opération.

Quelles ont été les évolutions législatives issues du projet ?

Hormis l'évolution du règlement des contrats de territoire au niveau de l'Assemblée Départementale, le projet n'est pas d'une envergure nationale telle qu'il puisse induire une évolution de la législation sur le sujet.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

L'opportunité de la réforme des contrats de territoire a été saisie pour donner une visibilité plus importante au référentiel CSD et un changement de positionnement via les porteurs de projets.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

- La crise économique a restreint les leviers du Conseil général de l'Essonne.
- Le Conseil général de l'Essonne n'est qu'un financeur parmi d'autres avec un poids qui n'est pas toujours déterminant. Aujourd'hui le Conseil général de l'Essonne contribue à faire de la pédagogie sur le sujet
- Encore aujourd'hui une forte inertie du système limite les effets concrets du référentiel.
- A chaque stade du référentiel, la prise de conscience de l'intérêt de l'éco construction progresse mais exige une montée en compétences de l'ensemble des acteurs de la construction (maîtrise d'œuvre, entreprises, maîtrise d'usage). Au début d'un projet, il est souvent constaté une prise en compte insuffisante de ces questions.
- Les profils administratifs des services d'instruction limitent également le dialogue sur les aspects techniques avec les porteurs de projets.
- Au vu du turn-over de la collectivité, il est difficile de stabiliser des process.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

En terme de frais de personnel, une part du temps agent (et donc du salaire) de la Déléguée au développement durable et solidaire (pris en compte dans la candidature), ainsi que les temps agents nécessaires à la promotion du nouveau référentiel par la DDLCC (temps difficile à mesurer). En termes de financements, 61 000€ pour la prestation de formation/conception des outils.

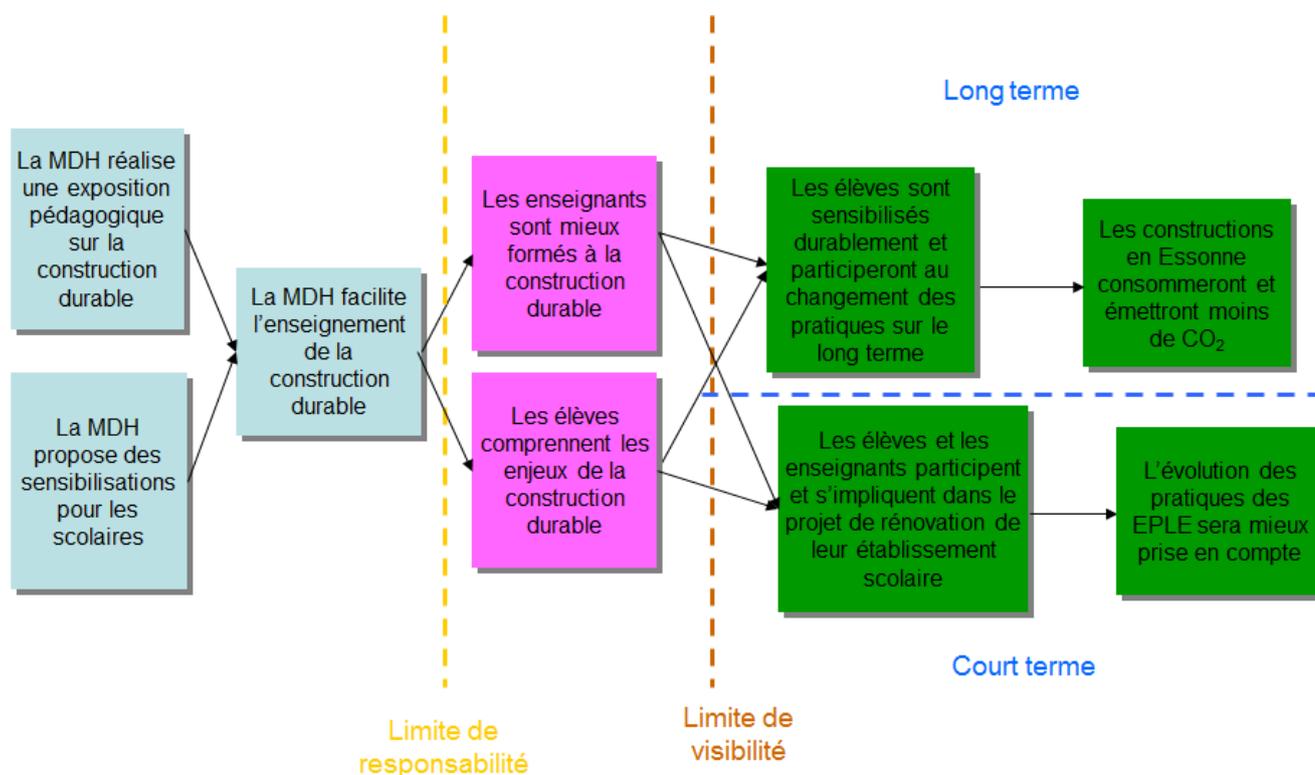
Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

Le référentiel étant intégré au cadre des contrats de territoire, il est maintenant inscrit dans des dispositifs pérennes. Lors de la revoiture des contrats (fin 2015), une évaluation de la charte et du référentiel CSD est prévue afin d'optimiser les outils et perfectionner la formation. Un autre levier

d'amélioration consiste à valoriser via le retour d'expérience les opérations réussies qui pourront être identifiées.

3.11 Action 7.3 : Sensibilisation des collégiens

Diagramme logique d'impact initial



1 - Management de l'action :

Direction pilote : Direction de la Ville, de l'Habitat et de la Citoyenneté (DVHC) / maison départementale de l'Habitat (MDH)

Quels ont été les partenariats (internes et externes) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne

- Direction de la Communication et de l'information (DCI) pour la réalisation de l'exposition et la communication,
- Direction de l'éducation et des collèges (DIREC) pour la diffusion de l'offre de la Maison départementale de l'habitat (MDH),
- La Délégation au développement durable et solidaire (DDDS) pour la contribution à la diffusion de l'offre.

Externe

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
- Centre de Formation et d'Apprentissage (CFA) de Brétigny sur Orge,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN).

Comment ont-ils vécu au cours du projet ?

Ces partenariats se sont mis en place progressivement et ont pris de l'ampleur au cours du projet avec des demandes croissantes de la part des partenaires sur l'évolution des actions.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

Le principal problème rencontré a été la difficulté de faire se déplacer les élèves à la MDH (en raison du coût des transports scolaires). Lorsque l'offre a été connue, le manque de ressources humaines pour répondre à la demande croissante a contraint la MDH à faire évoluer son action.

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

- des ateliers de sensibilisation ont été développés dans les classes pour éviter les déplacements des élèves ;
- une formation des enseignants a été proposée afin de rendre les enseignants plus autonomes sur ces sujets et démultiplier l'action,
- l'exposition est également un moyen de travailler sur la construction durable sur un laps de temps plus important en touchant plus d'élèves et pour les enseignants de mieux maîtriser leur emploi du temps ;
- des services civiques ont été recrutés pour accompagner les conseillers énergie dans ces ateliers et permettre la réalisation d'ateliers plus importants.

2 - Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

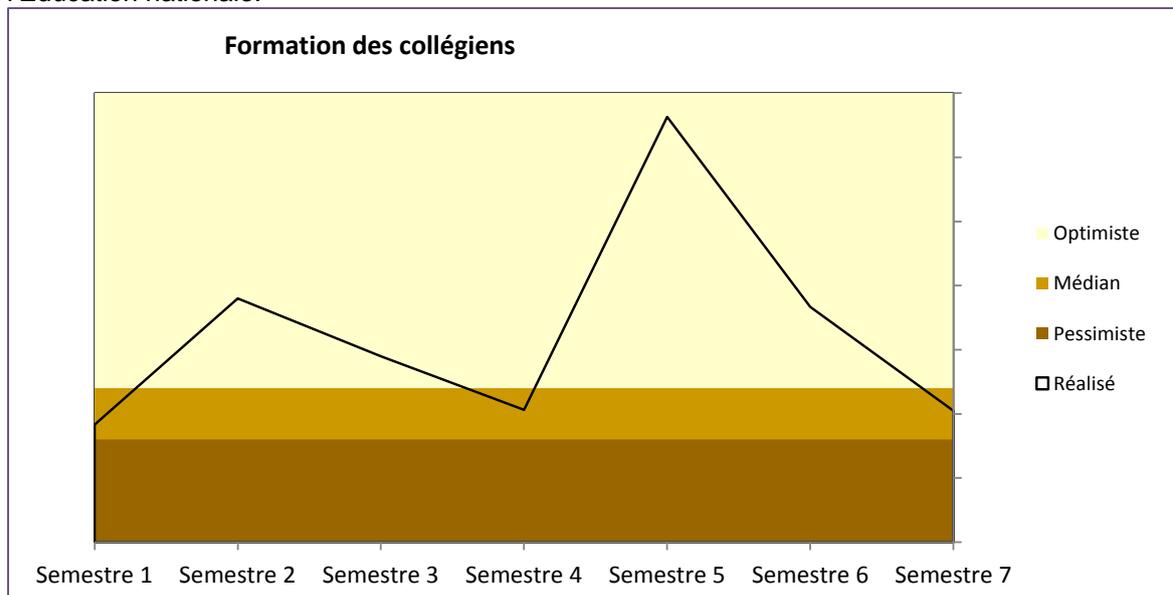
Quelle a été l'activité générée ?

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14	
	Réalisé	Scénario												
Collégiens sensibilisés par semestre	302	M	413	O	544	O	174	M	1030	O	349	O	322	M
Enseignants impliqués par semestre (visite par atelier - sensibilisation des enseignants et des futurs enseignants CFA + sensibilisation à l'expo)	11	M	20	O	21	O	16	O	31	O	17	O	20	O
Ateliers en milieu scolaire par semestre	8	M	12	O	21	O	6	M	46	O	5	M	12	M
Ateliers à la MDH par semestre	4	M	4	M	0	P	1	P	13	O	12	O	0	P

- Construction d'une exposition « les Clés d'un habitat durable » (13 collèges l'ont empruntée depuis deux ans pour sensibiliser plus de 1 500 élèves),
- 3 130 collégiens sensibilisés à la construction durable en Essonne,
- Réalisation de 144 ateliers en milieu scolaire et à la Maison départementale de l'habitat,
- Organisation de la semaine : découverte de l'éco-construction et des métiers du bâtiment » en partenariat avec la CAPEB,
- Participation au forum de l'Education nationale sur le développement durable en 2013 à l'IUFM d'Etiolles (Institut Universitaire de Formation des Maîtres),
- Accueil de formations de professeurs, suite à l'intervention de la MDH dans les classes.

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?

Les objectifs ont largement été atteints et même largement dépassés. Par ces ateliers, la MDH a su créer une offre en parfaite adéquation avec les attentes de nombreux enseignants et de l'Education nationale.



Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

Il est à noter que le dernier semestre se situe dans un scénario moins optimiste que les autres (tout en restant dans un scénario satisfaisant), du fait de la mobilisation de la MDH sur la formation des enseignants pour les rendre autonomes sur les ateliers. En effet, la demande est telle que la MDH ne peut plus y répondre. Les indicateurs pour cette action devront donc être revisités pour mieux prendre en compte les évolutions actuelles.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

- La dissémination a été assurée par la DIREC,
- Par le bouche à oreille chez les enseignants,
- Lors de forums organisés à l'intention des enseignants.
- Par le guide des dispositifs du Conseil général à destination des enseignants.

3 - Analyse :

Quels ont été les bénéfices environnementaux directs quantifiables ?

Les bénéfices environnementaux étant indirects, ils sont difficilement quantifiables.

Identifiez-vous des bénéfices sociaux sur :

- **l'emploi ;**
- **la santé ;**
- **l'intégration / l'égalité ?**

La diffusion d'une culture énergie dans la formation initiale des scolaires et les projets pédagogiques développés dans ce cadre (à l'image de celui du collège des Pyramides d'Evry) contribue indirectement au mieux vivre ensemble et à la citoyenneté.

Identifiez-vous des bénéfices économiques sur :

- **des dépenses ;**
- **« des opportunités commerciales » ;**
- **le développement local ?**

Ce projet n'a pas de visée économique mais valorise les entreprises locales et les métiers du bâtiment.

Identifiez-vous des bénéfices environnementaux sur :

- **l'application de technologies ;**

La mise en application des nouvelles technologies pour les élèves dans la construction, la présentation des nouveaux métiers de la construction pour les filières professionnelles permet d'encourager à long terme le développement de l'ensemble des filières locales et biosourcées avec des nouveaux savoir faire.

- **la prévention ;**

La sensibilisation à l'éco construction et la ville durable constitue également une sensibilisation aux éco comportements.

- **les problèmes environnementaux ?**

Ces ateliers offrent une occasion d'induire de nouveaux comportements en matière d'énergie et de mobilité.

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

L'offre de la MDH sur ces ateliers en milieu scolaire sur la construction durable en parfaite adéquation avec les programmes scolaires de 5^{ème} de technologie apporte un complément de formation innovant pour les enseignants.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ?

L'adéquation des ateliers avec les programmes scolaire de technologie de 5^{èmes} a permis de rendre concret des cours théoriques et pour les enseignants de perfectionner leur formation sur cette thématique nouvelle.

Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

Le principal facteur limitant est lié aux demandes d'intervention dans les classes trop importantes par rapport aux ressources humaines de la Maison départementale de l'habitat.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

38 000€ pour l'ensemble de l'action ainsi que la prise en compte d'une part du temps agent (et donc des salaires) des conseillers énergie de la MDH et sur les deux dernières années du projet, de deux services civiques.

Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

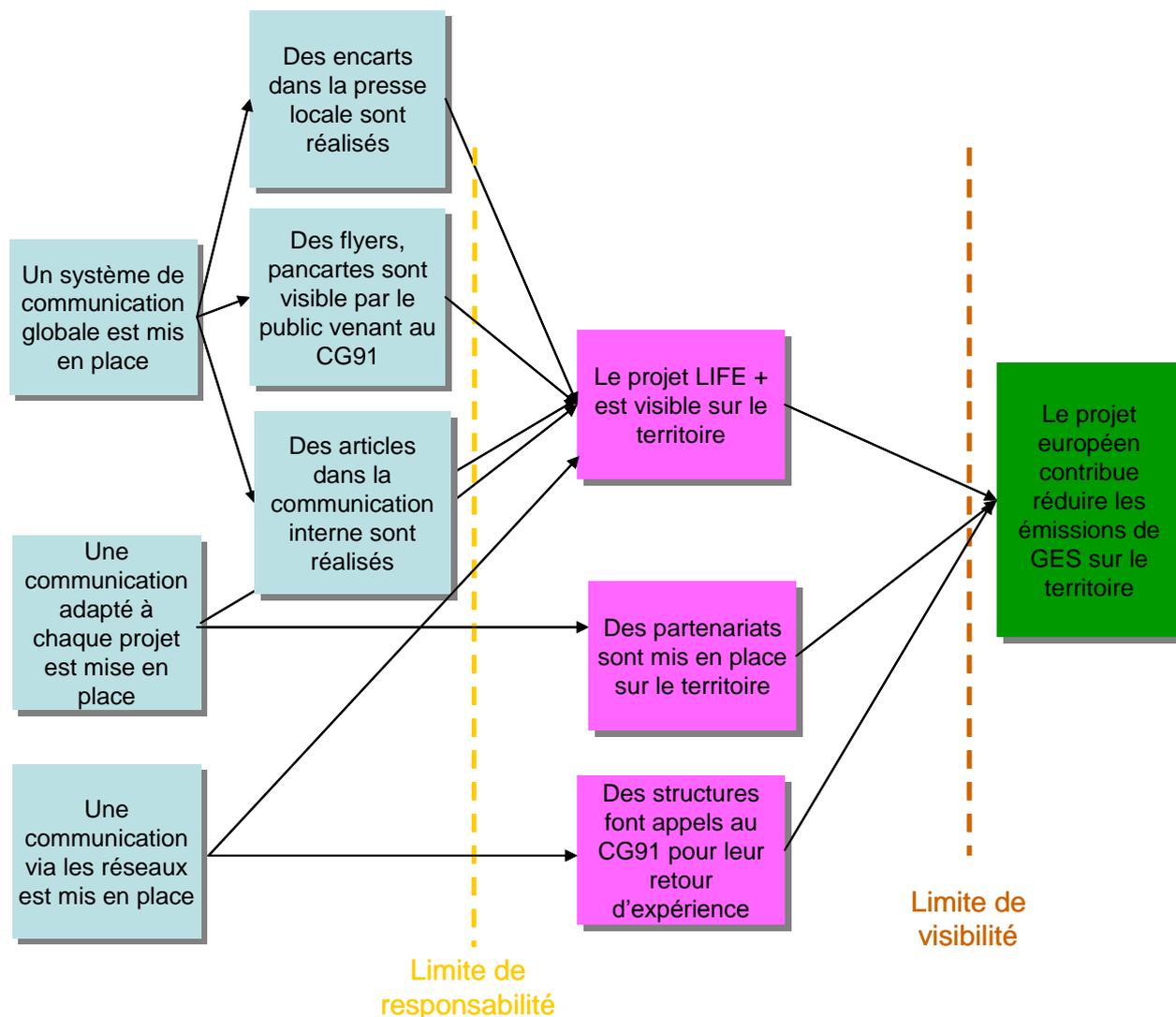
Le projet sera poursuivi mais avec des évolutions afin de mieux répondre aux nouvelles attentes et contraintes de la Maison départementale de l'habitat mobilisée par le nouveau service public d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Quel est le caractère reproductible de l'action ?

Cette action est tout à fait reproductible car elle ne présente aucun caractère particulier.

3.12 Action 8 : Communication global du projet

Diagramme logique d'impacts initial



1-Système de management de la communication

Direction pilote : Délégation au développement durable et solidaire (DDDS)

Quels ont été les partenariats (interne et externe) mis en œuvre pour atteindre cet objectif ?

Interne :

- La Direction de la communication et de l'Information (DCI),
- Le service de la communication interne du Secrétariat général.

Externe

Echelle européenne : Energy cities, AFCCRE, le cabinet Astrale, Île-de-France Europe.

Echelle nationale : Comité 21, ETD, 4D, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Echelle régionale : ARENE Ile de France.

Comment ont-ils vécu au cours du projet ?

Externe

Les partenariats ont été assez actifs au début et sur la fin du projet. Depuis début 2014, le Conseil général de l'Essonne (DDDS et Mission Europe) réalise plus d'interventions pour la présentation des résultats ou pour de l'échange de pratiques.

Interne

Communication interne :

- La Délégation au Développement Durable et Solidaire se positionne comme force de proposition auprès de la communication interne pour présenter des actions du projet CLIMATE,
- L'équipe projet met également dans le cadre du rapport d'activité annuel ou du rapport annuel de développement durable l'actualité du projet CLIMATE,
- Certaines facettes du projet sont mises à l'honneur dans les supports spécifiques de certaines directions (par exemple : les brèves de la Direction Générale Adjointe aux Solidarités sur les outils mis en place en matière de lutte contre la précarité énergétique).

Communication externe :

En début de projet via

- le plan presse,
- la campagne d'affiches abribus, l'achat d'encarts presse,
- un dossier spécial dans le « Mag de l'Essonne »,
- la plaquette de présentation du projet.

En fin de projet via :

- des fiches de capitalisation sur le portail des plans climat de l'ADEME ou d'Energy Cities,
- le colloque de clôture par la réalisation des vidéos, des supports de communication et du dossier presse,
- la plaquette finale et la mise en page des actes du colloque sous forme des Cahiers de l'Essonne.

Quels ont été les problèmes rencontrés ?

- La dissémination auprès d'un public de collectivités européennes constitue un exercice nouveau, nécessitant un temps passé important. La barrière de la langue, la méconnaissance des médias européens et le fonctionnement des collectivités ne facilitent pas ces échanges.
- En dehors des temps forts que sont le lancement du projet et le colloque de clôture, la Direction de la communication (essentiellement tournée vers le grand public) reste difficile à mobiliser.
- Aujourd'hui (période pré électorale), la capacité à communiquer de la collectivité se trouve momentanément limitée.

Qu'a-t-il été mis en œuvre pour les surmonter ?

- Pour pallier à ses difficultés, la DDDS a fait appel aux réseaux nationaux et européens (Energy Cities, AFCCRE, Comité 21, ETD, 4D,...) pour créer des liens avec les collectivités européennes.
- La mise en place du comité de pilotage avec le cabinet du Président pour le colloque de clôture a remobilisé les directions sur cet enjeu de dissémination.

2-Activités et résultats, au regard des fiches de suivi :

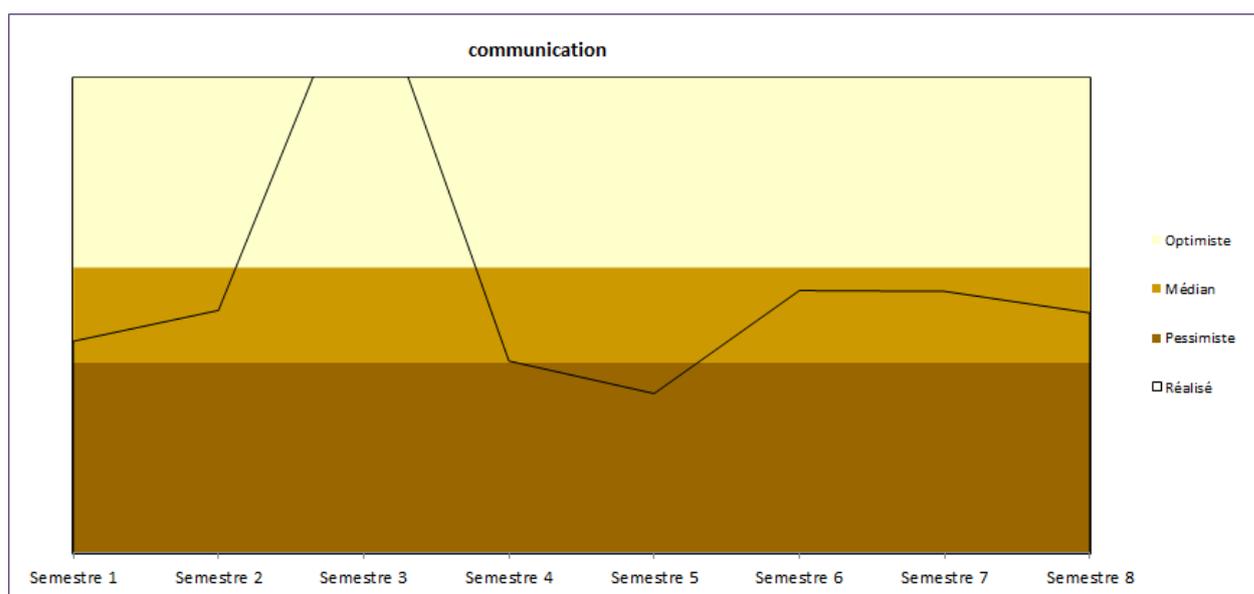
Quelle a été l'activité générée ?

L'équipe projet a fait connaître le projet par des échanges mails, des entretiens téléphoniques et des interventions sur la base d'un powerpoint enrichi au fur et à mesure de l'avancement du projet avec des zooms en fonction de thématiques particulières. En lien avec la Direction de la communication, elle a conçu différents supports de communication.

Sur le WEB sont parus de nombreux articles en début de projet (suite à un communiqué de presse), puis au cours du projet dans les parutions web locales (CAUE, Communauté de Communes de l'Arpajonnais, Communauté de Communes du Val d'Essonne, dans le cadre de réseaux et sur l'ADEME dans le cadre de fiches de capitalisation). En fin de projet plusieurs supports ont été réalisés suite à des présentations et/ou retours d'expériences.

Indicateurs de résultat et d'impact	Semestre 1 jan 11 - juin 11		Semestre 2 juil 11 - déc 11		Semestre 3 jan 12 - juin 12		Semestre 4 juil 12 - déc 12		Semestre 5 jan 13 - juin 13		Semestre 6 juil 13 - déc 13		Semestre 7 jan 14 - juin 14		Semestre 8 juil 14 - déc 14	
	Réalisé	Scénario														
Sollicitations de la part de l'extérieur	6	O	2	P	8	O	1	P	2	P	1	P	2	P	5	O
Interventions en externe (réseaux et Europe)	1	P	4	O	6	O	3	M	2	P	3	M	4	O	1	P
Parutions presse/Outil de com	0	P	0	P	1	P	1	P	1	P	1	P	7	M	4	P
Parutions web	9	M	1	P	8	O	2	P	4	M	0	P	15	O	12	M
Événements présentant le projet à diffusion départementale	2	O	2	O	2	O	3	O	2	O	7	O	2	O	3	O

Comment la situe-t-on au regard des objectifs initiaux ?



Il est à noter une facilité à communiquer au lancement du projet (nouveau, sujet climat porteur). En milieu de projet il a été plus difficile de susciter de l'intérêt sur les actions qui se développent surtout sur des temps long (il aurait fallu plus d'actions au temps court afin d'avoir une meilleure communication en milieu de projet). A la fin du projet, la communication se renforce tout en étant limitée par la période pré électorale. La diffusion des actes (dans le format « cahier de l'Essonne ») en 2015, dans la perspective de la conférence « Paris Climat 2015 » permettra de susciter des sollicitations extérieures dans le semestre 9.

Comment expliquer une éventuelle différence et, en fonction, les moyens mis en œuvre pour la corriger ?

Les écarts sont limités, le système de communication engagé a permis de rester dans un scénario médian.

Comment la dissémination a-t-elle été assurée ?

La dissémination se fait principalement par les réseaux. Hormis les deux grandes phases de lancement et de clôture du projet qui ont fait l'objet d'une diffusion plus grand public avec des encarts presse dans les journaux locaux notamment.

3-Analyse :

Estimez-vous que le projet a constitué ou généré une (ou des) innovation(s) ? Technologiques, procéduriales, organisationnelles ?

La communication a donné une visibilité à certains projets qui seraient restés confidentiels. L'équipe de la Délégation au Développement Durable et Solidaire est montée en compétences sur les aspects de communication (mieux cibler les publics et mieux en vérifier les retombées).

Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ?

En matière de développement local, l'implication du Conseil général de l'Essonne dans ce projet européen permet de valoriser la dynamique « climat- énergie » sur le territoire et contribuer au développement des politiques publiques pour répondre à ces enjeux sur le long terme.

Quels ont été les facteurs décisifs du projet ? Quels ont été les facteurs limitants identifiés ?

- La dissémination s'avère plus facile quand ces sujets sont d'actualité dans les médias.
- La participation à des réseaux actifs efficaces au niveau européen constitue également un facteur déterminant.
- L'absence pendant plusieurs mois d'un chargé de mission Europe a réduit les possibilités d'échanges avec les autres collectivités européennes.

Comment chiffre-t-on l'engagement du CG sur cette action ?

- Frais de personnel : 20 000€,
- 55 000€ de prestations diverses.

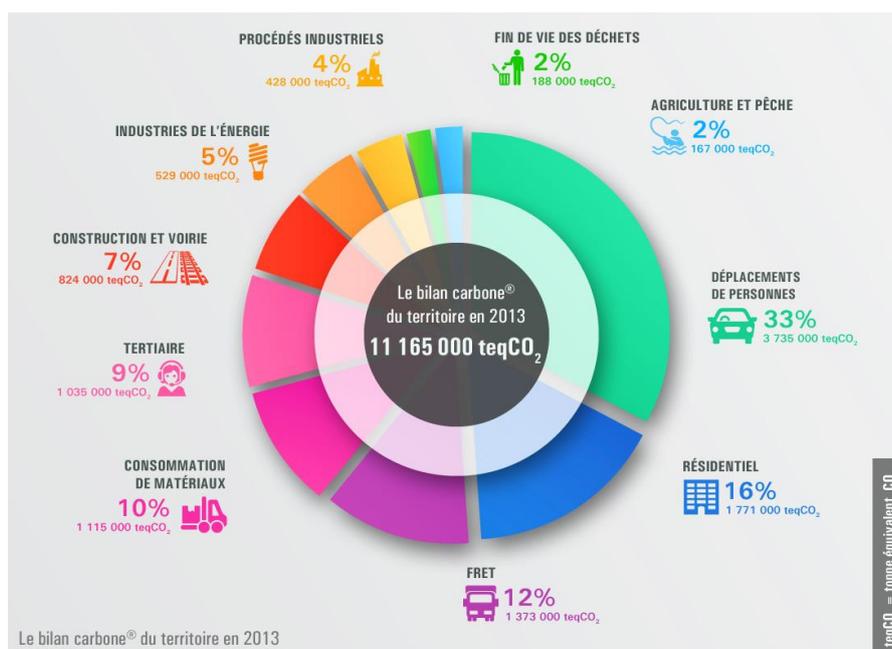
Dans quelle mesure le projet sera-t-il poursuivi ?

Le plan de communication envisagé se poursuit sur l'année 2015, dans la perspective de la COP21 (Cf. l'after LIFE+).

4 Constats généraux

4.1 Évolution du Bilan Carbone

Un comparatif des émissions sur le territoire entre 2008 (11 200 000 teqCO₂) et en 2013 (11 165 000 teqCO₂) permet de constater une stabilité globale des émissions de gaz à effet de serre induites par le territoire avec une tendance à la baisse bien qu'encore insuffisante et inégale en fonction des grands postes suivis dans le bilan carbone.



L'évolution du territoire

L'évolution du territoire sur ces dernières années montre :

- une hausse de la population (+7% entre 2001 et 2011)
- une hausse du parc de logements (+11% entre 2001 et 2011)
- une hausse du parc de véhicules (+11% entre 2001 et 2011, stabilisé depuis 2008)
- un développement de l'étalement urbain, qui implique une hausse des distances moyennes parcourues en voiture (+5%)

Cette évolution sur le territoire est en partie contenue notamment via :

- la baisse des consommations de chauffage en moyenne dans les logements
- la hausse de l'usage des transports collectifs et des modes doux
- la baisse de la puissance moyenne des voitures du parc automobile
- la réduction relative de la production de déchets

Le comparatif de quelques grands postes emblématiques du Bilan Carbone entre 2008 et 2013



Comparatif "transport en voiture par les résidents du territoire" entre 2008 et 2013 sur le territoire essonnien

- 2,09* teqCO₂ par habitant en 2008
- 2,24* teqCO₂ par habitant en 2013

Bien que de nombreux efforts soient menés pour réduire l'utilisation de la voiture, ce poste reste le principal poste d'émission de Gaz à Effet de Serre par habitant sur le territoire et continue à augmenter sur le territoire depuis 2008. Les efforts doivent donc être poursuivis et multipliés par tous les acteurs compétents en matière de transports afin de contenir puis réduire l'utilisation de la voiture.

Comparatif "résidentiel" 2008 et 2013

- 1,69* teqCO₂ par habitant en 2008
- 1,46* teqCO₂ par habitant en 2013

La baisse de la consommation d'énergie des ménages pour le chauffage permet donc de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre sur ce poste.

Comparatif "déchets" 2008 et 2013

- 0,25* teqCO₂ par habitant en 2008
- 0,15* teqCO₂ par habitant en 2013

Bien que le traitement des déchets représente un faible poste d'émission, les deux bilans montrent une réduction importante de cette activité reflétant ainsi les fruits de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour limiter la production de déchets.

De manière globale, chaque habitant en 2008 était émetteur de 9.29* teqCO₂ et en 2013 de 9.19* teqCO₂. Le territoire de l'Essonne a réussi à devenir plus efficient en carbone sur son territoire. Les efforts doivent donc être poursuivis et amplifiés ces prochaines années et les actions du Plan Climat Énergie de Territoire plus ambitieux pour répondre aux enjeux nationaux et européens.

*Données de population utilisée pour effectuer les mesures d'efficience par habitant (source INSEE) :
Population municipale en 2008 : 1 205 850 habitants
Population municipale en 2013 : 1 215 340 habitants

4.2 Questionnements évaluatifs

Les questionnements évaluatifs mis en place par le bureau d'étude Enviropea en début de projet ont été scindés en 5 parties :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Le pilotage du projet,
- La mobilisation des acteurs du département de l'Essonne dans la lutte contre le changement climatique,
- La valorisation du projet,
- La plus-value européenne.

Ci-dessous, sont présentées les synthèses des grandes tendances qui ressortent pour l'ensemble du projet CLIMATE. Les résultats détaillés de chaque action sont proposés en Annexe 12.

4.2.1 La réduction des émissions de gaz à effet de serre

Globalement les impacts attendus des actions sont localisés en Essonne, mis à part les actions liées à la centrale de mobilité et les éco-activités qui ont plutôt un périmètre francilien. Il est cependant aujourd'hui très difficile de pouvoir mesurer l'impact en termes d'évitement d'émissions de gaz à effet de serre par les actions du Conseil général de l'Essonne dans le cadre du projet CLIMATE de manière quantitative. En effet, les cibles sont multiples, les temps de réalisation des actions sont longs, le rôle du Conseil général de l'Essonne est souvent incitateur et animateur sur le territoire pour l'impulsion de projets cohérents à l'échelle départementale et les effets extérieurs sont également majeurs dans la réussite des projets.

Globalement, il ressort que les actions sont nécessaires pour la réduction des émissions de GES sur le territoire mais non suffisantes.

L'évaluation ex-post a par ailleurs mis en avant que le portage de certaines actions comme par exemple le guide en matière d'urbanisme durable aurait pu être plus approprié par une intercommunalité plus opérationnelle et plus en adéquation avec son territoire ou la région pour sa compétence et son expertise. L'imbrication des échelles et des compétences requière un co-portage sur beaucoup d'actions. Pour d'autres actions comme la VEE et la centrale de mobilité, il s'est avéré qu'un co-portage avec la Région aurait permis de multiplier les leviers d'actions notamment en matière de visibilité. Il ressort de l'évaluation ex-post que l'ensemble des actions doit être poursuivi pour permettre un impact durable sur le territoire. Cette analyse est en cohérence avec l'évaluation ex-ante et le fait que les actions proposées ont un caractère innovant et des impacts identifiés souvent sur le long terme.

4.2.2 Le pilotage du projet

Pour une grande partie des actions associant de nombreux acteurs du territoire et une transversalité des directions en interne, il s'est avéré que le pilotage avait un caractère extrêmement important et stratégique. Cette pluralité des acteurs a également mis en évidence la nécessité de revoir certains processus de pilotage en interne pour répondre de manière plus proactive à des contraintes liées aux projets. La faisabilité technique a souvent été conditionnée aux

synergies avec l'ensemble des parties prenantes. Ainsi le projet CLIMATE a confirmé la nécessité d'une animation territoriale, essentielle mais toujours difficile à mettre en œuvre.

Il est par ailleurs notable que l'engagement des élus sur des projets comme la centrale de mobilité, la précarité énergétique, la charte Construire et subventionner durable ou la sensibilisation des collégiens a fortement contribué à leur visibilité en interne et dynamiser les synergies en externe.

Pour l'ensemble des projets, des moyens d'information ont été mis en place, par le biais de la communication en interne, de la communication institutionnelle envers le grand public ou via les réseaux spécialisés.

Pour certains projets des actions de formation ont eu lieu (comptabilité carbone, précarité énergétique, charte construire et subventionner durable). Ces formations ont permis la montée en compétences pour de nombreux agents du Conseil général de l'Essonne en matière de développement durable et des enjeux énergie climat sur le territoire. Pour d'autres projets, des actions de sensibilisation ont été menées notamment via la matériauthèque écologique et la centrale de mobilité. Enfin la capacité du Conseil général de l'Essonne à animer le projet sur le territoire a permis de mobiliser de nombreux partenaires tant en interne qu'en externe autour des actions CLIMATE permettant de dynamiser le projet sur le territoire. Cette mobilisation n'avait pas été imaginée si importante lors de l'évaluation ex-ante.

4.2.3 La mobilisation des acteurs du département de l'Essonne dans la lutte contre le changement climatique

La mobilisation des élus de l'Essonne sur les projets s'est avérée variable et majoritairement plus faible qu'imaginé lors de l'évaluation ex-ante. Il est intéressant de noter qu'elle a été plus importante sur des actions comme la précarité énergétique, la mobilité et leur présence dans les réseaux que sur les autres actions comme la matériauthèque écologique ou la vitrine des énergies alors que les potentiels de mobilisation avaient plutôt initialement été imaginés sur ces projets.

Cela s'explique entre autre par l'évolution et l'ampleur territoriale qu'ont pu prendre ces actions en cohérence avec les besoins de ces dernières années. Il en est de même de manière générale avec les autres acteurs comme les entreprises, les bailleurs, les associations, les enseignants, et le grand public. Une des explications réside dans le fait que le travail d'animation et la capacité mobilisatrice du Conseil général de l'Essonne ont été mal évalués lors de l'évaluation ex-ante. Ces analyses sont en cohérence avec les enseignements sur le pilotage transversal et multipartenarial pour de nombreuses actions.

Le travail de la MDH sur la précarité énergétique a en revanche permis de répondre aux attentes des divers acteurs du territoire. C'est pourquoi la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, bien qu'encore trop faible, non identifiée en début de projet s'est révélée être plus forte qu'envisagée. Concernant la centrale de mobilité, la mobilisation des élus des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'est révélée plus importante qu'initialement envisagée. Ceci est dû notamment à l'évolution du projet vers une centrale de mobilité web plus collaborative et répondant aux attentes des collectivités en matière de visibilité des transports et des alternatives à la voiture existantes sur le territoire.

Le caractère durable de la mobilisation des divers partenaires est lié à la capacité des projets à correspondre aux attentes de ces derniers. En effet, des projets comme la précarité énergétique via la plateforme Rénover malin, la centrale de mobilité et la sensibilisation des collégiens vont durablement mobiliser les acteurs du territoire car le Conseil général de l'Essonne a réussi à créer des dynamiques territoriales globales et cohérentes avec les attentes des diverses parties prenantes.

Au-delà de l'Essonne, trois actions du projet ont permis de créer des liens avec d'autres structures comme le travail avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) et la Région Île-de-France pour la centrale de mobilité, la co-production avec l'ADEME de la plateforme rénover malin, le projet éco-activités qui a permis de travailler avec d'autres collectivités et universités européenne dans le cadre du projet Cleantech Incubation Europe. Des échanges plus ponctuels ont cependant eu lieu pour la majeure partie des actions du projet CLIMATE, principalement pour présenter la

démarche des projets menés et faire part des retours d'expériences du Conseil général de l'Essonne.

4.2.4 La valorisation du projet

Lors de l'évaluation ex-ante, la capacité de reproductibilité des actions avaient été bien calibrées. Pour la majeure partie des actions, leur niveau de reproductibilité est assez élevé bien que nécessitant évidemment une adaptation au contexte local. C'est ce qui avait été envisagé initialement et c'est également la conclusion à la fin de la mise en œuvre de l'ensemble des actions. La vitrine des énergies, la sensibilisation des collégiens, et les actions de sensibilisation à la précarité énergétique - que ce soit pour les bailleurs et pour les travailleurs sociaux - sont des actions facilement reproductibles puisque ce sont principalement la mise en place d'outils de sensibilisation pour des publics cibles particuliers.

La comptabilité carbone se révèle un projet plus difficilement reproductible. En effet l'outil a été adapté au fonctionnement d'une collectivité de la taille et de la complexité du Conseil général de l'Essonne sur la base d'un outil déployé principalement en France à savoir le Bilan Carbone®, il est donc possible de transposer les principes de fonctionnement pour une autre collectivité européenne, mais de nombreuses adaptations seront nécessaires.

Le Conseil général de l'Essonne a moins communiqué que prévu avec les autres collectivités européennes en dehors du colloque de lancement et du colloque de clôture. En effet les collectivités comme les départements (mis à part les départements frontaliers) ont encore un fonctionnement éloigné des démarches collaboratives internationales. Les diverses actions du projet CLIMATE n'ont pas forcément été visibles au niveau européen.

Lors de l'évaluation ex-ante, le Conseil général de l'Essonne avait imaginé réussir à sensibiliser les divers publics cibles sur l'ensemble des projets et à mobiliser dans le cadre de la comptabilité carbone et de la charte Construire et subventionner durable pour la Région Île-de-France.

En fin de projet, les actions CLIMATE n'ont pas mobilisé aussi largement qu'initialement envisagé. Les communications et retours d'expériences ont permis dans les meilleurs des cas de sensibiliser nos partenaires régionaux, mis à part pour la centrale de mobilité où des conventions de partenariats avec la Région Île-de-France ont été mises en œuvre.

A l'échelle nationale, certains projets ont bénéficié d'une communication permettant d'informer les publics cibles comme les actions sur la précarité énergétique, la comptabilité carbone à travers les réseaux, la matériauthèque écologique et les éco-activités. Au niveau européen, seul le projet éco activités via le partenariat CIE a permis de mettre en œuvre une participation des publics cibles liés à leurs projet.

4.2.5 Synthèse sur la plus-value européenne.

La plus-value européenne initialement envisagée pour chaque projet, tant sur les liens avec d'autres initiatives européennes, la transférabilité, les liens avec les politiques régionales et nationales et la notoriété avait été assez bien évaluée. En effet, l'écart entre l'évaluation ex-ante et l'évaluation ex-post est très faible pour l'ensemble des actions, que ce soit en positif ou négatif. Par exemple, les éco-activités ont tiré plus d'avantages qu'estimés initialement de l'intégration dans le projet CLIMATE de leur démarche. Il en est de même pour la matériauthèque écologique et la précarité énergétique qui, par le financement de ses projets par la Commission européenne, a pu changer d'envergure ces objectifs initiaux et mettre en place des projets structurants sur le territoire en matière de construction durable. Pour la centrale de mobilité, la comptabilité carbone, la charte Construire et subventionner durable et l'action de sensibilisation des collégiens, la plus value avait été estimée plus importante que réellement constatée en fin de projet. Ces écarts restent relativement minimes par rapport aux estimations réalisées lors des évaluations ex ante.

Indéniablement le soutien européen a permis de maintenir la dynamique « climat énergie » sur le territoire essonnien, dans un contexte où les contraintes budgétaires relèguent ces sujets en arrière-plan.

4.3 Critique du système de management du projet (Coordination, gestion, diffusion)

Le temps du pilotage et de la coordination globale du projet

Les différentes réunions de management (sans compter l'organisation du colloque de clôture plutôt associé à la dissémination) qu'il s'agisse des comités techniques, comités de directions, comités d'élus, réunions de l'équipe projet pour l'avancement ou l'évaluation du projet ont sollicité plus de 900 heures aux divers participants (hors équipe projet).

L'équipe projet constituée de Frédérique Minssieux initialement - puis de Chrystelle Touzeau -, Isabelle Thirouin, Laurence Caille et Clément D'Inguibert sur le volet évaluation a mobilisé plus de 1800 heures de travail. Ce calcul est estimé sur la base d'un temps de projet CLIMATE consacré par Laurence Caille et Chrystelle Touzeau de 20% tandis que pour les autres membres les heures comptabilisées sont toutes liées à la coordination et l'évaluation du projet.

L'ensemble de ces heures représente donc 1,5 équivalent temps plein sur la durée du projet de 4 ans (ce qui correspond approximativement aux volumes annoncés dans la candidature). Ces calculs sont établis sur la base des feuilles de présence et des feuilles de temps complétées par les agents de l'équipe projet.

L'impact du pilotage

Cet investissement très lourd est une des limites de la coordination d'un projet européen financé par LIFE+. En effet le système de gestion demandé par la Commission européenne ajouté aux procédures administratives internes alourdit considérablement le temps investi dans la réalisation du projet en lui-même.

Cependant, cette nécessité de justifier la réalisation des engagements faits par le Conseil général de l'Essonne dans le cadre de son conventionnement avec la Commission européenne a permis de mettre en œuvre un pilotage transversal de qualité sur un temps long, devenant une innovation procédurielle majeure au sein de la collectivité (recours à un système d'évaluation performant basé sur l'évaluation ex ante imposée par la Commission européenne).

Cet impératif de coordination a permis un suivi constant et une évolution positive de l'ensemble du projet au sein de la collectivité. Néanmoins la référence constante à la candidature initiale (qui date de 2009) s'est avérée pesante dans la 2ème partie du projet car le contexte évoluant, les actions doivent nécessairement être adaptées : il aurait été préférable de renvoyer au bilan de mi parcours pour le déroulement des actions pour introduire un peu de souplesse.

Pour beaucoup, cette gestion a contribué à assurer un historique des projets et une continuité malgré le turn-over des agents comme sur l'action Vitrine des énergies en Essonne où le chef de projet et la cheffe de service ont changé durant le projet, le volet matériauthèque écologique, précarité énergétique et sensibilisation des collégiens où les deux ingénieurs initiaux sont partis et dans le pilotage du projet global via l'évolution de l'équipe projet (départ de Frédérique Minssieux en 2012).

Le système d'évaluation ex-ante mis en place est également un outil qui a nécessité du temps pour son appropriation par les porteurs de projet et perçu initialement comme une contrainte mais ce système d'évaluation est devenu une référence en matière de suivi et d'évaluation des projets au sein du Conseil général de l'Essonne.

Les rapports d'avancement remis annuellement à la Commission européenne ont contribué à communiquer régulièrement aux agents et à l'ensemble des élus (lors des présentations en Commission permanente) sur les avancées du projet CLIMATE, les actions engagées et les résultats obtenus.

Enfin, les visites de la Commission européenne et du Cabinet ASTRALE ainsi que les correspondances durant le projet ont contribué à une implication importante des élus plus particulièrement concernés par les projets menés dans le cadre de CLIMATE. Il est malheureusement à regretter le turn over au sein du cabinet ASTRALE (5 personnes se sont succédées pour le suivi du projet) qui a induit un dialogue à reconstruire à chaque changement d'interlocuteur.

5 Conclusion générale

Après 4 ans de projet, il est remarquable de noter que l'ensemble des actions aient pu se concrétiser malgré un contexte économique tendu. Tous les projets n'ont évidemment pas avancé au même rythme qu'imaginé initialement, soit pour des raisons techniques, soit du fait d'un cadrage initial mal calibré. Seul le guide pour la prise en compte du développement durable dans les documents locaux d'urbanisme n'a pas pu voir le jour en raison de la qualité insuffisante de la prestation.

Il est intéressant de remarquer que chaque action a évolué de manière spécifique par rapport à l'état initial et final envisagé.

En effet, le volet éco-activités, initialement sur un scénario pessimiste, a, par la reconstruction d'un appel à projet, par son engagement dans un autre projet européen et par l'animation constante de Nova Green, permis d'aller au-delà des attentes imaginées en matière de prise de contacts avec les entreprises innovantes, d'accompagnement pour le montage de projet qu'il soit technique ou financier et dans la création d'emplois.

En matière d'habitat durable, la **matériauthèque écologique** a su, dès son inauguration, développer une activité intense et être reconnue sur le territoire. Sa capacité à rebondir sur les besoins des particuliers et des professionnels lui a permis de dépasser son objectif initial.

La **vitrine des énergies en Essonne**, après avoir pris du retard dans sa conception, a su mettre en place des partenariats et profiter de nombreuses occasions pour valoriser son activité. L'effort d'animation a permis sur la fin du projet de se rapprocher des résultats imaginés initialement.

En matière d'éco-mobilité bien que l'action ait pris du retard, la Direction des déplacements et l'ensemble des partenaires qui travaillent maintenant sur le projet, restent très mobilisés car ils sont conscients du potentiel à long terme de ce projet en matière de changement des pratiques des habitants de l'Essonne fortement dépendants de leur véhicule utilisé en « solo ».

En matière de prévention de la précarité énergétique, la **sensibilisation des bailleurs** sociaux reste difficile bien que le dialogue permanent avec eux ait rapproché les pouvoirs publics. Ainsi alors que le Département n'est pas un levier essentiel aux changements des pratiques des bailleurs, les actions parallèles mises en place dans le cadre du projet CLIMATE ont tout de même été reçues favorablement.

Le travail mené avec les **travailleurs sociaux** a finalement porté ses fruits. En effet, par ses activités et la capacité d'écoute des travailleurs sociaux, la MDH a su adapter de nombreux outils de sensibilisation et de formation à destination de l'ensemble des cibles de la précarité énergétique. Ainsi après un démarrage difficile avec des formations très institutionnelles, l'action a repris de l'ampleur quand elle s'est rapprochée du terrain en collant aux attentes des travailleurs sociaux en matière de précarité énergétique.

Pour les trois actions du volet réduction des émissions internes de Gaz à Effet de Serre le bilan est globalement positif.

En effet la **comptabilité carbone** a donné lieu à la réalisation d'un logiciel sur la base des recensements des besoins des services en interne. Des formations ont eu lieu et le logiciel est actuellement en cours de déploiement dans les sites du Conseil général de l'Essonne.

La **charte Construire et subventionner durable** est devenue un référentiel incontournable pour tous les territoires voulant contractualiser avec le Département pour bénéficier de financement dans le cadre de la construction ou la rénovation de leurs bâtiments, de leur voirie ou de leurs espaces publics.

La **sensibilisation à destination des collégiens** sur la construction durable a largement répondu à ces objectifs et a même permis d'innover dans la manière de former les enseignants sur ces thématiques encore nouvelles.

La **dissémination**, malgré des difficultés à communiquer vers d'autres pays européens s'est traduite par une participation à une trentaine de conférences, la publication de plus de 50 articles sur le Web, une communication en interne une vingtaine de fois via le journal interne et l'intranet, la participation à la conception d'outils nationaux de retours d'expérience et d'évaluation et de réaliser

une quinzaine de réunions autour de la problématique du climat en Essonne avec les collectivités essonniennes.

La réussite de l'ensemble de ces actions a reposé sur la capacité de la collectivité à saisir les opportunités de partenariats, la capacité de répondre à des attentes ciblées en interne et avec les partenaires sur le territoire et la capacité de maintenir une cohérence globale portée par des chefs de projets investis. La réussite de ce projet passe également indéniablement par le financement européen dont le Département a bénéficié pendant 4 ans impulsant une dynamique dans l'ensemble du plan climat énergie de territoire et un suivi innovant des actions renouvelant les pratiques internes en la matière.

Pour ces nombreuses raisons et sur le territoire essonnien, CLIMATE est de fait un projet reconnu au sein du Conseil général de l'Essonne. Le management en mode projet dont il a fait l'objet est aujourd'hui une référence en interne dans la capacité à innover en matière de gestion de projets transversaux. Ce management a montré l'intérêt de fédérer des directions autour d'une dynamique transversale afin de rendre cohérent et efficace l'ensemble des facettes d'une politique publique « climat » avec ses forces vives menée sur un territoire.